



**COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION  
DU PUY EN VELAY**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
du 15/12/2022**

**Délibération n° 1**

Envoyé en préfecture le 16/12/2022

Reçu en préfecture le 16/12/2022

Publié le

ID : 043-200073419-20221216-DEL\_CC2022\_297-DE

L'an deux mille vingt deux, le quinze décembre à 18 h 30, le Conseil de la Communauté d'agglomération, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la Salle Jeanne d'Arc, avenue de la Cathédrale, sous la Présidence de Monsieur Michel JOUBERT.

Date de la

Convocation :

vendredi 09  
décembre 2022

**Étaient présents :**

Nombre de

conseillers  
en exercice :  
95

Madame Marie-José ALLEMAND, Monsieur Laurent BARBALAT, Madame Sylvie BARBE, Monsieur Jean-Paul BEAUMEL, Monsieur Jérôme BAY, Madame Brigitte BENAT, Monsieur Jean Yves BERAUD, Monsieur Laurent BERNARD, Monsieur Olivier BERTRAND, Monsieur Jean-Claude BONNEBOUCHE, Monsieur Daniel BOYER, Monsieur Gilles BOYER, Monsieur Bernard BRIGNON, Madame Corinne BRINGER, Monsieur Jean-Paul BRINGER, Monsieur William BRUN, Monsieur Yves COLOMB, Monsieur Claude CHAPPON, Monsieur Michel CHAPUIS, Monsieur Guy CHOUVET, Monsieur Michel DESSIMOND, Madame Béatrice DIELEMAN, Monsieur Olivier DEPALLE, Monsieur Jean-François EXBRAYAT, Madame Jocelyne FAISANDIER, Monsieur Michel FILERE, Madame Brigitte FROMAGET-HERITIER, Madame Marie-Françoise FAVIER, Madame Celline GACON, Monsieur Jean-François GALLIEN, Madame Cécile GALLIEN, Monsieur Marc GIRAUD, Madame Patricia GIRE-JOUBERT, Monsieur Jean-Benoit GIRODET, Monsieur Roland GOBET, Madame Corinne GONCALVES, Monsieur Gérard GROS, Monsieur Laurent JOHANNY, Monsieur Michel JOUBERT, Monsieur Roland LONJON, Madame Maguy MASSE, Madame Sandra LOMBARDY, Monsieur Gilbert MEYSSONNIER, Monsieur Philippe MEYZONET, Monsieur Jean Claude MOREL, Madame Christiane MOSNIER, Monsieur Thierry MOURGUES, Monsieur Jean Paul NICOLAS, Madame Christine NOTON, Monsieur Bernard NOUVET, Monsieur Gilles OGER, Monsieur Pierre PAILLER, Monsieur Jean-Louis PALHIÈRE, Monsieur Philippe RIBEYRE, Madame Marielle ROCHER, Monsieur Gilbert ROUX, Monsieur Yves TAFIN, Madame Dominique THOLLET, Monsieur Olivier TEYSSIER, Monsieur Gérard TRIOLAIRE, Madame Isabelle VERDUN, Madame Ginette VINCENT, Madame Marie-Pierre VINCENT

Date de

publication en

ligne :  
19/12/2022

**Ont donné procuration ou ont été représentés :**

Monsieur Michel BEGON à Monsieur Jean-Paul BRINGER, Monsieur Jean-luc BORIE à Monsieur Philippe MEYZONET, Madame Annie BOUCHET à Monsieur Jean-Pierre CHABALIER, Madame Pierrette BOUTHERON à Monsieur Bernard BRIGNON, Monsieur Jean-Marc BOYER à Monsieur Gilbert ROUX, Monsieur André BRIVADIS à Monsieur Michel JOUBERT, Monsieur Bernard COMPTOUR à Madame Corinne BRINGER, Monsieur Guy CHAPPELLE à Monsieur Bernard NOUVET, Monsieur Didier DANTONY à Monsieur Yves COLOMB, Monsieur Eric DUNIS à Monsieur David MATHIEU, Monsieur Laurent DUPLOMB à Madame Marie-Pierre VINCENT, Monsieur Guy EYRAUD à Monsieur Olivier DEPALLE, Monsieur Roland GERENTON à Monsieur Marc GIRAUD, Monsieur Frédéric GIMBERT à Madame Marielle ROCHER, Monsieur Daniel JOUBERT à Madame Josiane VARENNE, Monsieur Patrick NAVARRE à Madame Christiane MOSNIER, Madame Maryse POURRAT à Monsieur Roland GOBET, Monsieur André ROCHE à Monsieur Gérard TRIOLAIRE, Madame Isabelle SEON à Monsieur Claude CHAPPON, Madame Christelle VALANTIN à Monsieur Jean-François EXBRAYAT, Monsieur Laurent WAUQUIEZ à Madame Ginette VINCENT

**Absent(e)s :**

Monsieur Rémi BARBE, Monsieur Paul BARD, Madame Caroline BARRE, Madame Roselyne BEYSSAC, Madame Catherine CHALAYE, Monsieur Pierre FAYOLLE, Monsieur Jean-François GISCLON, Madame Catherine GRANIER-CHEVASSUS, Monsieur Jean-Noël LAPEYRE, Monsieur Alain LIOUTAUD, Monsieur Sébastien MASSON, Monsieur Gilles TEMPERE

**Secrétaire de séance :** Corinne BRINGER

La séance a été levée à : 22H

**Objet :** Désignation du secrétaire de séance

Rapporteur : Michel JOUBERT

L'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales dispose qu'au début de chacune de ses séances, l'assemblée délibérante nomme un ou plusieurs de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire.

En vertu de l'article L.5211-1 du CGCT, ces dispositions sont pleinement applicables aux Établissements Publics de Coopération Intercommunale.

Un membre du Conseil communautaire est invité à se présenter pour remplir les fonctions de secrétaire de séance du Conseil communautaire du jeudi 15 décembre 2022.

Le Conseil Communautaire :

- DÉCIDE à l'unanimité de ne pas procéder au scrutin secret à cette nomination comme le permet l'article L 2121-21, dernier alinéa du CGCT,
- NOMME Madame Corinne BRINGER pour remplir les fonctions.

**VOTE : UNANIMITÉ**

Signé le 15/12/2022,  
Le Secrétaire de séance,  
BRINGER Corinne,  
Vice -Présidente.

Fait au Puy-en-Velay, le 15/12/2022

Le Président de la Communauté  
d'agglomération du Puy-en-Velay,

Signé par : Michel  
JOUBERT

Date : 16/12/2022

Qualité :

PRESIDENT



**COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION  
DU PUY EN VELAY**

Envoyé en préfecture le 16/12/2022

Reçu en préfecture le 16/12/2022

Publié le

ID : 043-200073419-20221216-DEL\_CC2022\_298-DE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
du 15/12/2022**

**Délibération n° 2**

L'an deux mille vingt deux, le quinze décembre à 18 h 30, le Conseil de la Communauté d'agglomération, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la Salle Jeanne d'Arc, avenue de la Cathédrale, sous la Présidence de Monsieur Michel JOUBERT.

Date de la

Convocation :

vendredi 09  
décembre 2022

**Étaient présents :**

Nombre de

conseillers  
en exercice :  
95

Madame Marie-José ALLEMAND, Monsieur Laurent BARBALAT, Madame Sylvie BARBE, Monsieur Jérôme BAY, Monsieur Jean-Paul BEAUMEL, Monsieur Jean Yves BERAUD, Madame Brigitte BENAT, Monsieur Laurent BERNARD, Monsieur Olivier BERTRAND, Monsieur Jean-Claude BONNEBOUCHE, Monsieur Daniel BOYER, Monsieur Gilles BOYER, Monsieur Bernard BRIGNON, Madame Corinne BRINGER, Monsieur Jean-Paul BRINGER, Monsieur William BRUN, Monsieur Yves COLOMB, Monsieur Claude CHAPPON, Monsieur Michel CHAPUIS, Monsieur Guy CHOUVET, Madame Béatrice DIELEMAN, Monsieur Michel DESSIMOND, Monsieur Olivier DEPALLE, Monsieur Jean-François EXBRAYAT, Madame Jocelyne FAISANDIER, Madame Brigitte FROMAGET-HERITIER, Monsieur Michel FILERE, Madame Marie-Françoise FAVIER, Madame Celline GACON, Monsieur Jean-François GALLIEN, Madame Cécile GALLIEN, Monsieur Marc GIRAUD, Madame Patricia GIRE-JOUBERT, Monsieur Roland GOBET, Monsieur Jean-Benoît GIRODET, Madame Corinne GONCALVES, Monsieur Gérard GROS, Monsieur Laurent JOHANNY, Monsieur Michel JOUBERT, Monsieur Roland LONJON, Madame Sandra LOMBARDY, Madame Maguy MASSE, Monsieur Gilbert MEYSSONNIER, Monsieur Philippe MEYZONET, Monsieur Jean Claude MOREL, Madame Christiane MOSNIER, Monsieur Thierry MOURGUES, Monsieur Jean Paul NICOLAS, Madame Christine NOTON, Monsieur Bernard NOUVET, Monsieur Gilles OGER, Monsieur Pierre PAILLER, Monsieur Jean-Louis PALHIÈRE, Monsieur Philippe RIBEYRE, Madame Marielle ROCHER, Monsieur Gilbert ROUX, Monsieur Yves TAFIN, Madame Dominique THOLLET, Monsieur Olivier TEYSSIER, Monsieur Gérard TRIOLAIRE, Madame Isabelle VERDUN, Madame Ginette VINCENT, Madame Marie-Pierre VINCENT

Date de

publication en

ligne :  
19/12/2022

**Ont donné procuration ou ont été représentés :**

Monsieur Michel BEGON à Monsieur Jean-Paul BRINGER, Monsieur Jean-luc BORIE à Monsieur Philippe MEYZONET, Madame Annie BOUCHET à Monsieur Jean-Pierre CHABALIER, Madame Pierrette BOUTHERON à Monsieur Bernard BRIGNON, Monsieur Jean-Marc BOYER à Monsieur Gilbert ROUX, Monsieur André BRIVADIS à Monsieur Michel JOUBERT, Monsieur Bernard COMPTOUR à Madame Corinne BRINGER, Monsieur Guy CHAPPELLE à Monsieur Bernard NOUVET, Monsieur Didier DANTONY à Monsieur Yves COLOMB, Monsieur Eric DUNIS à Monsieur David MATHIEU, Monsieur Laurent DUPLOMB à Madame Marie-Pierre VINCENT, Monsieur Guy EYRAUD à Monsieur Olivier DEPALLE, Monsieur Roland GERENTON à Monsieur Marc GIRAUD, Monsieur Frédéric GIMBERT à Madame Marielle ROCHER, Monsieur Daniel JOUBERT à Madame Josiane VARENNE, Monsieur Patrick NAVARRE à Madame Christiane MOSNIER, Madame Maryse POURRAT à Monsieur Roland GOBET, Monsieur André ROCHE à Monsieur Gérard TRIOLAIRE, Madame Isabelle SEON à Monsieur Claude CHAPPON, Madame Christelle VALANTIN à Monsieur Jean-François EXBRAYAT, Monsieur Laurent WAUQUIEZ à Madame Ginette VINCENT

**Absent(e)s :**

Monsieur Rémi BARBE, Monsieur Paul BARD, Madame Caroline BARRE, Madame Roselyne BEYSSAC, Madame Catherine CHALAYE, Monsieur Pierre FAYOLLE, Monsieur Jean-François GISCLON, Madame Catherine GRANIER-CHEVASSUS, Monsieur Jean-Noël LAPEYRE, Monsieur Alain LIOUTAUD, Monsieur Sébastien MASSON, Monsieur Gilles TEMPERE

**Secrétaire de séance** : Corinne BRINGER

La séance a été levée à : 22H

**Objet :** Adoption du procès-verbal du 29 septembre 2022

Rapporteur : Michel JOUBERT

Monsieur Michel JOUBERT, Président de la Communauté d'agglomération, propose aux membres du Conseil Communautaire d'approuver le procès-verbal de la séance du :

- 29 septembre 2022.

Le Conseil Communautaire :

- APPROUVE le procès-verbal du Conseil communautaire du :

- 29 septembre 2022

Ce procès-verbal sera consultable sur le site internet/rubrique « espace habitants ».

**VOTE : UNANIMITÉ**

Signé le 15/12/2022,  
Le Secrétaire de séance,  
BRINGER Corinne,  
Vice -Présidente.

Fait au Puy-en-Velay, le 15/12/2022

Signé par : Michel  
JOUBERT

Date : 16/12/2022

Qualité :

PRESIDENT



**COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION  
DU PUY EN VELAY**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
du 15/12/2022**

**Délibération n° 3**

Envoyé en préfecture le 16/12/2022

Reçu en préfecture le 16/12/2022

Publié le

ID : 043-200073419-20221216-DEL\_CC2022\_299-DE

L'an deux mille vingt deux, le quinze décembre à 18 h 30, le Conseil de la Communauté d'agglomération, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la Salle Jeanne d'Arc, avenue de la Cathédrale, sous la Présidence de Monsieur Michel JOUBERT.

Date de la

Convocation :

vendredi 09  
décembre 2022

**Étaient présents :**

Madame Marie-José ALLEMAND, Monsieur Laurent BARBALAT, Madame Sylvie BARBE, Monsieur Jérôme BAY, Monsieur Jean-Paul BEAUMEL, Monsieur Jean Yves BERAUD, Madame Brigitte BENAT, Monsieur Laurent BERNARD, Monsieur Olivier BERTRAND, Monsieur Jean-Claude BONNEBOUCHE, Monsieur Daniel BOYER, Monsieur Gilles BOYER, Monsieur Bernard BRIGNON, Madame Corinne BRINGER, Monsieur Jean-Paul BRINGER, Monsieur William BRUN, Monsieur Claude CHAPPON, Monsieur Yves COLOMB, Monsieur Michel CHAPUIS, Monsieur Guy CHOUVET, Madame Béatrice DIELEMAN, Monsieur Olivier DEPALLE, Monsieur Michel DESSIMOND, Monsieur Jean-François EXBRAYAT, Madame Jocelyne FAISANDIER, Monsieur Michel FILERE, Madame Brigitte FROMAGET-HERITIER, Madame Marie-Françoise FAVIER, Madame Celline GACON, Madame Cécile GALLIEN, Monsieur Jean-François GALLIEN, Monsieur Marc GIRAUD, Madame Patricia GIRE-JOUBERT, Monsieur Jean-Benoit GIRODET, Monsieur Roland GOBET, Madame Corinne GONCALVES, Monsieur Laurent JOHANNY, Monsieur Gérard GROS, Monsieur Michel JOUBERT, Monsieur Roland LONJON, Madame Sandra LOMBARDY, Madame Maguy MASSE, Monsieur Gilbert MEYSSONNIER, Monsieur Philippe MEYZONET, Monsieur Jean Claude MOREL, Madame Christiane MOSNIER, Monsieur Thierry MOURGUES, Monsieur Jean Paul NICOLAS, Madame Christine NOTON, Monsieur Bernard NOUVET, Monsieur Gilles OGER, Monsieur Pierre PAILLER, Monsieur Jean-Louis PALHIÈRE, Monsieur Philippe RIBEYRE, Madame Marielle ROCHER, Monsieur Gilbert ROUX, Monsieur Yves TAFIN, Madame Dominique THOLLET, Monsieur Olivier TEYSSIER, Monsieur Gérard TRIOLAIRE, Madame Isabelle VERDUN, Madame Ginette VINCENT, Madame Marie-Pierre VINCENT

Nombre de

conseillers  
en exercice :  
95

Date de

publication en

ligne :  
19/12/2022

**Ont donné procuration ou ont été représentés :**

Monsieur Michel BEGON à Monsieur Jean-Paul BRINGER, Monsieur Jean-luc BORIE à Monsieur Philippe MEYZONET, Madame Annie BOUCHET à Monsieur Jean-Pierre CHABALIER, Madame Pierrette BOUTHERON à Monsieur Bernard BRIGNON, Monsieur Jean-Marc BOYER à Monsieur Gilbert ROUX, Monsieur André BRIVADIS à Monsieur Michel JOUBERT, Monsieur Bernard COMPTOUR à Madame Corinne BRINGER, Monsieur Guy CHAPELLE à Monsieur Bernard NOUVET, Monsieur Didier DANTONY à Monsieur Yves COLOMB, Monsieur Eric DUNIS à Monsieur David MATHIEU, Monsieur Laurent DUPLOMB à Madame Marie-Pierre VINCENT, Monsieur Guy EYRAUD à Monsieur Olivier DEPALLE, Monsieur Roland GERENTON à Monsieur Marc GIRAUD, Monsieur Frédéric GIMBERT à Madame Marielle ROCHER, Monsieur Daniel JOUBERT à Madame Josiane VARENNE, Monsieur Patrick NAVARRE à Madame Christiane MOSNIER, Madame Maryse POURRAT à Monsieur Roland GOBET, Monsieur André ROCHE à Monsieur Gérard TRIOLAIRE, Madame Isabelle SEON à Monsieur Claude CHAPPON, Madame Christelle VALANTIN à Monsieur Jean-François EXBRAYAT, Monsieur Laurent WAUQUIEZ à Madame Ginette VINCENT

**Absent(e)s :**

Monsieur Rémi BARBE, Monsieur Paul BARD, Madame Caroline BARRE, Madame Roselyne BEYSSAC, Madame Catherine CHALAYE, Monsieur Pierre FAYOLLE, Monsieur Jean-François GISCLON, Madame Catherine GRANIER-CHEVASSUS, Monsieur Jean-Noël LAPEYRE, Monsieur Alain LIOUTAUD, Monsieur Sébastien MASSON, Monsieur Gilles TEMPERE

**Secrétaire de séance :** Corinne BRINGER

**La séance a été levée à :** 22H

<b>Objet :</b>	Compte rendu des décisions prises par le Président de la Communauté d'agglomération du Puy-en-Velay au titre de l'article L5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales
----------------	--

Rapporteur : Michel JOUBERT

Conformément à l'article L2122-23, paragraphe 3 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Président rend compte des décisions prises en application de l'article L 2122-22 et pour lesquelles il a reçu délégation du Conseil Communautaire par délibération du 29 septembre 2022 :

**Décision n°276 du 15 septembre 2022 service Juridique – Défense en justice devant le Tribunal judiciaire de Clermont Ferrand**

Il a été décidé de confier la représentation de la Communauté d'agglomération et la défense de ses intérêts à Maître Benjamin DJEFFAL à Grenoble suite à une demande de remboursement de travaux de branchement au réseau d'eau.

**Décision n° 277 du 15 septembre 2022 service Juridique – remboursement de sinistre – contrat dommages aux biens – choc sur une borne électrique en date du 14/02/22 - RTCA**

Il a été décidé d'accepter la proposition d'indemnisation d'un montant de 8 600 € proposée par la compagnie d'assurance GROUPAMA assureur de la Communauté d'agglomération en règlement immédiat des frais occasionnés par le sinistre survenu le 14 février 2022 relatif à un choc de véhicule à moteur sur une borne électrique sur le site route de Coubon et appartenant à la RTCA.

**Décision n°278 du 19 septembre 2022 service Sports – Convention de mise à disposition du centre aqualudique La Vague au profit du Groupe d'Entraide Mutuel et de la Croix Rouge Française**

Il a été décidé de signer une convention de mise à disposition fixant les modalités d'utilisation du centre aqualudique La Vague au profit du Groupe d'Entraide Mutuel et de la Croix Rouge Française pour la saison sportive 2022/2023.

**Décision n°279 du 19 septembre 2022 service Sports – Convention de mise à disposition du gymnase du centre Aqua passion à Lavoûte sur Loire au profit de l'association Tennis Club de Vorey Emblavez**

Il a été décidé de signer une convention de mise à disposition du gymnase du Centre Aqua Passion à Lavoûte sur Loire à l'Association Tennis Club de Vorey Emblavez pour l'exercice 2022/2023.

**Décision n°280 du 19 septembre 2022 service Sports – Convention de mise à disposition du gymnase et de la salle de fitness du centre Aqua Passion à Lavoûte sur Loire au profit de l'association La Virevolte**

Il a été décidé de signer une convention fixant les modalités de mise à disposition du gymnase et de la salle Fitness du Centre Aqua Passion à Lavoûte sur Loire à l'association La Virevolte.

**Décision n°281 du 19 septembre 2022 service Sports – convention de mise à disposition du gymnase du centre Aqua Passion à Lavoûte sur Loire au profit de la SARL DJM SONORISATION**

Il a été décidé de signer une convention fixant les modalités de mise à disposition du gymnase du Centre Aqua Passion à Lavoûte sur Loire au profit de la SARL DJM SONORISATION pour la prestation Animation sur structures gonflables.

**Décision n°282 du 19 septembre 2022 service Sports – convention de mise à disposition du gymnase du centre Aqua Passion à Lavoûte sur Loire au profit de l'association Tennis Club de Rosières**

Il a été décidé de signer une convention fixant les modalités de mise à disposition du Centre Aqua Passion à Lavoûte sur Loire au profit de l'association pour l'exercice 2022/2023.

**Décision n°283 du 19 septembre 2022 service Sports – convention de mise à disposition du gymnase du centre Aqua Passion à Lavoûte sur Loire au profit de l'Association Emblavez Multi Activités**

Il a été décidé de signer une convention fixant les modalités de mise à disposition du gymnase du Centre Aqua Passion à Lavoûte sur Loire au profit de l'Association Emblavez Multi Activités

**Décision n°284 du 19 septembre 2022 service Administration Générale – Anniversaire de Radio Craponne – attribution d'une subvention**

Il a été décidé d'allouer à l'Association Radio Craponne une subvention de 2 000 € pour l'anniversaire des 40 ans de la radio.

**Décision n°285 du 19 septembre 2022 service Sports – Convention de mise à disposition du gymnase du centre Aqua Passion à Lavoûte sur Loire au profit de l'association groupement Emblavez jeunes**

Il a été décidé de signer une convention de mise à disposition du gymnase du Centre Aqua Passion à Lavoûte sur Loire au profit de l'Association Groupement Emblavez Jeunes pour l'exercice 2022/2023.

**Décision n°286 du 19 septembre 2022 service Sports – Convention de mise à disposition du gymnase du centre Aqua Passion à Lavoûte sur Loire au profit de l'Association Saint Germain Blavozy Handball**

Il a été décidé de signer une convention de mise à disposition du Gymnase du Centre Aqua Passion de Lavoûte sur Loire au profit de l'association Saint Germain Blavozy Handball pour l'exercice 2022/2023.

**Décision n°287 du 19 septembre 2022 service Sports – Convention de mise à disposition du gymnase du centre Aqua Passion à Lavoûte sur Loire au profit de l'Association Le Badminton Club Emblavez**

Il a été décidé de signer une convention de mise à disposition du Gymnase du Centre Aqua Passion de Lavoûte sur Loire au profit de l'association Le Badminton Club Emblavez pour l'exercice 2022/2023.

**Décision n°288 du 19 septembre 2022 service Sports – Convention de mise à disposition du Centre Aqualudique La Vague au profit du Lycée Professionnel Auguste Eymard**

Il a été décidé de signer une convention individuelle de mise à disposition fixant les modalités d'utilisation du Centre Aqualudique La Vague pour l'année scolaire 2022/2023 au profit du Lycée Professionnel Auguste Eymard.

**Décision n°289 du 19 septembre 2022 service Transports – demande de remboursement d'un abonnement trimestriel Accès**

Il a été décidé de rembourser l'abonnement trimestriel « Accès » d'un abonné pour un montant de 30 € suite à un changement d'établissement scolaire.

**Décision n°290 du 19 septembre 2022 service Transports – demande de remboursement partiel d'un PASS annuel**

Il a été décidé d'accorder à un abonné un remboursement de 45 € correspondant à 3/12èmes du coût du PASS annuel (suite à une immobilisation).

**Décision n°291 du 19 septembre 2022 service Petite Enfance – avenant n° 1 convention d'occupation des locaux du Relais Petite Enfance de la Communauté d'agglomération mis à disposition par la commune de Chadrac**

Il a été décidé de signer un avenant à la convention d'occupation de locaux du Palais de l'Enfance de la Communauté d'agglomération mise à disposition par la Communauté d'agglomération du Puy-en-Velay.

### Décision n°292 du 19 septembre 2022 service Patrimoine – articles boutique service Patrimoine – tarification

Il a été décidé de fixer les tarifs individuels des ouvrages publications et des objets dérivés de la boutique Service Patrimoine comme suit :

Ouvrages Publications	Prix de vente HT	TVA	Prix de vente TTC
Les animaux sauvages, autocollants	3,32 €	5,50 %	3,50 €
Amuse toi à dessiner des animaux en pagaille	10,33 €	5,50 %	10,90 €
Albert Dubois Pillet, un artiste indépendant	17,06 €	5,50 %	18,00 €
J'écris en hiéroglyphes	14,22 €	5,50 %	15,00 €
Voyage en Egypte antique avec Cléopâtre	7,11 €	5,50 %	7,50 €
Champollion, le champion des hiéroglyphes : mon cahier d'activités	9,48 €	5,50 %	10,00 €
<b>Objets dérivés</b>			
Règle Hiéroglyphique	6,25 €	20 %	7,50 €

### Décision n°293 du 20 septembre 2022 service Théâtre – contrat de cession à passer avec la société Décibels Productions

Il a été décidé de passer avec la Société Décibels Productions, sise 118 rue du Mont Cenis – 75018 PARIS, un contrat de cession pour l'achat du spectacle Louis Chedid/Yvan Cassar dont le montant s'élève à 17 000 € HT (transports inclus) + frais annexes (hébergement, repas, catering d'accueil, droits d'auteurs et taxe fiscale) pour une représentation qui aura lieu vendredi 9 décembre 2022 à 20 h 30 en grande salle du Théâtre du Puy en Velay dans le cadre de la saison culturelle « spectacle en Velay 2022-2023 ».

### Décision n°294 du 20 septembre 2022 service Théâtre – contrat de prestations à passer avec l'association l'Escale

Il a été décidé de passer avec l'association l'Escale – sise Lachamp – route de Pradelles – 43420 Saint Paul de Tartas, un contrat pour l'achat des prestations artistiques pour une intervenante metteur en scène, auprès des classes de seconde de l'enseignement optionnel Théâtre du Lycée Charles et Adrien Dupuy de septembre à décembre 2022 et dont le montant s'élève à 116,48 € TTC (frais de déplacements compris).

### Décision n°295 du 26 septembre 2022 service Patrimoine – articles boutique modification tarif

Il a été décidé de modifier le prix des « objets dérivés » de la boutique service patrimoine du Puy-en-Velay comme suit :

Objets dérivés	Ancien prix public TTC	TVA	Nouveau prix public TTC
Maquette « WOLF »	5,40 €	20 %	6,50 €
Maquette « HIBOU »	6,60 €	20 %	8,00 €
Maquette « CROCODILE »	5,40 €	20 %	6,50 €



Maquette « STAG »	5,40 €	20 %
Maquette « SERPENT »	5,00 €	20 %

Envoyé en préfecture le 16/12/2022
Reçu en préfecture le 16/12/2022
Publié le 16/12/2022
ID : 043-200073419-20221216-DEL_CC2022_299-DE

**Décision n°296 du 28 septembre 2022 service Travaux/Ingénierie – Etude de modélisation hydraulique en zonage PPRI concernant un bac à chaînes à Chamalières sur Loire – autorisation de signer le marché**

Il a été décidé d'autoriser Monsieur le Président à signer le marché d'études de modélisation hydraulique en zonage PPRI concernant un bac à chaînes à Chamalières sur Loire avec SAS HTV sise 32 chemin de Bier 38110 Sainte-Blandine pour un montant de 4 000 € HT.

**Décision n°297 du 28 septembre 2022 service Ateliers des Arts – partenariat entre le Conservatoire « Les Ateliers des Arts » et Lycée Simone Weil – signature d'une convention pour 3 années scolaires**

Il a été décidé d'autoriser le Président à signer une convention de partenariat entre le Lycée Simone Weil et le Conservatoire « Les Ateliers des Arts » qui précise la dimension du partenariat et sa durée sur les années scolaires 2022-2023, 2023-2024 et 2024-2025. Ce partenariat est sans coût pour le conservatoire. Il favorise l'accès des lycéens, désignés par l'enseignant musique du Lycée, aux actions déjà en cours au conservatoire et la mise à disposition de salles de cours aux lycéens après qu'ils se soient acquittés d'une inscription en tant qu'utilisateur non élève.

**Décision n°298 du 26 septembre 2022 service Transports – demande de remboursement d'un pass annuel jeune 2022-2023**

Il a été décidé d'accéder à la demande de remboursement d'un éducateur à l'ESSOR D.I.T.E.P. de Pradelles et de procéder au remboursement de la somme de 180 € correspondant au tarif d'un pass annuel 2022/2023.

**Décision n°299 du 3 octobre 2022 service Théâtre – modification de la décision 158 du 29 avril 2022**

Il a été décidé de modifier l'article 1 de la décision n° 158 du 29 avril 2022, relatif à l'achat de cession à savoir qu'à partir de septembre 2022 ce spectacle est produit et diffusé par la Compagnie Perpétuel Détour sise Montchaud – 43200Yssingeaux, et non plus par la Compagnie Poudre d'Esperluette.

**Décision n°300 du 4 octobre 2022 service Patrimoine – convention de dépôt vente entre le service patrimoine de la Communauté d'agglomération et la librairie 'Interlude**

Il a été décidé de conclure une convention de dépôt-vente entre le Service Patrimoine de la Communauté d'Agglomération du Puy-en-Velay, et la librairie « Interlude » pour la vente d'articles à la Boutique Service Patrimoine

**Décision n°301 du 4 octobre 2022 service Patrimoine – remboursement / prise en charge des frais de déplacement, de restauration et d'hébergement des intervenants extérieurs ponctuels proposant des conférences pour le service patrimoine**

Il a été décidé d'autoriser les services de l'Agglomération à procéder au remboursement et/ou à la prise en charge des frais occasionnés pour le déplacement, la restauration, et/ou l'hébergement des intervenants extérieurs proposant ponctuellement des conférences dans le cadre de la programmation du service Patrimoine. Les remboursements et prises en charge des frais devront respecter les modalités et être limités aux taux forfaitaires votés par la communauté d'agglomération.

**Décision n°302 du 5 octobre 2022 service Patrimoine – articles boutique service patrimoine tarification**

Il a été décidé de fixer les tarifs individuels des « Ouvrages publications » de la Boutique Service Patrimoine du Puy-en-Velay comme suit :

Ouvrages publications	Prix de vente HT	TVA	Prix de vente TTC
-----------------------	------------------	-----	-------------------

La 89 est-ouest	14,22 €	5,50 %	
Super week end de l'océan	23,60 €	5,50 %	
Super week end de l'espace	18,48 €	5,50 %	19,50 €

Envoyé en préfecture le 16/12/2022

Reçu en préfecture le 16/12/2022

Publié le

ID : 043-200073419-20221216-DEL\_CC2022\_299-DE

**Décision n°303 du 7 octobre 2022 service Commande Publique – résiliation des marchés de transports scolaires – approche de Noustoulet – Approche de Chaspuzac – Primaire de Noustoulet**

Il a été décidé :

- de résilier le marché 2017078 passé avec la société SCHMITT Voyages à la date du 7 juillet 2022 minuit pour motif d'intérêt général sur la base de l'article 33 du CCAG Fournitures Courantes et Services 2009 et de l'article 13.1 du Cahier des Clauses Administratives Particulières,
- de résilier le marché 2019059 passé avec la société GRAILLE à la date du 7 juillet 2022 minuit pour motif d'intérêt général sur la base de l'article 33 du CCAG Courantes et Services 2009 et de l'article 15.1 du Cahier des Clauses Administratives Particulières,
- de résilier le marché 2021013\_04 passé avec la société AURA BUS AVENIR à la date du 23 septembre 2022 minuit pour motif d'intérêt général sur la base de l'article 33 du CCAG Fournitures Courantes et Services 2009 et de l'article 15.1 du Cahier des Clauses Administratives Particulières,

La résiliation de ces marchés fera l'objet d'un décompte de résiliation, conformément à l'article 34 du même CCAG Fournitures Courantes et Services 2009.

**Décision n°304 du 7 octobre 2022 service Commande Publique – Vérifications périodiques obligatoires – avenant n° 1**

Il a été décidé de passer un avenant n°1 avec la société APAVE d'un montant de 6 084,00 € HT pour l'ajout de prestations de vérifications techniques obligatoires. Le nouveau montant du marché est de 75 864,00 € HT.

**Décision n°305 du 7 octobre 2022 service Commande Publique – fourniture et livraison de papier de reprographie avenant n° 2**

Il a été décidé de passer un avenant n°2 avec la société La Librairie Laïque, sise 1 route de Montredon, 43000 Le Puy-en-Velay, pour l'accord d'un nouveau tarif concernant le papier A4 blanc soit 4,19 € HT la ramette et le papier A3 blanc soit 8,38 € HT la ramette jusqu'à la fin du marché soit jusqu'au 31/12/2022.

**Décision n°306 du 7 octobre 2022 service Commande Publique – fourniture et livraison de papier de reprographie – avenant n° 1**

Il a été décidé de passer un avenant n°1 avec la société La Librairie Laïque, sise 1 route de Montredon, 43000 Le Puy-en-Velay, pour l'accord d'un nouveau bordereau de prix valable du 01/08/2022 au 30/09/2022.

**Décision n°307 du 10 octobre 2022 service Théâtre – contrat de cession à passer avec l'association Le Théâtre de l'Alauda**

Il a été décidé de passer avec l'association Théâtre de l'Alauda – sise 29 Rue Raphaël– 43000 Le Puy-en-Velay, un contrat de cession pour l'achat du spectacle « Et si l'on jouait du Molière ? », dont le montant s'élève à 10 000 euros TTC + frais annexes (repas, droits d'auteurs, taxe fiscale et catering d'accueil), pour deux représentations scolaires qui auront lieu jeudi 10 novembre 2022 à 10h et 14h30, et deux représentations tout public qui auront lieu vendredi 11 et samedi 12 novembre à 20h30, en Grande Salle du Théâtre, dans le cadre de la saison culturelle « Spectacles en Velay » 2022-2023, avec 3 autres compagnies coproductrices (Cie Latituds, Cie l'Envolante, Cie Le Petit Atelier).

**Décision n°308 du 11 octobre 2022 service Petite enfance – convention d'occupation de la salle sensorielle du multi accueil Les Petits Câlines dans le cadre du dispositif « Unité d'Enseignement Maternelle Autisme » de l'école d'Espaly Saint Marcel**

Il a été décidé de signer une convention avec l'APAJH43, dans le cadre du dispositif UEMA de  
 Délibération n°3 du 15/12/2022

l'école maternelle d'Espaly, pour l'occupation de la salle sensorielle de Calins. Cette convention est établie du 1er septembre 2022 au 31 août 2023, sauf dénonciation un mois avant son terme. Elle est tacitement reconduite, dans la limite

**Décision n°309 du 13 octobre 2022 service Théâtre – contrat de prestations à passer avec la compagnie Le Souffleur de Verre**

Il a été décidé de passer avec la compagnie le Souffleur de Verre – sise 36 rue de Blanzat 63100 Clermont Ferrand un contrat pour l'achat de prestations artistiques pour un intervenant auprès des classes de l'option et spécialité Arts Théâtre du Lycée Charles et Adrien Dupuy et dont le montant des prestations s'élève à 492,72 € TTC (frais de déplacement compris).

**Décision n°310 du 13 octobre 2022 service Commande Publique – Maintenance, entretien et dépannage des installations de chauffage, des climatisations, des VMC, des groupes eau glacée, des centrales de traitement d'air, d'eau chaude sanitaire...de la ville du Puy, de la Communauté d'agglomération et du Centre Communal d'Action Sociale du Puy**

Il a été décidé de passer un marché pour une durée de 3 ans avec la société HERVE THERMIQUE sise 21 rue Maurice Schumann 43700 Saint Germain Laprade pour des prestations de maintenance, entretien et dépannage des installations de chauffage, des climatisations, des VMC, des groupes eau glacée, des centrales de traitement d'air, d'eau chaude sanitaire...pour un montant de marché de maintenance préventive de 399 982,50 € HT et de prestations de maintenance corrective (accord cadre à bons de commande) de 500 000 € HT maximum, Le montant du marché se décompose comme suit :

- Communauté d'Agglomération du Puy-en-Velay : le montant de marché en maintenance préventive est de 238 289,70 € HT, les prestations de maintenance corrective (accord cadre à bons de commande) sont de 350 000 € HT maximum,
- Ville du Puy-en-Velay : le montant de marché en maintenance préventive est de 137 878,80 € HT, et les prestations de maintenance corrective (accord cadre à bons de commande) sont de 100 000 € HT maximum,
- Centre Communal d'Action Sociale du Puy-en-Velay : le montant de marché de maintenance préventive est de 23 814,00 € HT et le montant de marché de prestations de maintenance corrective (accord cadre à bons de commande) est de 50 000 € HT maximum.

**Décision n°311 du 13 octobre 2022 service Sports – convention de mise à disposition du gymnase du centre aqua passion au profit de l'association Olympique Malrevers**

Il a été décidé de signer une convention de mise à disposition du gymnase du Centre Aqua Passion à Lavoûte sur Loire pour l'exercice 2022/2023 au profit de l'association Olympique Malrevers.

**Décision n°312 du 14 octobre 2022 service Sports – convention de mise à disposition du centre aqua passion au profit du foyer d'accueil médicalisé Saint Nicolas**

Il a été décidé de signer une convention fixant les modalités de mise à disposition du centre Aqua Passion à Lavoûte sur Loire pour l'exercice 2022/2023 au profit du Foyer d'accueil Médicalisé Saint Nicolas.

**Décision n°313 du 14 octobre 2022 service Sports – convention d'occupation du domaine public du centre Aqua Passion pour des prestations de soins de relaxation**

Il a été décidé de signer une convention fixant les modalités de mise à disposition de la salle de soins de relaxation dans l'espace Bien être du Centre Aqua Passion à Lavoûte sur Loire pour l'exercice 2022/2023 au profit d'une professionnelle pour une activité de soins de relaxation.

**Décision n°314 du 14 octobre 2022 service Sports – convention de mise à disposition du centre aqualudique La Vague au profit des instituts et associations**

Il a été décidé de signer une convention de mise à disposition fixant les modalités d'utilisation du Centre Aqualudique La Vague pour l'année scolaire 2022/2023 au profit des organismes suivants : EHPAD Nazareth, Centre Hospitalier Emile Roux, Conseil Départemental, MAS La Merisaie, GV CHER, La Chaumine, Association Abbé de l'Épée, IME Les Cévennes, L'Essor Jeanne de Lestonnac, MAS Vellavi, ITEP Lafayette, CH Sainte Marie, Les Gouspins, FAM Langeac, Bouge ta douleur.

**Décision n°315 du 14 octobre 2022 service Sports – conventions de mise à disposition du Centre Aqualudique La Vague au profit des établissements scolaires secondaires pour l'année scolaire 2022/2023**

Il a été décidé de signer une convention individuelle de mise à disposition fixant les modalités d'utilisation du Centre Aqualudique La Vague pour l'année scolaire 2022/2023 au profit des établissements scolaires secondaires suivants: Lafayette, Jules Valles, Isvt, Anne Franck Corsac, C et A Dupuy, St Joseph St Julien, La Chartreuse, Simone Weil, St Jacques de Compostelle, Jean Monnet, Laurent Eynac, St Régis, St Joseph le Rosaire, pour des séances de natation.

**Décision n°316 du 14 octobre 2022 service Sports – conventions de mise à disposition du Centre Aqualudique La Vague au profit des associations bénéficiant de la gratuité des espaces**

Il a été décidé de signer une convention individuelle de mise à disposition fixant les modalités d'utilisation du Centre Aqualudique La Vague pour la saison sportive 2022/2023 au profit des associations suivantes: «Agglo le Puy en Velay Natation», «Le Puy en Velay Triathlon», «Vulcains SubVellave», «Sports Loisirs Brivois», «Club Vellave de Plongée» pour des créneaux piscine.

**Décision n°317 du 18 octobre 2022 service Transports – demande de remboursement pour un mois de location de vélo électrique**

Il a été décidé d'accéder à la demande de remboursement pour un montant de 40 € suite à l'annulation de la location de vélo électrique par un usager ne possédant pas de chéquier, et par conséquent n'a pu déposer un chèque de caution.

**Décision n°318 du 18 octobre 2022 service Transports – demande de remboursement partiel d'un pass annuel primaire 2022-2023**

Il a été décidé d'accéder à la demande légitime de remboursement d'un abonné pour un montant de 88 € compte tenu de la suppression du service par la Communauté d'agglomération faute d'un effectif suffisant pour maintenir le service conformément au règlement scolaire.

**Décision n°319 du 18 octobre 2022 service Développement économique – mandat de gestion locative attribuée à l'immobilier Romeyer concernant l'ensemble immobilier 615, rue de Farnier commune de Brives Charensac**

Il a été décidé :

- de recourir à un mandat de gestion locative en ce qui concerne l'ensemble immobilier 615 rue de Farnier commune de Brives-Charensac auprès de l'agence immobilière ROMEYER appartenant à la Communauté d'agglomération
- de signer le mandat de gestion, lequel spécifie notamment que sa validité court à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2022 pour une durée de 5 ans, que la rémunération de l'agence immobilière sera de 7 % TTC du montant du loyer annuel TTC et que les opérations financières en recettes et dépenses s'effectueront tous les trimestres.

**Décision n°320 du 24 octobre 2022 service Commande Publique – renouvellement du refoulement AEP de l'usine de Sermoulis Commune de Sauvessanges – avenant n° 2**

Il a été décidé de procéder à une régularisation du marché lors de la prochaine situation de travaux afin de retenir le trop perçu sur les révisions de prix soit un montant de 12 098,09 € HT.

**Décision n°321 du 27 octobre 2022 service Juridique – remboursement de sinistre – contrat dommage aux biens – maison de santé Craponne sur Arzon**

Il a été décidé d'accepter la proposition d'indemnisation d'un montant de 1 000 € proposée par la compagnie d'assurance GROUPAMA assureur de la Communauté d'Agglomération pour le remboursement de la franchise contractuelle pour le sinistre survenu le 14 octobre 2021 relatif à des dommages sur une porte à la maison de santé de Craponne sur Arzon

**Décision n°322 du 28 octobre 2022 service Finances – budget Usines Relais – souscription d'un emprunt auprès de la Caisse d'Épargne Auvergne Limousin pour un**

**montant de 470 000 euros**

Envoyé en préfecture le 16/12/2022

Reçu en préfecture le 16/12/2022

Publié le



Il a été décidé de contracter un prêt de 470 000 € au taux fixe de 2,99% au 15/12/2022 auprès de la Caisse d'Épargne Auvergne Limousin afin de financer les investissements relatifs à la construction de l'usine relais Légupuy sur le budget annexe « Usine Relais ».

**Décision n°323 du 28 octobre 2022 service Finances – budget principal – souscription d'un emprunt auprès de la Caisse d'Épargne Auvergne Limousin pour un montant de**

**4 000 000 euros**

Envoyé en préfecture le 16/12/2022

Reçu en préfecture le 16/12/2022

Publié le

**SLO**

Il a été décidé de contracter un prêt de 4 000 000 € au taux fixe de 2, d'Épargne Auvergne Limousin afin de financer les investissements de l'année 2022 de la Communauté d'Agglomération du Puy-en-Velay.

ID : 043-200073419-20221216-DEL\_CC2022\_299-DE

**Décision n°324 du 31 octobre 2022 service Sports – conventions de mises à disposition de la piscine de Brives La Mouteyre au profit des instituts et associations**

Il a été décidé de signer une convention individuelle de mise à disposition fixant les modalités d'utilisation de la piscine de Brives « La Mouteyre » pour la saison 2022/2023 au profit des instituts et associations suivants : Centre Hospitalier Sainte-Marie, GV CHER, UFOLEP 43, Abbé de l'Épée Institut Marie Rivier, Gym pour Tous, Gym Volontaire Bains, EPEAP St Hostien Le Meygal, Aqua Velay, SPMS Adapei 43.

**Décision n°325 du 31 octobre 2022 service Sports - Conventions de mise à disposition du Centre Aqualudique la Vague au profit du SDIS Haute-Loire, du Commissariat de Police du Puy-en-Velay et du Comité départemental du Sport Adapté Haute-Loire.**

Il a été décidé de signer une convention individuelle de mise à disposition fixant les modalités d'utilisation du Centre Aqualudique La Vague pour la saison 2022/2023 au profit des organismes suivants : SDIS Haute-Loire, Commissariat de Police du Puy-en-Velay, Comité Départemental du Sport Adapté Haute-Loire.

**Décision n°326 du 31 octobre 2022 service Sports - Convention de mise à disposition du Centre Aqualudique la Vague au profit de la Maison d'Accueil Spécialisée Résidence Vellavi à Saint-Paulien.**

Il a été décidé de signer une convention de mise à disposition fixant les modalités d'utilisation du centre aqualudique la Vague pour la saison 2022/2023, au profit de la Maison d'Accueil Spécialisée Résidence Vellavi à Saint-Paulien.

**Décision n°327 du 31 octobre 2022 service Théâtre - CONTRAT DE PRESTATIONS A PASSER AVEC L'ASSOCIATION GANPATI CIE**

Il a été décidé de passer avec l'Association GANPATI Cie, sise 31 Rue des Tables – 43000 Le Puy-en-Velay, un contrat pour l'achat des prestations artistiques de Monsieur Stéphane COURTIAL, missionné sur l'année scolaire 2022- 2023, comme intervenant metteur en scène, auprès des classes de première de l'option et spécialité Arts-Théâtre du Lycée Charles et Adrien Dupuy (de septembre à novembre 2022), et dont le montant s'élève à 1 050 euros TTC

**Décision n°328 du 2 novembre 2022 service Administration Générale – Syndicat mixte du projet de la Chaise Dieu – contribution 2022**

Il a été décidé de verser une contribution de 188 817,56 € au Syndicat Mixte du Projet de la Chaise Dieu pour l'année 2022.

**Décision n°329 du 2 novembre 2022 service Administration générale - Centre Départemental de Musiques et de Danses Traditionnelles (CDMDT) - Organisation des 30 ans du centre : attribution d'une subvention**

Il a été décidé d'allouer une subvention de 500 € au Centre Départemental de Musiques et de Danses Traditionnelles pour l'organisation de la fête d'anniversaire du Centre le samedi 22 octobre à la MPT de Brives

**Décision n°330 du 2 novembre 2022 service Développement économique - Programme d'actions « Les Pieds dans le Plat » : Attribution d'une subvention**

Il a été décidé :

- d'attribuer une subvention de 2 000 € à l'Association Jeunes Pousses pour le programme d'actions « Les Pieds dans le Plat » dans le cadre de l'Appel à Manifestation d'Intérêt portant sur des actions d'éducation et de promotion en santé-environnement décomposé comme suit : • 1 000 € au titre de l'ARS attribués à la Communauté d'agglomération pour reversement à l'association, • 1 000 € de co-financement direct par la Communauté d'agglomération.
- de signer à cette fin, une convention d'attribution de subvention à l'association Jeunes Pousses, fixant les modalités administratives et financières.

**Décision n°331 du 9 novembre 2022 service Ateliers des Arts – signature d'une convention pour la mise en place d'ateliers d'initiation d'expression corporelle et de découverte des percussions avec l'ensemble scolaire Saint Joseph Le Rosaire**

Il a été décidé d'autoriser le Président à signer une convention pour la mise en place d'ateliers artistiques en percussion et expression corporelle avec l'Ensemble scolaire St-Joseph le Rosaire, pendant l'année scolaire 2022/2023. Ces ateliers seront assurés par des enseignants du CRD, et seront facturés par la Communauté d'agglomération à l'Ensemble scolaire St-Joseph le Rosaire pour un montant global de 1 188 €.

**Décision n°332 du 14 novembre 2022 service Développement économique – Maison « Faucon » mise en place d'un mandat de vente auprès de l'agence DOHM**

Il a été décidé :

- de confier à l'agence DOHM, située au 33 boulevard Maréchal Fayolle, 43000 Le Puy-en-Velay, un mandat de vente concernant l'immeuble 5, rue Faucon, 43500 Craponne sur Arzon
- d'accepter ce mandat de vente exclusif pour un prix de cession estimé à 50 000 € pour une durée de 24 mois et un montant d'honoraires de 5 000 €.

**Décision n°333 du 14 novembre 2022 service Transports – cession d'un véhicule Volkswagen VASP destiné au transport des handicapés au bénéfice de l'association 1PULSION Sports et Handicap du Velay**

Il a été décidé de céder à titre gratuit à l'association 1PULSION Sports et handicap du Velay domiciliée en Mairie d'Espaly Saint Marcel, 20 avenue de la Mairie 43000 Espaly Saint Marcel le véhicule Volkswagen VASP aménagé pour le transport de personnes handicapés, mis en service le 30 août 2007 d'une valeur nette comptable égale à zéro.

**Décision n°334 du 14 novembre 2022 service Commande Publique – avenant 2 au marché d'animation OPAH Communautaire de la Communauté d'agglomération du Puy-en-Velay – 2019/2024**

Il a été décidé, suite au réajustement des prestations, que le montant du marché passe à 523 977,84 € HT soit une diminution du marché de – 2 642,16 € HT et un pourcentage de – 0,62 % par rapport au montant du marché initial.

**Décision n°335 du 14 novembre 2022 service Commande Publique – avenant n° 2 au marché d'animation OPAH RU du centre ville du Puy-en-Velay – 2019-2024**

Il a été décidé, suite au réajustement des prestations, que le montant du marché passe à 411 802,00 € HT soit un montant supplémentaire de prestations de 27 952,00 € HT ce qui représente une augmentation de + 7,28 % par rapport à l'avenant n° 1 et une augmentation de 31 918,00 € HT par rapport au marché initial soit un pourcentage de hausse de + 8,32 %.

**Décision n°336 du 15 novembre 2022 service Ateliers des Arts – signature de l'avenant n° 1 à la convention signée avec la ville de Saint Etienne pour la mise en place d'une coopération pédagogique et artistique dans l'accueil des étudiants des classes préparatoires.**

Il a été décidé de signer l'avenant n°1 à la convention passée avec la Ville de Saint-Etienne pour la mise en place d'une coopération pédagogique et artistique dans l'accueil des étudiants du Conservatoire à Rayonnement Départemental « Les Ateliers des Arts » en classes préparatoires au Conservatoire Massenet. Cet avenant a pour objet de prolonger la convention initiale dans les mêmes conditions pour les années scolaires 2022-2023, 2023-2024 et 2024-

### **Décision n°337 du 15 novembre 2022 service Commande Publique – avenants à marchés de transports scolaires**

Il a été décidé de passer des avenants pour augmenter les marchés suivants :

- Marché 2016\_066 avec la société SCHMITT Voyages : Service P17 et S9 - Primaire de Sanssac et Secondaire de Ceyszac – Le Puy-en-Velay, l'avenant n°2 passe de 48 128,72 € HT à 55 208,32 € HT par an soit une augmentation de 14,71 % par rapport à l'avenant n°1 suite à un changement de véhicule qui passe de 16 places à 22 places en raison d'une augmentation des effectifs. L'avenant n°1 était de - 7,22 % par rapport au marché, par conséquent, la hausse de l'avenant n° 2 par rapport au marché de base est de + 7,49 %,
- Marché 2021013\_08 avec la société GIE AURA Bus Avenir : Service P61 – Primaire de Saint Hostien qui passe de 11 459,84 € HT à 12 073,60 € HT par an soit une augmentation de 5,36 % suite à l'ajout d'une boucle pour desservir l'école du Pertuis
- Marché 2021015\_09 avec la société de taxis ESQUIS Benoît : Service PS57 – Primaire et secondaire de Saint Georges Lagricol qui passe de 17 891,44 € HT à 18 193,12 € HT par an soit une augmentation de 1,69 % suite à un réajustement du kilométrage,
- Marché 2021013\_18, avec la société de Transports MIGRATOIR : Service Ligne 20 : Craponne – Saint Paulien – Le Puy-en-Velay, le coût annuel passe de : 132 626,50 €HT à 132 777,19 €HT par an soit une augmentation de 0,14 % suite à la modification du départ du bouclage à Craponne au lieu de Chomelix le lundi matin, soit 8 kilomètres supplémentaires,
- Marché 2020\_046 avec la société BERGER Voyages : Service S36 A B C – Secondaire Blanzac – Saint Geneys, Lissac - Céaux d'Allègre et Vazeille Limandre – Vernassal – Allègre qui passe de 77 740,96 € HT à 78 024,32 € HT par an soit une augmentation de 0,36 % suite à un réajustement du kilométrage,
- Marché 2022015\_06 avec la société AURA Bus Avenir : Service PS 25 : Primaire et Secondaire de Saint Pal de Sénouire – La Chaise Dieu, en raison d'une erreur de formule de calcul sur le bordereau de prix du marché, le montant du marché est de 59 202,24 € HT pour une durée de 4 ans et non de 47 201,28 € HT soit une augmentation de 25,42 %.
- De passer des avenants pour diminuer les marchés suivants :
- Marché 2022015\_04, avec la société de Transports MIGRATOIR : Service A1 – PS4 A : Approche Aunac, Primaire et Secondaire Le Brignon, le coût annuel passe de : 36 738,60 €HT à 35 823,40 €HT par an soit une baisse de 2,55 % suite à la suppression du service A1 – Approche Aunac en raison d'un faible effectif,
- Marché 2019058, avec la société SCHMITT Voyages : Service A4 et P2 : Approche et Primaire de Bains, le coût annuel passe de : 49 498,80 €HT à 48 621,00 €HT par an soit une baisse de 1,81 % suite à la suppression du service P2 – Primaire de Bains en raison d'un faible effectif,
- Marché 2021013\_12, avec la société GIE AURA Bus Avenir : Service PS 24 AB : Primaire et secondaire de Connangles – Sembadel – La Chaise Dieu et Cistrières – La Chaise Dieu, le coût annuel passe de : 42 798,72 €HT à 42 552,32 €HT par an soit une baisse de 0,58 % suite à la suppression de l'arrêt de Dignac à Sembadel et Connangles,
- Marché 2021013\_15, avec la société BERGER Voyages : Service PS 27 : Primaire et secondaire de Malvières – La Chaise Dieu, le coût annuel passe de : 23 872,28 €HT à 23 532,96 €HT par an soit une baisse de 1,44 % suite à la suppression de l'arrêt de Monadières, -
- Marché 2021015\_07, avec la société BERGER Voyages : Service PS 53 : Primaire et secondaire de Beaune sur Arzon – Jullianges – Craponne sur Arzon, le coût annuel passe de : 32 022,56 €HT à 25 766,40 €HT par an soit une baisse de 24,28 % suite à un changement de capacité de véhicule qui passe de 16 à 8 places et à la suppression des arrêts de Argentières, Cheyrac l'Aigue et Pressac pour l'école de Jullianges,
- Marché 2021013\_05, avec la société GIE AURA Bus Avenir : Service P14 et P15 : Primaire de Saint Privat d'Allier, le coût annuel passe de : 24 211,60 €HT par an avec 2 véhicules à 12 605,60 €HT avec un seul véhicule soit une baisse de 92,07 % suite à la suppression du ramassage P15 en raison du faible effectif,
- Marché 2020044, avec la société HUGON Auvergne Rhône-Alpes : Service PS 32 : Primaire et Secondaire de Fix Saint Geneys – Allègre, le coût annuel passe de : 18 580,44 €HT à 17 554,24 €HT par an soit une baisse de 5,85 % suite à la suppression des boucles pour le primaire.

### **Décision n°338 du 17 novembre 2022 service Commande Publique – prestation de dépotage et de transport d'effluents industriels**

Il a été décidé de passer selon la procédure adaptée, un marché de prestation de dépotage et



de transport d'effluents industriels avec la société SELM Assainissement, 43000 Le Puy-en-Velay, pour un montant après négociation de 384,25 € HT pour 20m<sup>3</sup>.

**Décision n°339 du 17 novembre 2022 service Juridique – remboursement HT sinistre automobile RTCA du 20/08/2022**

Il a été décidé d'accepter la proposition de règlement HT d'indemnisation d'un montant de 1 384,25 € proposée par la Compagnie d'Assurance SMACL assureur de la Communauté d'Agglomération en règlement total des frais occasionnés par le sinistre survenu le 20 août 2022 relatif aux dégâts sur un véhicule appartenant à la Communauté d'agglomération et affecté à la RTCA.

**Décision n°340 du 17 novembre 2022 service Commande Publique – collecte et transport du verre d'origine ménagère en apport volontaire lots 1 et 2 – avenants n° 1**

Il a été décidé de passer un avenant n°1 afin de prolonger la durée du marché d'un délai supplémentaire de 2 mois soit jusqu'au 28/02/2023 : - pour le lot n°1 : 7 communes urbaines, - pour le lot n°2 : 21 communes périurbaines.

**Décision n°341 du 17 novembre 2022 service Commande Publique – travaux d'extension de la fibre optique**

Il a été décidé de déclarer sans suite au motif de l'intérêt général la procédure relative à des travaux d'extension de la fibre optique en raison de la nécessité de redéfinir le besoin.

**Décision n°342 du 17 novembre 2022 service Commande Publique – Marché de maîtrise d'oeuvre pour la modernisation et l'extension de l'abattoir**

Il a été décidé, en application de l'article 8.2 du C.C.A.P., que le forfait de rémunération devient définitif lors de l'acceptation par le maître d'ouvrage de la mission A.P.D. Le forfait définitif de rémunération d'élève à 215 000 € H.T

**Décision n°343 du 18 novembre 2022 service Finances – mise en place d'une ligne de trésorerie auprès de la Caisse d'Epargne Auvergne Limousin – montant 8 000 000 €**

Il a été décidé d'ouvrir une ligne de trésorerie de 8 000 000 € auprès de la Caisse d'Epargne Auvergne Limousin, afin de financer les besoins ponctuels de trésorerie et de faire face à tout risque de rupture de paiement.

**Décision n°344 du 21 novembre 2022 service Transports – demande de remboursement d'un pass annuel jeune 2022-2023**

Il a été décidé :

- d'accéder à la demande de remboursement d'un pass annuel jeune qui n'a jamais été utilisé
- de procéder au remboursement de la somme de 180 €

**Décision n°345 du 21 novembre 2022 service Développement économique – commodat Ludothèque communautaire – pont des Ludes**

Il a été décidé d'autoriser l'utilisation des lieux intitulés Ludothèque, 8 route de Coubon, commune de Brives Charensac par voie de commodat pour une durée d'un an reconductible, à l'association Pont des Ludes et de réaliser cette mise à disposition de façon gracieuse.

**Décision n°346 du 22 novembre 2022 service des Assemblées – transcription des débats de l'assemblée communautaire**

Il a été décidé de passer un accord cadre à bons de commande avec la société H2COM 12 rue Taitbout 75009 PARIS pour un montant de 150 € HT par heure et un montant maximum de 5 000 € HT. L'accord cadre est conclu pour une période initiale d'un an et reconduit tacitement jusqu'à son terme.

**Décision n°347 du 24 novembre 2022 service Ateliers des Arts – avenant n° 1 à la convention pour l'accueil de personnes en situation de grande précarité en partenariat avec l'association Dis Moi**

Il a été décidé de signer un avenant à la convention d'accueil de personnes en situation de grande précarité pour l'ajout de l'atelier arts plastiques sur cette année

**Décision n°348 du 24 novembre 2022 service Commande Publique – convention d'occupation du domaine public pour la gestion de l'aire de camping car du Pôle d'Echanges Intermodal – avenant n° 3**

Il a été décidé de passer un avenant n°3 de prolongation de 3 mois de la convention d'occupation du domaine public avec la société Camping-car Park pour l'exploitation de l'aire de camping car du Pôle d'échanges intermodal, soit jusqu'au 11/03/2023.

**Décision n°349 du 28 novembre 2022 service Commande Publique – Marché de maîtrise d'oeuvre pour l'extension et la réorganisation des locaux de la DEA**

Il a été décidé de passer selon la procédure adaptée un marché de maîtrise d'oeuvre pour l'extension et la réorganisation des locaux de la DEA avec le groupement dont le mandataire est la société Berger Granier sise 62 rue de Farges – 43000 Le Puy-en-Velay pour un montant de 102 610,00 € HT

**Décision n°350 du 28 novembre 2022 service Commande Publique – Vérification, entretien, maintenance et dépannage des installations de sécurité incendie et de désenfumage de la ville du Puy-en-Velay, de l'agglomération et du CCAS**

Il a été décidé de passer un marché en procédure adaptée pour une durée de trois ans avec la société CEGELEC LE PUY TERTIAIRE, sise 6 rue de la Transcévenole, 43700 BRIVES-CHARENSAC pour des travaux de vérification, d'entretien, de maintenance et de dépannage des installations de sécurité incendie et de désenfumage de la Ville du Puy en Velay, de l'Agglomération du Puy en Velay et du CCAS du Puy-en-Velay. Le montant des travaux de maintenance préventive est de 89 476,77 € HT, et le montant des travaux de maintenance corrective est de 124 000,00 € HT maximum (accord cadre à bons de commande). Le montant du marché se décompose comme suit :

- Communauté d'Agglomération du Puy-en-Velay : le montant du marché est de 39 105,39 € HT pour la maintenance préventive et de 80 000,00 € HT maximum pour la maintenance corrective,
- Ville du Puy-en-Velay : le montant du marché est de 33 750,36 € HT pour la maintenance préventive et de 35 000,00 € HT maximum pour la maintenance corrective,
- Centre Communal d'Action Sociale du Puy-en-Velay : le montant du marché est de 16 621,02 € HT pour la maintenance préventive et de 9 000,00 € HT maximum pour la maintenance corrective.

**Décision n°351 du 28 novembre 2022 service Commande Publique -contrat collectif de prévoyance santé de la Régie des Transports de la Communauté d'agglomération**

Il a été décidé de passer un marché avec la société MUTUELLE DE FRANCE UNIE sise 39 rue du Jourdil-CS 99050 Cran Gevrier-74992 Annecy Cedex 9 pour des prestations collectives de mutuelle santé pour un montant annuel HT de 54 461,16 euros.

**Décision n°352 du 28 novembre 2022 service Commande Publique – réalisation de deux skateparks et d'un pumptrack lot 2 pumptrack – avenant**

Il a été décidé de passer un avenant n°1 avec la société COLAS d'un montant de 4 620,00 € HT pour la réalisation d'un marquage complémentaire et le nouveau montant du marché est de 95 237,40 € HT.

**Décision n°353 du 28 novembre 2022 service Commande Publique – confortement et aménagement de l'avenue des Belges – avenant n° 1**

Il a été décidé de passer un avenant n°1 avec la société EUROVIA DALA, sise zone industrielle des Baraques-43370 Cussac sur Loire relatif à l'introduction d'une révision des prix ayant pour conséquence une augmentation du marché de 69 844,96 € HT. Le nouveau montant du marché est 1 069 268,38 € HT.

**Décision n°354 du 30 novembre 2022 service Patrimoine – articles boutique service patrimoine – tarification**

Il a été décidé de fixer les tarifs individuels des « Objets dérivés », « Objets d'art et d'artisanat », « Ouvrages publications » et « Papeteries » de la Boutique Service Patrimoine de la Communauté d'agglomération du Puy-en-Velay comme suit :

<b>Objets dérivés</b>	<b>Prix de vente HT</b>	<b>TVA</b>	<b>Prix de vente TTC</b>
Maquette Hawk	4,17 €	20,00 %	5,00 €
Maquette Tiger	9,58 €	20,00 %	11,50 €
Maquette Chevalier	9,58 €	20,00 %	11,50 €
<b>Objets d'art et d'artisanat</b>			
Signet dentelle rose	35,00 €	0,00 %	35,00 €
Signet dentelle vert	35,00 €	0,00 %	35,00 €
Signet dentelle bleu	45,00 €	0,00 %	45,00 €
Signet dentelle bordeaux	55,00 €	0,00 %	55,00 €
Bracelet en dentelle	35,00 €	0,00 %	35,00 €
Broche « Dentelles »	28,00 €	0,00 %	28,00 €
Broche « Galon »	20,00 €	0,00 %	20,00 €
Boucles d'oreilles clous Lumachelle, Gd modèle	40,00 €	0,00 %	40,00 €
Boucles d'oreilles clous Lumachelle, Moy modèle	28,00 €	0,00 %	28,00 €
Boucles d'oreilles clous Lumachelle, Pt modèle	20,00 €	0,00 %	20,00 €
Boucles d'oreilles clous Lumachelle, Bicolore	49,00 €	0,00 %	49,00 €
Broche brodée « Oeil »	29,00 €	0,00 %	29,00 €
Broche brodée « Oiseau »	25,00 €	0,00 %	25,00 €
Broche brodée « Coeur »	22,00 €	0,00 %	22,00 €
<b>Ouvrages, publications</b>			
Dentelle aux fuseaux : technique de base	27,96 €	5,50 %	29,50 €
Dentelle aux fuseaux : technique avancée	28,34 €	5,50 %	29,90 €
Méthode de Sajou	8,53 €	5,50 %	9,00 €
<b>Papeterie</b>			
Carte postale	4,00 €	0,00 %	4,00 €
Cahier Sérigraphie	12,00 €	0,00 %	12,00 €
Illustration Sérigraphie A4	19,00 €	0,00 %	19,00 €
Édition Limitée Sérigraphie	45,00 €	0,00 %	45,00 €
Cadre A4 Sérigraphie	39,00 €	0,00 %	39,00 €
Cadre A3 Sérigraphie	69,00 €	0,00 %	69,00 €

**Décision n°355 du 30 novembre 2022 service Patrimoine – convention de dépôt vente entre le service patrimoine de la Communauté d'agglomération et le centre d'enseignement de la dentelle**

Il a été décidé de conclure une convention de dépôt-vente entre le Service Patrimoine de la Communauté d'Agglomération du Puy-en-Velay, et le Centre D'Enseignement De La Dentelle pour la vente d'articles à la Boutique Service Patrimoine

**Décision n°356 du 30 novembre 2022 service Patrimoine – convention de dépôt vente entre le service patrimoine de la Communauté d'agglomération et Mme Rugiada Petrelli**

Il a été décidé de conclure une convention de dépôt-vente entre le Service Patrimoine de la Communauté d'Agglomération du Puy-en-Velay, et Mme Rugiada PETRELLI pour la vente d'articles à la Boutique Service Patrimoine

**Décision n°357 du 30 novembre 2022 service Patrimoine – convention de dépôt-vente entre le service patrimoine de la Communauté d'agglomération et Mme Bertille DERAÏL**

Envoyé en préfecture le 16/12/2022  
Reçu en préfecture le 16/12/2022  
Publié le  
ID : 043-200073419-20221216-DEL\_CC2022\_299-DE

Il a été décidé de conclure une convention de dépôt-vente entre le Service Patrimoine de la Communauté d'Agglomération du Puy-en-Velay, et Mme Bertille DERAÏL pour la vente d'articles à la Boutique Service Patrimoine

**Décision n°358 du 30 novembre 2022 service Ateliers des Arts – remboursement partiel des droits d'inscription 2021-2022**

Il a été décidé d'autoriser les services de l'Agglomération à procéder au remboursement partiel des droits d'inscription 2021-2022 versés par une famille pour un montant de 232 € pour l'année scolaire 2021/2022.

Le Conseil Communautaire :

- PREND ACTE du compte rendu des décisions prises par le Président de la Communauté d'agglomération au titre de l'article L5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**LE CONSEIL PREND ACTE DE LA PRESENTE COMMUNICATION.**

Signé le 15/12/2022,  
Le Secrétaire de séance,  
BRINGER Corinne,  
Vice -Présidente.

Fait au Puy-en-Velay, le 15/12/2022

Le Président de la Communauté  
d'agglomération du Puy-en-Velay,

Signé par : Michel  
JOUBERT

Date : 16/12/2022

Qualité :

PRESIDENT



**COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION  
DU PUY EN VELAY**

Envoyé en préfecture le 16/12/2022

Reçu en préfecture le 16/12/2022

Publié le

ID : 043-200073419-20221216-DEL\_CC2022\_300-DE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
du 15/12/2022**

**Délibération n° 4**

L'an deux mille vingt deux, le quinze décembre à 18 h 30, le Conseil de la Communauté d'agglomération, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la Salle Jeanne d'Arc, avenue de la Cathédrale, sous la Présidence de Monsieur Michel JOUBERT.

Date de la

Convocation :

vendredi 09  
décembre 2022

**Étaient présents :**

Nombre de

conseillers  
en exercice :  
95

Madame Marie-José ALLEMAND, Monsieur Laurent BARBALAT, Madame Sylvie BARBE, Monsieur Jean-Paul BEAUMEL, Monsieur Jérôme BAY, Monsieur Jean Yves BERAUD, Madame Brigitte BENAT, Monsieur Laurent BERNARD, Monsieur Olivier BERTRAND, Monsieur Jean-Claude BONNEBOUCHE, Monsieur Daniel BOYER, Monsieur Gilles BOYER, Monsieur Bernard BRIGNON, Madame Corinne BRINGER, Monsieur Jean-Paul BRINGER, Monsieur William BRUN, Monsieur Claude CHAPPON, Monsieur Yves COLOMB, Monsieur Michel CHAPUIS, Monsieur Guy CHOUVET, Monsieur Michel DESSIMOND, Madame Béatrice DIELEMAN, Monsieur Olivier DEPALLE, Monsieur Jean-François EXBRAYAT, Madame Jocelyne FAISANDIER, Monsieur Michel FILERE, Madame Brigitte FROMAGET-HERITIER, Madame Marie-Françoise FAVIER, Madame Celline GACON, Monsieur Jean-François GALLIEN, Madame Cécile GALLIEN, Monsieur Marc GIRAUD, Madame Patricia GIRE-JOUBERT, Monsieur Roland GOBET, Monsieur Jean-Benoît GIRODET, Madame Corinne GONCALVES, Monsieur Gérard GROS, Monsieur Laurent JOHANNY, Monsieur Michel JOUBERT, Monsieur Roland LONJON, Madame Maguy MASSE, Madame Sandra LOMBARDY, Monsieur Gilbert MEYSSONNIER, Monsieur Philippe MEYZONET, Monsieur Jean Claude MOREL, Madame Christiane MOSNIER, Monsieur Thierry MOURGUES, Monsieur Jean Paul NICOLAS, Madame Christine NOTON, Monsieur Bernard NOUVET, Monsieur Gilles OGER, Monsieur Pierre PAILLER, Monsieur Jean-Louis PALHIÈRE, Monsieur Philippe RIBEYRE, Madame Marielle ROCHER, Monsieur Gilbert ROUX, Monsieur Yves TAFIN, Monsieur Olivier TEYSSIER, Madame Dominique THOLLET, Monsieur Gérard TRIOLAIRE, Madame Isabelle VERDUN, Madame Ginette VINCENT, Madame Marie-Pierre VINCENT

Date de

publication en  
ligne :  
19/12/2022

**Ont donné procuration ou ont été représentés :**

Monsieur Michel BEGON à Monsieur Jean-Paul BRINGER, Monsieur Jean-luc BORIE à Monsieur Philippe MEYZONET, Madame Annie BOUCHET à Monsieur Jean-Pierre CHABALIER, Madame Pierrette BOUTHERON à Monsieur Bernard BRIGNON, Monsieur Jean-Marc BOYER à Monsieur Gilbert ROUX, Monsieur André BRIVADIS à Monsieur Michel JOUBERT, Monsieur Guy CHAPELLE à Monsieur Bernard NOUVET, Monsieur Bernard COMPTOUR à Madame Corinne BRINGER, Monsieur Didier DANTONY à Monsieur Yves COLOMB, Monsieur Eric DUNIS à Monsieur David MATHIEU, Monsieur Laurent DUPLOMB à Madame Marie-Pierre VINCENT, Monsieur Guy EYRAUD à Monsieur Olivier DEPALLE, Monsieur Frédéric GIMBERT à Madame Marielle ROCHER, Monsieur Roland GERENTON à Monsieur Marc GIRAUD, Monsieur Daniel JOUBERT à Madame Josiane VARENNE, Monsieur Patrick NAVARRE à Madame Christiane MOSNIER, Madame Maryse POURRAT à Monsieur Roland GOBET, Monsieur André ROCHE à Monsieur Gérard TRIOLAIRE, Madame Isabelle SEON à Monsieur Claude CHAPPON, Madame Christelle VALANTIN à Monsieur Jean-François EXBRAYAT, Monsieur Laurent WAUQUIEZ à Madame Ginette VINCENT

**Absent(e)s :**

Monsieur Rémi BARBE, Monsieur Paul BARD, Madame Caroline BARRE, Madame Roselyne BEYSSAC, Madame Catherine CHALAYE, Monsieur Pierre FAYOLLE, Monsieur Jean-François GISCLON, Madame Catherine GRANIER-CHEVASSUS, Monsieur Jean-Noël LAPEYRE, Monsieur Alain LIOUTAUD, Monsieur Sébastien MASSON, Monsieur Gilles TEMPERE

**Secrétaire de séance :** Corinne BRINGER

La séance a été levée à : 22H

<b>Objet :</b>	Rapport définitif du contrôle des comptes et de gestion de la Chambre Régionale des Comptes Auvergne Rhône-Alpes (période 2017-2021)
----------------	--

Rapporteur : Roland LONJON

La Chambre Régionale des Comptes Auvergne Rhône-Alpes (CRC) a procédé à un contrôle des comptes et de la gestion de la Communauté d'agglomération du Puy-en-Velay sur la période 2017-2021. Elle a produit le rapport d'observations définitives qu'il convient de présenter au Conseil communautaire conformément aux dispositions de l'article L. 243-6 du Code des juridictions financières.

Le contrôle a porté plus particulièrement sur les points suivants :

- les conséquences de la création de la nouvelle agglomération (gouvernance intercommunale, équilibres financiers et territoriaux, compétences, mutualisations) ;
- la fiabilité des comptes ;
- la situation financière ;
- la gestion des ressources humaines ;
- le contrôle interne ;
- les conséquences de la crise sanitaire Covid.

Il ressort du contrôle de gestion les principaux points positifs suivants :

- une hausse des charges courantes de fonctionnement très contenue (+ 0,2 % par an dont + 1,2 % par an pour les dépenses de personnel),
- une forte progression de la capacité d'autofinancement (+ 86 % entre 2016 et 2020),
- un désendettement constant (-4 % par an entre 2017 et 2020),
- une augmentation des recettes (produits de gestion),
- une progression du coefficient d'intégration fiscale (bien au-dessus de la moyenne nationale, 46,9 % contre 35,8 %),
- la création de l'instance de « Relais Agglo du plateau »,
- la mise en place d'un projet de territoire qui doit être complété avec la mise en place d'indicateurs,
- des avancées sur le suivi des immobilisations,
- la mise en œuvre d'un contrôle des régies,
- une mutualisation des services qui s'inscrit dans le cadre de maîtrise des dépenses de personnel.

Sont également mentionnés dans le rapport les points d'amélioration suivants :

- un Plan Pluriannuel d'Investissement (PPI) et un suivi de la politique d'investissement perfectibles,
- une large majorité des projets d'investissements localisés sur le bassin du Puy,
- une opération de cession du golf qui aurait pû être optimisée,
- la mise en place d'une charte de gouvernance et d'un pacte fiscal et financier,
- la mise en place de critères d'attribution pour les subventions,
- la nécessaire création d'un conseil de développement,
- une durée du temps de travail à régulariser (1607 h),
- la régularisation dans la mise en œuvre du régime indemnitaire des agents,
- une insuffisance du contrôle interne.

Sur ces bases, le rapport d'observations de la CRC émet les six recommandations suivantes :

1. Renforcer la gouvernance en adoptant un pacte de gouvernance, en créant un conseil de développement et en s'assurant du fonctionnement de la Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL),
2. Mieux formaliser le suivi de la politique d'investissement,
3. Coupler l'élaboration du PPI avec un pacte financier et fiscal, dont un objectif de couverture équilibrée de l'ensemble du territoire communautaire,
4. Respecter la durée annuelle du temps de travail de 1 607 heures,
5. Corriger les irrégularités dans la mise en œuvre du RIFSEEP et en supprimant l'indemnité pour frais de représentation,
6. Mettre en place un dispositif de contrôle automatisé du temps de travail.

A reçu un avis favorable en Commission Finances et Administration Générale du 09/12/2022

Envoyé en préfecture le 16/12/2022  
Reçu en préfecture le 16/12/2022  
Publié le 16/12/2022  
ID : 043-200073419-20221216-DEL\_CC2022\_300-DE

Le Conseil Communautaire :

- PREND ACTE de la présentation du rapport d'observations définitives du contrôle des comptes et de la gestion de la Communauté d'agglomération du Puy-en-Velay ci-annexé et de la tenue du débat qui s'en est suivi.

**LE CONSEIL PREND ACTE DE LA PRESENTE COMMUNICATION.**

Signé le 15/12/2022,  
Le Secrétaire de séance,  
BRINGER Corinne,  
Vice -Présidente.

Fait au Puy-en-Velay, le 15/12/2022

Signé par : Michel  
Joubert

Date : 16/12/2022

Qualité :  
PRESIDENT



**COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION  
DU PUY EN VELAY**

Envoyé en préfecture le 16/12/2022

Reçu en préfecture le 16/12/2022

Publié le

ID : 043-200073419-20221216-DEL\_CC2022\_301-DE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
du 15/12/2022**

**Délibération n° 5**

L'an deux mille vingt deux, le quinze décembre à 18 h 30, le Conseil de la Communauté d'agglomération, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la Salle Jeanne d'Arc, avenue de la Cathédrale, sous la Présidence de Monsieur Michel JOUBERT.

Date de la

Convocation :

vendredi 09  
décembre 2022

**Étaient présents :**

Nombre de

conseillers  
en exercice :

95

Madame Marie-José ALLEMAND, Monsieur Laurent BARBALAT, Madame Sylvie BARBE, Monsieur Jean-Paul BEAUMEL, Monsieur Jérôme BAY, Monsieur Jean Yves BERAUD, Madame Brigitte BENAT, Monsieur Laurent BERNARD, Monsieur Olivier BERTRAND, Monsieur Jean-Claude BONNEBOUCHE, Monsieur Daniel BOYER, Monsieur Gilles BOYER, Monsieur Bernard BRIGNON, Madame Corinne BRINGER, Monsieur Jean-Paul BRINGER, Monsieur William BRUN, Monsieur Yves COLOMB, Monsieur Claude CHAPPON, Monsieur Michel CHAPUIS, Monsieur Guy CHOUVET, Monsieur Michel DESSIMOND, Madame Béatrice DIELEMAN, Monsieur Olivier DEPALLE, Monsieur Jean-François EXBRAYAT, Madame Jocelyne FAISANDIER, Monsieur Michel FILERE, Madame Brigitte FROMAGET-HERITIER, Madame Marie-Françoise FAVIER, Madame Celine GACON, Monsieur Jean-François GALLIEN, Madame Cécile GALLIEN, Monsieur Marc GIRAUD, Madame Patricia GIRE-JOUBERT, Monsieur Roland GOBET, Monsieur Jean-Benoît GIRODET, Madame Corinne GONCALVES, Monsieur Laurent JOHANNY, Monsieur Gérard GROS, Monsieur Jean-Noël LAPEYRE, Monsieur Michel JOUBERT, Monsieur Roland LONJON, Madame Maguy MASSE, Madame Sandra LOMBARDY, Monsieur Gilbert MEYSSONNIER, Monsieur Philippe MEYZONET, Monsieur Jean Claude MOREL, Madame Christiane MOSNIER, Monsieur Thierry MOURGUES, Monsieur Jean Paul NICOLAS, Madame Christine NOTON, Monsieur Bernard NOUVET, Monsieur Gilles OGER, Monsieur Pierre PAILLER, Monsieur Jean-Louis PALHIÈRE, Monsieur Philippe RIBEYRE, Madame Marielle ROCHER, Monsieur Gilbert ROUX, Monsieur Yves TAFIN, Madame Dominique THOLLET, Monsieur Olivier TEYSSIER, Monsieur Gérard TRIOLAIRE, Madame Isabelle VERDUN, Madame Ginette VINCENT, Madame Marie-Pierre VINCENT

Date de

publication en

ligne :

19/12/2022

**Ont donné procuration ou ont été représentés :**

Monsieur Michel BEGON à Monsieur Jean-Paul BRINGER, Monsieur Jean-luc BORIE à Monsieur Philippe MEYZONET, Madame Annie BOUCHET à Monsieur Jean-Pierre CHABALIER, Madame Pierrette BOUTHERON à Monsieur Bernard BRIGNON, Monsieur Jean-Marc BOYER à Monsieur Gilbert ROUX, Monsieur André BRIVADIS à Monsieur Michel JOUBERT, Monsieur Bernard COMPTOUR à Madame Corinne BRINGER, Monsieur Guy CHAPPELLE à Monsieur Bernard NOUVET, Monsieur Didier DANTONY à Monsieur Yves COLOMB, Monsieur Eric DUNIS à Monsieur David MATHIEU, Monsieur Laurent DUPLOMB à Madame Marie-Pierre VINCENT, Monsieur Guy EYRAUD à Monsieur Olivier DEPALLE, Monsieur Frédéric GIMBERT à Madame Marielle ROCHER, Monsieur Roland GERENTON à Monsieur Marc GIRAUD, Monsieur Daniel JOUBERT à Madame Josiane VARENNE, Monsieur Patrick NAVARRE à Madame Christiane MOSNIER, Madame Maryse POURRAT à Monsieur Roland GOBET, Monsieur André ROCHE à Monsieur Gérard TRIOLAIRE, Madame Isabelle SEON à Monsieur Claude CHAPPON, Madame Christelle VALANTIN à Monsieur Jean-François EXBRAYAT, Monsieur Laurent WAUQUIEZ à Madame Ginette VINCENT

**Absent(e)s :**

Monsieur Rémi BARBE, Monsieur Paul BARD, Madame Caroline BARRE, Madame Roselyne BEYSSAC, Madame Catherine CHALAYE, Monsieur Pierre FAYOLLE, Monsieur Jean-François GISCLON, Madame Catherine GRANIER-CHEVASSUS, Monsieur Alain LIOUTAUD, Monsieur Sébastien MASSON, Monsieur Gilles TEMPERE

**Secrétaire de séance** : Corinne BRINGER

La séance a été levée à : 22H

Délibération n°5 du 15/12/2022



Rédacteur : Sandrine JAMMES Transports

<b>Objet :</b>	Abonnement « 7 jours » sur les parkings d'Estroulhas, Montredon, Quincieu et Foch : mise en place
----------------	---

Rapporteur : Jean-Paul BRINGER

Pour permettre de proposer aux habitants et aux visiteurs occasionnels des solutions variées en matière de stationnement et de rendre attractifs les parkings communautaires, il est apparu souhaitable d'inclure dans les offres d'abonnement, l'abonnement supplémentaire « 7 jours » au tarif de 10 € pour 7 jours de stationnement aux parkings d'Estroulhas, Montredon et à Quincieu et Foch dès leur ouverture.

A reçu un avis favorable en Commission Finances et Administration Générale du 05/12/2022

A reçu un avis favorable en Commission Mobilité Eau et Environnement du 01/12/2022

Le Conseil Communautaire :

- VALIDE la mise en place de l'abonnement « 7 jours » sur les parkings communautaires d'Estroulhas, Montredon, Quincieu et Foch, au tarif de 10 € TTC, soit 8,33 € Hors Taxes.
- AUTORISE Monsieur le Président à signer tous les documents afférents à ce dossier.

**VOTE : UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS**  
**Abstention : 1**  
**Laurent BARBALAT**

Signé le 15/12/2022,  
Le Secrétaire de séance,  
BRINGER Corinne,  
Vice -Présidente.

Fait au Puy-en-Velay, le 15/12/2022

Signé par : Michel  
JOURNET  
Président de la Communauté  
d'agglomération du Puy-en-Velay,JOUBERT  
Date : 16/12/2022Qualité :  
PRESIDENT



**COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION  
DU PUY EN VELAY**

Envoyé en préfecture le 16/12/2022

Reçu en préfecture le 16/12/2022

Publié le

ID : 043-200073419-20221216-DEL\_CC2022\_302-DE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
du 15/12/2022**

**Délibération n° 6**

L'an deux mille vingt deux, le quinze décembre à 18 h 30, le Conseil de la Communauté d'agglomération, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la Salle Jeanne d'Arc, avenue de la Cathédrale, sous la Présidence de Monsieur Michel JOUBERT.

Date de la

Convocation :

vendredi 09  
décembre 2022

**Étaient présents :**

Nombre de

conseillers  
en exercice :  
95

Madame Marie-José ALLEMAND, Monsieur Laurent BARBALAT, Madame Sylvie BARBE, Monsieur Jérôme BAY, Monsieur Jean-Paul BEAUMEL, Madame Brigitte BENAT, Monsieur Jean Yves BERAUD, Monsieur Laurent BERNARD, Monsieur Olivier BERTRAND, Monsieur Jean-Claude BONNEBOUCHE, Monsieur Daniel BOYER, Monsieur Gilles BOYER, Monsieur Bernard BRIGNON, Madame Corinne BRINGER, Monsieur Jean-Paul BRINGER, Monsieur William BRUN, Monsieur Yves COLOMB, Monsieur Claude CHAPPON, Monsieur Michel CHAPUIS, Monsieur Guy CHOUVET, Madame Béatrice DIELEMAN, Monsieur Michel DESSIMOND, Monsieur Olivier DEPALLE, Monsieur Jean-François EXBRAYAT, Madame Jocelyne FAISANDIER, Monsieur Michel FILERE, Madame Brigitte FROMAGET-HERITIER, Madame Marie-Françoise FAVIER, Madame Celline GACON, Monsieur Jean-François GALLIEN, Madame Cécile GALLIEN, Monsieur Marc GIRAUD, Madame Patricia GIRE-JOUBERT, Monsieur Jean-Benoit GIRODET, Monsieur Roland GOBET, Madame Corinne GONCALVES, Monsieur Laurent JOHANNY, Monsieur Gérard GROS, Monsieur Michel JOUBERT, Monsieur Jean-Noël LAPEYRE, Monsieur Roland LONJON, Madame Sandra LOMBARDY, Madame Maguy MASSE, Monsieur Gilbert MEYSSONNIER, Monsieur Philippe MEYZONET, Monsieur Jean Claude MOREL, Madame Christiane MOSNIER, Monsieur Thierry MOURGUES, Monsieur Jean Paul NICOLAS, Madame Christine NOTON, Monsieur Bernard NOUVET, Monsieur Gilles OGER, Monsieur Pierre PAILLER, Monsieur Jean-Louis PALHIÈRE, Monsieur Philippe RIBEYRE, Madame Marielle ROCHER, Monsieur Gilbert ROUX, Monsieur Yves TAFIN, Madame Dominique THOLLET, Monsieur Olivier TEYSSIER, Monsieur Gérard TRIOLAIRE, Madame Isabelle VERDUN, Madame Ginette VINCENT, Madame Marie-Pierre VINCENT

Date de

publication en

ligne :  
19/12/2022

**Ont donné procuration ou ont été représentés :**

Monsieur Michel BEGON à Monsieur Jean-Paul BRINGER, Monsieur Jean-luc BORIE à Monsieur Philippe MEYZONET, Madame Annie BOUCHET à Monsieur Jean-Pierre CHABALIER, Madame Pierrette BOUTHERON à Monsieur Bernard BRIGNON, Monsieur Jean-Marc BOYER à Monsieur Gilbert ROUX, Monsieur André BRIVADIS à Monsieur Michel JOUBERT, Monsieur Bernard COMPTOUR à Madame Corinne BRINGER, Monsieur Guy CHAPPELLE à Monsieur Bernard NOUVET, Monsieur Didier DANTONY à Monsieur Yves COLOMB, Monsieur Eric DUNIS à Monsieur David MATHIEU, Monsieur Laurent DUPLOMB à Madame Marie-Pierre VINCENT, Monsieur Guy EYRAUD à Monsieur Olivier DEPALLE, Monsieur Frédéric GIMBERT à Madame Marielle ROCHER, Monsieur Roland GERENTON à Monsieur Marc GIRAUD, Monsieur Daniel JOUBERT à Madame Josiane VARENNE, Monsieur Patrick NAVARRE à Madame Christiane MOSNIER, Madame Maryse POURRAT à Monsieur Roland GOBET, Monsieur André ROCHE à Monsieur Gérard TRIOLAIRE, Madame Isabelle SEON à Monsieur Claude CHAPPON, Madame Christelle VALANTIN à Monsieur Jean-François EXBRAYAT, Monsieur Laurent WAUQUIEZ à Madame Ginette VINCENT

**Absent(e)s :**

Monsieur Rémi BARBE, Monsieur Paul BARD, Madame Caroline BARRE, Madame Roselyne BEYSSAC, Madame Catherine CHALAYE, Monsieur Pierre FAYOLLE, Monsieur Jean-François GISCLON, Madame Catherine GRANIER-CHEVASSUS, Monsieur Alain LIOUTAUD, Monsieur Sébastien MASSON, Monsieur Gilles TEMPERE

**Secrétaire de séance** : Corinne BRINGER

La séance a été levée à : 22H

Délibération n°6 du 15/12/2022

Rédacteur : Sandrine JAMMES Transports

<b>Objet :</b>	Convention de délégation de compétence pour l'organisation de services de transport à la demande sortant du ressort territorial de la Communauté d'agglomération du Puy-en-Velay à intervenir avec la Région Auvergne-Rhône-Alpes
----------------	---

Rapporteur : Jean-Paul BRINGER

La Communauté d'agglomération du Puy-en-Velay organise, depuis 2010, un service de Transport A la Demande (TAD) sur son territoire. Les circuits de TAD – une trentaine aujourd'hui - permettent aux usagers de communes les plus rurales de faire leurs courses ou de se rendre à des rendez-vous médicaux. Six circuits sont dédiés à des maisons de retraite ou de repos. Le coût du trajet s'élève à 1,50 € (ticket en vente dans le véhicule), les abonnements ainsi que les carnets de tickets du réseau urbain TUDIP sont acceptés ; ce service fonctionne sur réservation.

Pour répondre à la demande des habitants de la Communauté d'agglomération du Puy-en-Velay, certains TAD franchissent les limites pour se rendre dans des communes hors de la zone communautaire.

Le Conseil Régional Auvergne-Rhône-Alpes est Autorité Organisatrice de la Mobilité sur le département de la Haute-Loire, hors communes de la Communauté d'agglomération.

Aussi, il est nécessaire que les deux collectivités actent cet accord par une convention de délégation de compétence qui n'emporte aucune participation financière de la part de la Région.

A reçu un avis favorable en Commission Finances et Administration Générale du 05/12/2022

A reçu un avis favorable en Commission Mobilité Eau et Environnement du 01/12/2022

Le Conseil Communautaire :

- AUTORISE Monsieur le Président à signer une convention de délégation de compétence pour l'organisation de services de Transport A la Demande (TAD) sortant du ressort territorial de la Communauté d'agglomération du Puy-en-Velay avec la Région Auvergne-Rhône-Alpes,

- AUTORISE Monsieur le Président à signer tous les documents afférents à ce dossier.

**VOTE : UNANIMITÉ**

Signé le 15/12/2022,  
Le Secrétaire de séance,  
BRINGER Corinne,  
Vice -Présidente.

Fait au Puy-en-Velay, le 15/12/2022

Signé par : Michel  
Joubert  
Président de la Communauté  
d'agglomération du Puy-en-Velay,

Date : 16/12/2022

Qualité :  
PRESIDENT



**COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION  
DU PUY EN VELAY**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
du 15/12/2022**

**Délibération n° 7**

Envoyé en préfecture le 16/12/2022

Reçu en préfecture le 16/12/2022

Publié le

ID : 043-200073419-20221216-DEL\_CC2022\_303-DE

L'an deux mille vingt deux, le quinze décembre à 18 h 30, le Conseil de la Communauté d'agglomération, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la Salle Jeanne d'Arc, avenue de la Cathédrale, sous la Présidence de Monsieur Michel JOUBERT.

Date de la

Convocation :

vendredi 09  
décembre 2022

**Étaient présents :**

Nombre de

conseillers  
en exercice :  
95

Madame Marie-José ALLEMAND, Monsieur Laurent BARBALAT, Madame Sylvie BARBE, Monsieur Jérôme BAY, Monsieur Jean-Paul BEAUMEL, Madame Brigitte BENAT, Monsieur Jean Yves BERAUD, Monsieur Laurent BERNARD, Monsieur Olivier BERTRAND, Monsieur Jean-Claude BONNEBOUCHE, Monsieur Daniel BOYER, Monsieur Gilles BOYER, Monsieur Bernard BRIGNON, Madame Corinne BRINGER, Monsieur Jean-Paul BRINGER, Monsieur William BRUN, Monsieur Claude CHAPPON, Monsieur Yves COLOMB, Monsieur Michel CHAPUIS, Monsieur Guy CHOUVET, Madame Béatrice DIELEMAN, Monsieur Olivier DEPALLE, Monsieur Michel DESSIMOND, Monsieur Jean-François EXBRAYAT, Madame Jocelyne FAISANDIER, Monsieur Michel FILERE, Madame Brigitte FROMAGET-HERITIER, Madame Marie-Françoise FAVIER, Madame Celline GACON, Madame Cécile GALLIEN, Monsieur Jean-François GALLIEN, Monsieur Marc GIRAUD, Madame Patricia GIRE-JOUBERT, Monsieur Roland GOBET, Monsieur Jean-Benoît GIRODET, Madame Corinne GONCALVES, Monsieur Gérard GROS, Monsieur Laurent JOHANNY, Monsieur Michel JOUBERT, Monsieur Jean-Noël LAPEYRE, Monsieur Roland LONJON, Madame Sandra LOMBARDY, Madame Maguy MASSE, Monsieur Gilbert MEYSSONNIER, Monsieur Philippe MEYZONET, Monsieur Jean Claude MOREL, Madame Christiane MOSNIER, Monsieur Thierry MOURGUES, Monsieur Jean Paul NICOLAS, Madame Christine NOTON, Monsieur Bernard NOUVET, Monsieur Gilles OGER, Monsieur Pierre PAILLER, Monsieur Jean-Louis PALHIÈRE, Monsieur Philippe RIBEYRE, Madame Marielle ROCHER, Monsieur Gilbert ROUX, Monsieur Yves TAFIN, Madame Dominique THOLLET, Monsieur Olivier TEYSSIER, Monsieur Gérard TRIOLAIRE, Madame Isabelle VERDUN, Madame Ginette VINCENT, Madame Marie-Pierre VINCENT

Date de

publication en

ligne :  
19/12/2022

**Ont donné procuration ou ont été représentés :**

Monsieur Michel BEGON à Monsieur Jean-Paul BRINGER, Monsieur Jean-luc BORIE à Monsieur Philippe MEYZONET, Madame Annie BOUCHET à Monsieur Jean-Pierre CHABALIER, Madame Pierrette BOUTHERON à Monsieur Bernard BRIGNON, Monsieur Jean-Marc BOYER à Monsieur Gilbert ROUX, Monsieur André BRIVADIS à Monsieur Michel JOUBERT, Monsieur Bernard COMPTOUR à Madame Corinne BRINGER, Monsieur Guy CHAPPELLE à Monsieur Bernard NOUVET, Monsieur Didier DANTONY à Monsieur Yves COLOMB, Monsieur Eric DUNIS à Monsieur David MATHIEU, Monsieur Laurent DUPLOMB à Madame Marie-Pierre VINCENT, Monsieur Guy EYRAUD à Monsieur Olivier DEPALLE, Monsieur Frédéric GIMBERT à Madame Marielle ROCHER, Monsieur Roland GERENTON à Monsieur Marc GIRAUD, Monsieur Daniel JOUBERT à Madame Josiane VARENNE, Monsieur Patrick NAVARRE à Madame Christiane MOSNIER, Madame Maryse POURRAT à Monsieur Roland GOBET, Monsieur André ROCHE à Monsieur Gérard TRIOLAIRE, Madame Isabelle SEON à Monsieur Claude CHAPPON, Madame Christelle VALANTIN à Monsieur Jean-François EXBRAYAT, Monsieur Laurent WAUQUIEZ à Madame Ginette VINCENT

**Absent(e)s :**

Monsieur Rémi BARBE, Monsieur Paul BARD, Madame Caroline BARRE, Madame Roselyne BEYSSAC, Madame Catherine CHALAYE, Monsieur Pierre FAYOLLE, Monsieur Jean-François GISCLON, Madame Catherine GRANIER-CHEVASSUS, Monsieur Alain LIOUTAUD, Monsieur Sébastien MASSON, Monsieur Gilles TEMPERE

**Secrétaire de séance :** Corinne BRINGER

La séance a été levée à : 22H

Délibération n°7 du 15/12/2022

Rédacteur : Eric MALAVAL Transports

<b>Objet :</b>	Convention entre la Région Auvergne Rhône-Alpes et la Communauté d'agglomération du Puy-en-Velay pour le financement de l'interopérabilité Oûra sur le réseau TUDIP. : avenant n° 1 Éligibilité des dépenses de l'interopérabilité repoussée au 31 décembre 2023 et prise en compte de l'achat des cartes Oûra dans l'assiette des dépenses.
----------------	--

Rapporteur : Jean-Paul BRINGER

La Région accompagne le développement de l'interopérabilité billettique des autorités organisatrices de la mobilité du territoire auvergnat via le Contrat de Plan Etat-Région (CPER) Auvergne 2015-2020. Dans ce cadre, la Région et la Communauté d'agglomération du Puy-en-Velay ont conclu en 2021 une convention de financement visant à l'accompagnement financier par la Région du développement de l'interopérabilité billettique Oûra du réseau Tudip.

Le développement de cette interopérabilité a pris du retard et la finalité du projet est repoussée au plus tôt au premier semestre 2023. Au titre de cette interopérabilité, la Communauté d'agglomération du Puy-en-Velay a dû acquérir 7.000 cartes Oûra supplémentaires pour un coût de 29 881,50 € H.T.

Cette dépense n'était pas prévue dans le coût de référence de l'opération fixé à 227 500 € H.T par l'article 1 de la convention de financement entre la Région et la Communauté d'agglomération du Puy-en-Velay.

L'avenant n°1 vise à prendre en compte le décalage de la réception des nouvelles fonctionnalités Oûra, aujourd'hui programmée au 1<sup>er</sup> semestre 2023 et à repousser la date de fin d'éligibilité des dépenses au 31 décembre 2023. Il vise également à prendre en compte l'achat des cartes Oûra dans l'assiette des dépenses.

A reçu un avis favorable en Commission Finances et Administration Générale du 05/12/2022

A reçu un avis favorable en Commission Mobilité Eau et Environnement du 01/12/2022

Le Conseil Communautaire :

- APPROUVE l'avenant n°1 à la convention entre la Région Auvergne-Rhône-Alpes et la Communauté d'agglomération du Puy-en-Velay pour le financement de l'interopérabilité billettique Oûra du réseau TUDIP,
- AUTORISE Monsieur le Président de la Communauté d'agglomération du Puy-en-Velay à signer cet avenant et, de façon plus générale, à signer tout document relatif à la mise en œuvre de l'interopérabilité billettique Oûra.

**VOTE : UNANIMITÉ**

Signé le 15/12/2022,  
Le Secrétaire de séance,  
BRINGER Corinne,  
Vice -Présidente.

Fait au Puy-en-Velay, le 15/12/2022

Signé par : Michel  
JOURBERT

Date : 16/12/2022

Qualité :  
PRESIDENT



**COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION  
DU PUY EN VELAY**

Envoyé en préfecture le 16/12/2022

Reçu en préfecture le 16/12/2022

Publié le

ID : 043-200073419-20221216-DEL\_CC2022\_304-DE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
du 15/12/2022**

**Délibération n° 8**

L'an deux mille vingt deux, le quinze décembre à 18 h 30, le Conseil de la Communauté d'agglomération, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la Salle Jeanne d'Arc, avenue de la Cathédrale, sous la Présidence de Monsieur Michel JOUBERT.

Date de la

Convocation :

vendredi 09  
décembre 2022

**Étaient présents :**

Nombre de

conseillers  
en exercice :  
95

Madame Marie-José ALLEMAND, Monsieur Laurent BARBALAT, Madame Sylvie BARBE, Monsieur Jean-Paul BEAUMEL, Monsieur Jérôme BAY, Monsieur Jean Yves BERAUD, Madame Brigitte BENAT, Monsieur Laurent BERNARD, Monsieur Olivier BERTRAND, Monsieur Jean-Claude BONNEBOUCHE, Monsieur Daniel BOYER, Monsieur Gilles BOYER, Monsieur Bernard BRIGNON, Madame Corinne BRINGER, Monsieur Jean-Paul BRINGER, Monsieur William BRUN, Monsieur Claude CHAPPON, Monsieur Yves COLOMB, Monsieur Michel CHAPUIS, Monsieur Guy CHOUVET, Monsieur Olivier DEPALLE, Monsieur Michel DESSIMOND, Madame Béatrice DIELEMAN, Monsieur Jean-François EXBRAYAT, Madame Jocelyne FAISANDIER, Monsieur Michel FILERE, Madame Brigitte FROMAGET-HERITIER, Madame Marie-Françoise FAVIER, Madame Celine GACON, Monsieur Jean-François GALLIEN, Madame Cécile GALLIEN, Monsieur Marc GIRAUD, Madame Patricia GIRE-JOUBERT, Monsieur Roland GOBET, Monsieur Jean-Benoît GIRODET, Madame Corinne GONCALVES, Monsieur Gérard GROS, Monsieur Laurent JOHANNY, Monsieur Jean-Noël LAPEYRE, Monsieur Michel JOUBERT, Monsieur Roland LONJON, Madame Sandra LOMBARDY, Madame Maguy MASSE, Monsieur Gilbert MEYSSONNIER, Monsieur Philippe MEYZONET, Monsieur Jean Claude MOREL, Madame Christiane MOSNIER, Monsieur Thierry MOURGUES, Monsieur Jean Paul NICOLAS, Madame Christine NOTON, Monsieur Bernard NOUVET, Monsieur Gilles OGER, Monsieur Pierre PAILLER, Monsieur Jean-Louis PALHIÈRE, Monsieur Philippe RIBEYRE, Madame Marielle ROCHER, Monsieur Gilbert ROUX, Monsieur Yves TAFIN, Madame Dominique THOLLET, Monsieur Olivier TEYSSIER, Monsieur Gérard TRIOLAIRE, Madame Isabelle VERDUN, Madame Ginette VINCENT, Madame Marie-Pierre VINCENT

Date de

publication en

ligne :  
19/12/2022

**Ont donné procuration ou ont été représentés :**

Monsieur Michel BEGON à Monsieur Jean-Paul BRINGER, Monsieur Jean-luc BORIE à Monsieur Philippe MEYZONET, Madame Annie BOUCHET à Monsieur Jean-Pierre CHABALIER, Madame Pierrette BOUTHERON à Monsieur Bernard BRIGNON, Monsieur Jean-Marc BOYER à Monsieur Gilbert ROUX, Monsieur André BRIVADIS à Monsieur Michel JOUBERT, Monsieur Guy CHAPELLE à Monsieur Bernard NOUVET, Monsieur Bernard COMPTOUR à Madame Corinne BRINGER, Monsieur Didier DANTONY à Monsieur Yves COLOMB, Monsieur Eric DUNIS à Monsieur David MATHIEU, Monsieur Laurent DUPLOMB à Madame Marie-Pierre VINCENT, Monsieur Guy EYRAUD à Monsieur Olivier DEPALLE, Monsieur Frédéric GIMBERT à Madame Marielle ROCHER, Monsieur Roland GERENTON à Monsieur Marc GIRAUD, Monsieur Daniel JOUBERT à Madame Josiane VARENNE, Monsieur Patrick NAVARRE à Madame Christiane MOSNIER, Madame Maryse POURRAT à Monsieur Roland GOBET, Monsieur André ROCHE à Monsieur Gérard TRIOLAIRE, Madame Isabelle SEON à Monsieur Claude CHAPPON, Madame Christelle VALANTIN à Monsieur Jean-François EXBRAYAT, Monsieur Laurent WAUQUIEZ à Madame Ginette VINCENT

**Absent(e)s :**

Monsieur Rémi BARBE, Monsieur Paul BARD, Madame Caroline BARRE, Madame Roselyne BEYSSAC, Madame Catherine CHALAYE, Monsieur Pierre FAYOLLE, Monsieur Jean-François GISCLON, Madame Catherine GRANIER-CHEVASSUS, Monsieur Alain LIOUTAUD, Monsieur Sébastien MASSON, Monsieur Gilles TEMPERE

**Secrétaire de séance :** Corinne BRINGER

La séance a été levée à : 22H

Délibération n°8 du 15/12/2022

Rédacteur : Sandrine JAMMES Transports

<b>Objet :</b>	Charte de développement de la mobilité vers les zones d'activités : autorisation de signature
----------------	---

Rapporteur : Jean-Paul BRINGER

La Communauté d'agglomération du Puy-en-Velay, en lien avec les services de l'État, s'est préoccupée du déplacement des salariés jusqu'aux bassins d'emploi que sont les zones d'activités.

Les difficultés de recrutement de certaines entreprises de ces zones, éloignées des centres urbains, ont conforté l'idée qu'une action devait être mise en place.

Aussi, la Communauté d'agglomération a proposé la création d'une desserte reliant la zone urbaine du bassin du Puy-en-Velay et les deux zones d'activité les plus proches (Blavozy et Chaspuzac) pour que les travailleurs puissent accéder plus facilement à l'emploi et ce malgré des horaires et des rythmes différents selon les entreprises.

Après une enquête menée auprès des salariés, l'agglomération a proposé une navette expérimentale qui réalisera 14 trajets par jour, en aller-retour entre la zone de Chaspuzac et la commune de Blavozy, de 4 heures à 18h30.

Cette prestation ne peut se réaliser que via la passation d'un marché avec un prestataire extérieur.

Les week-ends et les jours fériés ne sont pas travaillés par l'ensemble des entreprises et présentent peu d'intérêt ; c'est donc un service qui fonctionnera environ 51 semaines par an et qui débutera le 2 janvier 2023. Seuls des abonnés du transport en commun seront autorisés à utiliser cette desserte.

Les arrêts seront les suivants : Blavozy (centre), Zone de Blavozy (2 arrêts), Brives-Charensac (Tireboeuf), Michelet, Lafayette, Espaly-Saint-Marcel (Halle multiactivités), Zone de Chaspuzac (2 arrêts).

L'expérience sera conduite sur six mois, reconductible une fois.

Il est proposé une charte de développement de la mobilité aux entreprises des zones d'activités concernées afin qu'elles aussi s'engagent aux côtés de la collectivité pour promouvoir, développer le transport en commun pour se déplacer et se rendre au travail sur les zones d'activités. Il est donné trois axes d'engagement dans la charte présentée :

Axe 1 : la promotion des bonnes pratiques en matière de mobilité, alternative à l'autosolisme,  
Axe 2 : l'organisation et l'optimisation des horaires afin de permettre l'utilisation du transport en commun,  
Axe 3 : la mise en place de mesures incitatives.

A reçu un avis favorable en Commission Mobilité Eau et Environnement du 01/12/2022

Le Conseil Communautaire :

- AUTORISE Monsieur le Président à signer la charte de développement de la mobilité et à la diffuser aux entreprises des zones d'activités.

**VOTE : UNANIMITÉ**

Signé le 15/12/2022,  
Le Secrétaire de séance,  
BRINGER Corinne,  
Vice -Présidente.

Fait au Puy-e

Envoyé en préfecture le 16/12/2022  
Reçu en préfecture le 16/12/2022  
Publié le 15/12/2022   
ID : 043-200073419-20221216-DEL\_CC2022\_304-DE

Le Président de la Communauté  
d'agglomération du Puy-en-Velay,

Signé par Michel  
JOUBERT

Date : 16/12/2022

Qualité :  
PRESIDENT





**COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION  
DU PUY EN VELAY**

Envoyé en préfecture le 16/12/2022

Reçu en préfecture le 16/12/2022

Publié le

ID : 043-200073419-20221216-DEL\_CC2022\_305-DE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
du 15/12/2022**

**Délibération n° 9**

L'an deux mille vingt deux, le quinze décembre à 18 h 30, le Conseil de la Communauté d'agglomération, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la Salle Jeanne d'Arc, avenue de la Cathédrale, sous la Présidence de Monsieur Michel JOUBERT.

Date de la

Convocation :

vendredi 09  
décembre 2022

**Étaient présents :**

Nombre de

conseillers  
en exercice :  
95

Madame Marie-José ALLEMAND, Monsieur Laurent BARBALAT, Madame Sylvie BARBE, Monsieur Jérôme BAY, Monsieur Jean-Paul BEAUMEL, Madame Brigitte BENAT, Monsieur Jean Yves BERAUD, Monsieur Laurent BERNARD, Monsieur Olivier BERTRAND, Monsieur Jean-Claude BONNEBOUCHE, Monsieur Daniel BOYER, Monsieur Gilles BOYER, Monsieur Bernard BRIGNON, Madame Corinne BRINGER, Monsieur Jean-Paul BRINGER, Monsieur William BRUN, Monsieur Claude CHAPPON, Monsieur Yves COLOMB, Monsieur Michel CHAPUIS, Monsieur Guy CHOUVET, Monsieur Michel DESSIMOND, Madame Béatrice DIELEMAN, Monsieur Olivier DEPALLE, Monsieur Jean-François EXBRAYAT, Madame Jocelyne FAISANDIER, Monsieur Michel FILERE, Madame Brigitte FROMAGET-HERITIER, Madame Marie-Françoise FAVIER, Madame Celine GACON, Madame Cécile GALLIEN, Monsieur Jean-François GALLIEN, Monsieur Marc GIRAUD, Madame Patricia GIRE-JOUBERT, Monsieur Roland GOBET, Monsieur Jean-Benoît GIRODET, Madame Corinne GONCALVES, Monsieur Laurent JOHANNY, Monsieur Gérard GROS, Monsieur Jean-Noël LAPEYRE, Monsieur Michel JOUBERT, Monsieur Roland LONJON, Madame Maguy MASSE, Madame Sandra LOMBARDY, Monsieur Gilbert MEYSSONNIER, Monsieur Philippe MEYZONET, Monsieur Jean Claude MOREL, Madame Christiane MOSNIER, Monsieur Thierry MOURGUES, Monsieur Jean Paul NICOLAS, Madame Christine NOTON, Monsieur Bernard NOUVET, Monsieur Gilles OGER, Monsieur Pierre PAILLER, Monsieur Jean-Louis PALHIÈRE, Monsieur Philippe RIBEYRE, Madame Marielle ROCHER, Monsieur Gilbert ROUX, Monsieur Yves TAFIN, Madame Dominique THOLLET, Monsieur Olivier TEYSSIER, Monsieur Gérard TRIOLAIRE, Madame Isabelle VERDUN, Madame Ginette VINCENT, Madame Marie-Pierre VINCENT

Date de

publication

en  
ligne :  
19/12/2022

**Ont donné procuration ou ont été représentés :**

Monsieur Michel BEGON à Monsieur Jean-Paul BRINGER, Monsieur Jean-luc BORIE à Monsieur Philippe MEYZONET, Madame Annie BOUCHET à Monsieur Jean-Pierre CHABALIER, Madame Pierrette BOUTHERON à Monsieur Bernard BRIGNON, Monsieur Jean-Marc BOYER à Monsieur Gilbert ROUX, Monsieur André BRIVADIS à Monsieur Michel JOUBERT, Monsieur Guy CHAPELLE à Monsieur Bernard NOUVET, Monsieur Bernard COMPTOUR à Madame Corinne BRINGER, Monsieur Didier DANTONY à Monsieur Yves COLOMB, Monsieur Eric DUNIS à Monsieur David MATHIEU, Monsieur Laurent DUPLOMB à Madame Marie-Pierre VINCENT, Monsieur Guy EYRAUD à Monsieur Olivier DEPALLE, Monsieur Frédéric GIMBERT à Madame Marielle ROCHER, Monsieur Roland GERENTON à Monsieur Marc GIRAUD, Monsieur Daniel JOUBERT à Madame Josiane VARENNE, Monsieur Patrick NAVARRE à Madame Christiane MOSNIER, Madame Maryse POURRAT à Monsieur Roland GOBET, Monsieur André ROCHE à Monsieur Gérard TRIOLAIRE, Madame Isabelle SEON à Monsieur Claude CHAPPON, Madame Christelle VALANTIN à Monsieur Jean-François EXBRAYAT, Monsieur Laurent WAUQUIEZ à Madame Ginette VINCENT

**Absent(e)s :**

Monsieur Rémi BARBE, Monsieur Paul BARD, Madame Caroline BARRE, Madame Roselyne BEYSSAC, Madame Catherine CHALAYE, Monsieur Pierre FAYOLLE, Monsieur Jean-François GISCLON, Madame Catherine GRANIER-CHEVASSUS, Monsieur Alain LIOUTAUD, Monsieur Sébastien MASSON, Monsieur Gilles TEMPERE

**Secrétaire de séance :** Corinne BRINGER

La séance a été levée à : 22H

Délibération n°9 du 15/12/2022

Rédacteur : Sandrine JAMMES Transports

<b>Objet :</b>	Service de location de vélos électriques Vélo-en-Velay : modification des Conditions Générales d'Accès et d'Utilisation (CGAU) : restriction géographique
----------------	---

Rapporteur : Jean-Paul BRINGER

Le service de location de vélos à assistance électrique, Vélo-en-Velay existe depuis juin 2018 sur le territoire de la Communauté d'agglomération du Puy-en-Velay et une boutique située au Puy-en-Velay est dédiée à son fonctionnement depuis juin 2019.

Sur le bassin ponot, il existe plusieurs agences privées de location de vélos, dont des vélos électriques.

Ces agences ont souhaité rencontrer le Vice-Président de la Communauté d'agglomération chargé de la Mobilité pour lui faire part de leur inquiétude face à une concurrence déloyale du service Vélo-en-Velay. Selon ces agences, certains habitants réservent des vélos à assistance électrique auprès du service Vélo-en-Velay et partent en vacances avec ou encore, n'hésitent pas à aller chercher des VTT à Craponne sur Arzon (car tous les vélos du site du Puy-en-Velay sont déjà réservés) plutôt que de louer localement.

Aussi, il est proposé d'inscrire une mention dans les Conditions Générales d'Accès et d'Utilisation (CGAU) concernant une restriction géographique à l'utilisation des vélos à assistance électrique de Vélo-en-Velay en limitant leur utilisation au seul territoire du département de la Haute-Loire.

A reçu un avis favorable en Commission Finances et Administration Générale du 05/12/2022

A reçu un avis favorable en Commission Mobilité Eau et Environnement du 01/12/2022

Le Conseil Communautaire :

- VALIDE la modification des CGAU du service de Vélo-en-Velay et son application au 1<sup>er</sup> janvier 2023,
- AUTORISE Monsieur le Président à signer tous les documents afférents à ce dossier.

**VOTE : UNANIMITÉ**

Signé le 15/12/2022,  
Le Secrétaire de séance,  
BRINGER Corinne,  
Vice -Présidente.

Fait au Puy-en-Velay, le 15/12/2022

Signé par : Michel  
d'agglomération du Puy-en-Velay,

JOUBERT

Date : 16/12/2022

Qualité :

PRESIDENT



**COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION  
DU PUY EN VELAY**

Envoyé en préfecture le 16/12/2022

Reçu en préfecture le 16/12/2022

Publié le

ID : 043-200073419-20221216-DEL\_CC2022\_306-DE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
du 15/12/2022**

**Délibération n° 10**

L'an deux mille vingt deux, le quinze décembre à 18 h 30, le Conseil de la Communauté d'agglomération, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la Salle Jeanne d'Arc, avenue de la Cathédrale, sous la Présidence de Monsieur Michel JOUBERT.

Date de la

Convocation :

vendredi 09  
décembre 2022

**Étaient présents :**

Nombre de

conseillers  
en exercice :  
95

Madame Marie-José ALLEMAND, Monsieur Laurent BARBALAT, Madame Sylvie BARBE, Monsieur Jérôme BAY, Monsieur Jean-Paul BEAUMEL, Madame Brigitte BENAT, Monsieur Jean Yves BERAUD, Monsieur Laurent BERNARD, Monsieur Olivier BERTRAND, Monsieur Jean-Claude BONNEBOUCHE, Monsieur Daniel BOYER, Monsieur Gilles BOYER, Monsieur Bernard BRIGNON, Madame Corinne BRINGER, Monsieur Jean-Paul BRINGER, Monsieur William BRUN, Monsieur Claude CHAPPON, Monsieur Yves COLOMB, Monsieur Michel CHAPUIS, Monsieur Guy CHOUVET, Monsieur Michel DESSIMOND, Madame Béatrice DIELEMAN, Monsieur Olivier DEPALLE, Monsieur Jean-François EXBRAYAT, Madame Jocelyne FAISANDIER, Monsieur Michel FILERE, Madame Brigitte FROMAGET-HERITIER, Madame Marie-Françoise FAVIER, Madame Celine GACON, Madame Cécile GALLIEN, Monsieur Jean-François GALLIEN, Monsieur Marc GIRAUD, Madame Patricia GIRE-JOUBERT, Monsieur Roland GOBET, Monsieur Jean-Benoît GIRODET, Madame Corinne GONCALVES, Monsieur Laurent JOHANNY, Monsieur Gérard GROS, Monsieur Jean-Noël LAPEYRE, Monsieur Michel JOUBERT, Monsieur Roland LONJON, Madame Maguy MASSE, Madame Sandra LOMBARDY, Monsieur Gilbert MEYSSONNIER, Monsieur Philippe MEYZONET, Monsieur Jean Claude MOREL, Madame Christiane MOSNIER, Monsieur Thierry MOURGUES, Monsieur Jean Paul NICOLAS, Madame Christine NOTON, Monsieur Bernard NOUVET, Monsieur Gilles OGER, Monsieur Pierre PAILLER, Monsieur Jean-Louis PALHIÈRE, Monsieur Philippe RIBEYRE, Madame Marielle ROCHER, Monsieur Gilbert ROUX, Monsieur Yves TAFIN, Madame Dominique THOLLET, Monsieur Olivier TEYSSIER, Monsieur Gérard TRIOLAIRE, Madame Isabelle VERDUN, Madame Ginette VINCENT, Madame Marie-Pierre VINCENT

Date de

publication en

ligne :  
19/12/2022

**Ont donné procuration ou ont été représentés :**

Monsieur Michel BEGON à Monsieur Jean-Paul BRINGER, Monsieur Jean-luc BORIE à Monsieur Philippe MEYZONET, Madame Annie BOUCHET à Monsieur Jean-Pierre CHABALIER, Madame Pierrette BOUTHERON à Monsieur Bernard BRIGNON, Monsieur Jean-Marc BOYER à Monsieur Gilbert ROUX, Monsieur André BRIVADIS à Monsieur Michel JOUBERT, Monsieur Bernard COMPTOUR à Madame Corinne BRINGER, Monsieur Guy CHAPPELLE à Monsieur Bernard NOUVET, Monsieur Didier DANTONY à Monsieur Yves COLOMB, Monsieur Eric DUNIS à Monsieur David MATHIEU, Monsieur Laurent DUPLOMB à Madame Marie-Pierre VINCENT, Monsieur Guy EYRAUD à Monsieur Olivier DEPALLE, Monsieur Frédéric GIMBERT à Madame Marielle ROCHER, Monsieur Roland GERENTON à Monsieur Marc GIRAUD, Monsieur Daniel JOUBERT à Madame Josiane VARENNE, Monsieur Patrick NAVARRE à Madame Christiane MOSNIER, Madame Maryse POURRAT à Monsieur Roland GOBET, Monsieur André ROCHE à Monsieur Gérard TRIOLAIRE, Madame Isabelle SEON à Monsieur Claude CHAPPON, Madame Christelle VALANTIN à Monsieur Jean-François EXBRAYAT, Monsieur Laurent WAUQUIEZ à Madame Ginette VINCENT

**Absent(e)s :**

Monsieur Rémi BARBE, Monsieur Paul BARD, Madame Caroline BARRE, Madame Roselyne BEYSSAC, Madame Catherine CHALAYE, Monsieur Pierre FAYOLLE, Monsieur Jean-François GISCLON, Madame Catherine GRANIER-CHEVASSUS, Monsieur Alain LIOUTAUD, Monsieur Sébastien MASSON, Monsieur Gilles TEMPERE

**Secrétaire de séance** : Corinne BRINGER

La séance a été levée à : 22H

Délibération n°10 du 15/12/2022

Rédacteur : Agnès PICHON Collecte et traitements des déchets

<b>Objet :</b>	Gestion des déchets : souhait d'exercer la compétence en régie sur les 72 communes de l'agglomération
----------------	---

Rapporteur : Michel JOUBERT

La Communauté d'agglomération du Puy-en-Velay dispose de la compétence collecte et traitement des déchets ménagers et assimilés.

L'exploitation de cette compétence est confiée partiellement ou totalement aux syndicats par délégation ou adhésion.

La collecte des déchets est actuellement exercée par 4 autorités organisatrices :

- la Communauté d'agglomération du Puy pour 28 communes et 59 033 habitants,
- le SICTOM des Monts du Forez pour 29 communes et 15 337 habitants (territoire global de 41 communes et 3 EPCI),
- le SICTOM Emblavez-Meygal pour 13 communes et 11 811 habitants (territoire global de 26 communes et 4 EPCI),
- la Communauté de communes des Rives du Haut Allier par prestation pour 2 communes.

Le mode de fonctionnement diffère d'une structure à l'autre :

- collecte des ordures ménagères en porte à porte ou en point de regroupement, en régie ou en prestation,
- collecte en porte à porte des emballages et journaux magazines ou en apport volontaire,
- gestion des déchets des professionnels, et accès aux déchèteries différents.

Cette hétérogénéité des autorités organisatrices de la collecte et des périmètres d'intervention de chacune, non cohérents avec leurs périmètres administratifs respectifs, peut générer de la confusion pour les usagers et pour les élus. De plus, les dernières évolutions normatives (extension des consignes de tri, biodéchets...) et les récents changements institutionnels (adhésion au sympttom pour le traitement des ordures ménagères et de la collecte sélective) poussent à repenser l'organisation générale de la gestion des ordures ménagères.

La Communauté d'agglomération souhaite donc harmoniser et optimiser le service aux usagers, et reprendre la gestion des déchets en régie sur l'ensemble de son territoire à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024. Pour cela, la dissolution des deux syndicats qui assurent la gestion des déchets, le SICTOM des Monts du Forez et le SICTOM Emblavez-Meygal est envisagée. La Communauté d'agglomération conduit une étude globale sur la gestion de cette compétence pour l'ensemble de ses communes.

Cette décision concernera l'ensemble des collectivités adhérentes aux syndicats, le SICTOM des Monts du Forez comprenant 3 collectivités adhérentes (CA du Puy-en-Velay, CC des Rives du Haut-Allier, CC des Marches du Velay-Rochebaron) et le SICTOM Emblavez Meygal 4 collectivités adhérentes (CA du Puy-en-Velay, CC des Sucs, CC Mézenc-Loire-Meygal et CC Marches du Velay Rochebaron).

A reçu un avis favorable en Commission Mobilité Eau et Environnement du 01/12/2022

Le Conseil Communautaire :

- APPROUVE le principe de la reprise de la gestion des déchets en régie sur l'ensemble de son territoire,
- SOLLICITE l'ensemble des collectivités adhérentes aux SICTOM des Monts du Forez et au SICTOM Emblavez Meygal, sur la mise en œuvre de cette gestion,
- AUTORISE Monsieur le Président à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération

Envoyé en préfecture le 16/12/2022

Reçu en préfecture le 16/12/2022

Publié le

**SLOW**

ID : 043-200073419-20221216-DEL\_CC2022\_306-DE

**VOTE : UNANIMITÉ**

Signé le 15/12/2022,  
Le Secrétaire de séance,  
BRINGER Corinne,  
Vice -Présidente.

Fait au Puy-en-Velay, le 15/12/2022

Le Président de la Communauté  
d'agglomération du Puy-en-Velay,  
**Signé par : Michel**  
**JOUBERT**

Date : 16/12/2022

Qualité :

**PRESIDENT**



**COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION  
DU PUY EN VELAY**

Envoyé en préfecture le 16/12/2022

Reçu en préfecture le 16/12/2022

Publié le

ID : 043-200073419-20221216-DEL\_CC2022\_307-DE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
du 15/12/2022**

**Délibération n° 11**

L'an deux mille vingt deux, le quinze décembre à 18 h 30, le Conseil de la Communauté d'agglomération, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la Salle Jeanne d'Arc, avenue de la Cathédrale, sous la Présidence de Monsieur Michel JOUBERT.

Date de la

Convocation :

vendredi 09  
décembre 2022

**Étaient présents :**

Nombre de

conseillers  
en exercice :

95

Madame Marie-José ALLEMAND, Monsieur Laurent BARBALAT, Madame Sylvie BARBE, Monsieur Jean-Paul BEAUMEL, Monsieur Jérôme BAY, Monsieur Jean Yves BERAUD, Madame Brigitte BENAT, Monsieur Laurent BERNARD, Monsieur Olivier BERTRAND, Monsieur Jean-Claude BONNEBOUCHE, Monsieur Daniel BOYER, Monsieur Gilles BOYER, Monsieur Bernard BRIGNON, Madame Corinne BRINGER, Monsieur Jean-Paul BRINGER, Monsieur William BRUN, Monsieur Claude CHAPPON, Monsieur Yves COLOMB, Monsieur Michel CHAPUIS, Monsieur Guy CHOUVET, Monsieur Olivier DEPALLE, Madame Béatrice DIELEMAN, Monsieur Michel DESSIMOND, Monsieur Jean-François EXBRAYAT, Madame Jocelyne FAISANDIER, Monsieur Michel FILERE, Madame Brigitte FROMAGET-HERITIER, Madame Marie-Françoise FAVIER, Madame Celine GACON, Monsieur Jean-François GALLIEN, Madame Cécile GALLIEN, Monsieur Marc GIRAUD, Madame Patricia GIRE-JOUBERT, Monsieur Roland GOBET, Monsieur Jean-Benoît GIRODET, Madame Corinne GONCALVES, Monsieur Laurent JOHANNY, Monsieur Gérard GROS, Monsieur Jean-Noël LAPEYRE, Monsieur Michel JOUBERT, Monsieur Roland LONJON, Madame Maguy MASSE, Madame Sandra LOMBARDY, Monsieur Gilbert MEYSSONNIER, Monsieur Philippe MEYZONET, Monsieur Jean Claude MOREL, Madame Christiane MOSNIER, Monsieur Thierry MOURGUES, Monsieur Jean Paul NICOLAS, Madame Christine NOTON, Monsieur Bernard NOUVET, Monsieur Gilles OGER, Monsieur Pierre PAILLER, Monsieur Jean-Louis PALHIÈRE, Monsieur Philippe RIBEYRE, Madame Marielle ROCHER, Monsieur Gilbert ROUX, Monsieur Yves TAFIN, Madame Dominique THOLLET, Monsieur Olivier TEYSSIER, Monsieur Gérard TRIOLAIRE, Madame Isabelle VERDUN, Madame Ginette VINCENT, Madame Marie-Pierre VINCENT

Date de

publication en

ligne :

19/12/2022

**Ont donné procuration ou ont été représentés :**

Monsieur Michel BEGON à Monsieur Jean-Paul BRINGER, Monsieur Jean-luc BORIE à Monsieur Philippe MEYZONET, Madame Annie BOUCHET à Monsieur Jean-Pierre CHABALIER, Madame Pierrette BOUTHERON à Monsieur Bernard BRIGNON, Monsieur Jean-Marc BOYER à Monsieur Gilbert ROUX, Monsieur André BRIVADIS à Monsieur Michel JOUBERT, Monsieur Bernard COMPTOUR à Madame Corinne BRINGER, Monsieur Guy CHAPPELLE à Monsieur Bernard NOUVET, Monsieur Didier DANTONY à Monsieur Yves COLOMB, Monsieur Eric DUNIS à Monsieur David MATHIEU, Monsieur Laurent DUPLOMB à Madame Marie-Pierre VINCENT, Monsieur Guy EYRAUD à Monsieur Olivier DEPALLE, Monsieur Roland GERENTON à Monsieur Marc GIRAUD, Monsieur Frédéric GIMBERT à Madame Marielle ROCHER, Monsieur Daniel JOUBERT à Madame Josiane VARENNE, Monsieur Patrick NAVARRE à Madame Christiane MOSNIER, Madame Maryse POURRAT à Monsieur Roland GOBET, Monsieur André ROCHE à Monsieur Gérard TRIOLAIRE, Madame Isabelle SEON à Monsieur Claude CHAPPON, Madame Christelle VALANTIN à Monsieur Jean-François EXBRAYAT, Monsieur Laurent WAUQUIEZ à Madame Ginette VINCENT

**Absent(e)s :**

Monsieur Rémi BARBE, Monsieur Paul BARD, Madame Caroline BARRE, Madame Roselyne BEYSSAC, Madame Catherine CHALAYE, Monsieur Pierre FAYOLLE, Monsieur Jean-François GISCLON, Madame Catherine GRANIER-CHEVASSUS, Monsieur Alain LIOUTAUD, Monsieur Sébastien MASSON, Monsieur Gilles TEMPERE

**Secrétaire de séance** : Corinne BRINGER

La séance a été levée à : 22H

Délibération n°11 du 15/12/2022

Rédacteur : Agnès PICHON Collecte et traitements des déchets

<b>Objet :</b>	Prise en charge des DEEE (Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques) et des lampes : signature des conventions
----------------	---

Rapporteur : Michel JOUBERT

À compter du 1er juillet 2022, l'organisation des relations contractuelles et financières relatives à la reprise des Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques (DEEE), entre les collectivités, l'organisme coordonnateur et les éco-organismes (Ecologic et Ecosystem), est modifiée.

Les dispositions des nouveaux cahiers des charges, entraînent notamment une modification profonde des relations juridiques et financières entre les Eco-organismes et l'organisme coordonnateur d'une part, et les collectivités territoriales d'autre part :

- changement des signataires du contrat,
- changement du payeur des soutiens.

Ainsi, ce n'est plus l'organisme coordonnateur OCAD3E qui contracte avec la collectivité, mais l'éco-organisme agréé de la Filière à qui incombe cette prise en charge et cette reprise.

Cette modification impose la cessation de l'ancienne convention avec l'OCAD3E et la conclusion d'un nouveau contrat avec les Eco-organismes.

Il y a donc lieu de signer un contrat avec les deux éco-organismes :

- un éco-organisme référent, Ecosystem, partie au contrat qui exécute le contrat et assure ainsi auprès de la collectivité :
  - \* la reprise des DEEE collectés,
  - \* la prise en charge des coûts de collecte des DEEE supportés,
  - \* le versement de la participation financière aux actions de prévention, communication et sécurisation,
- un éco-organisme co-signataire Ecologic, qui intervient au contrat pour souscrire l'engagement de poursuivre l'exécution du contrat dès lors qu'il serait désigné par OCAD3E comme nouvel organisme référent.

Il convient de conclure :

- un nouveau contrat avec Ecosystem et Ecologic comme co-signataire, relatif à la prise en charge des DEEE collectés dans le cadre du service public de gestion des déchets et la participation financière aux actions de prévention de communication, de sécurisation afin de prendre en compte la nouvelle réglementation applicable à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2022,
- un nouveau contrat avec Ecosystem, relatif à la prise en charge des déchets issus des lampes collectés dans le cadre du service public de gestion des déchets à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2022,
- un acte constatant la cessation des anciennes conventions.

A reçu un avis favorable en Commission Mobilité Eau et Environnement du 01/12/2022

Le Conseil Communautaire :

- AUTORISE Monsieur le Président à signer avec OCAD3E l'acte intitulé « Acte constatant la cessation de la convention de collecte séparée des Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques ménagers (DEEE) Version 2021 »,
- AUTORISE Monsieur le Président à signer le contrat intitulé « Contrat relatif à la prise en charge des Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques ménagers (DEEE) collectés dans le cadre du service public de gestion des déchets et à la participation financière aux actions de prévention, communication et sécurisation - Version Juillet 2022 », qui prendra effet de manière rétroactive à compter du 1er juillet 2022, avec Ecosystem Eco-organisme Référent, en présence de Ecologic éco-organisme qui intervient audit contrat en le cosignant afin de souscrire l'engagement prévu à l'article 5 dudit contrat,
- AUTORISE Monsieur le Président à signer avec OCAD3E l'acte intitulé « Acte constatant la cessation de la convention relative aux Lampes usagées collectées par les

Délibération n°11 du 15/12/2022

Envoyé en préfecture le 16/12/2022

Reçu en préfecture le 16/12/2022

Publié le

ID : 043-200073419-20221216-DEL\_CC2022\_307-DE

communes et établissements publics de coopération intercommunale),

- AUTORISE Monsieur le Président à signer avec Ecosystem le «  
relatif à la prise en charge des déchets issus de lampes, collectés dans le cadre  
du service public de gestion des déchets » qui prendra effet de manière  
rétroactive à compter du 1er juillet 2022.

**VOTE : UNANIMITÉ**

Signé le 15/12/2022,  
Le Secrétaire de séance,  
BRINGER Corinne,  
Vice -Présidente.

Fait au Puy-en-Velay, le 15/12/2022

Le Président de la Communauté  
d'agglomération du Puy-en-Velay,  
Signé par : Michel  
JOURBERT

Date : 16/12/2022

Qualité :

PRESIDENT





**COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION  
DU PUY EN VELAY**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
du 15/12/2022**

**Délibération n° 12**

Envoyé en préfecture le 16/12/2022

Reçu en préfecture le 16/12/2022

Publié le

ID : 043-200073419-20221216-DEL\_CC2022\_308-DE

L'an deux mille vingt deux, le quinze décembre à 18 h 30, le Conseil de la Communauté d'agglomération, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la Salle Jeanne d'Arc, avenue de la Cathédrale, sous la Présidence de Monsieur Michel JOUBERT.

Date de la

Convocation :

vendredi 09  
décembre 2022

**Étaient présents :**

Nombre de

conseillers  
en exercice :  
95

Madame Marie-José ALLEMAND, Monsieur Laurent BARBALAT, Madame Sylvie BARBE, Monsieur Jean-Paul BEAUMEL, Monsieur Jérôme BAY, Madame Brigitte BENAT, Monsieur Jean Yves BERAUD, Monsieur Laurent BERNARD, Monsieur Olivier BERTRAND, Monsieur Jean-Claude BONNEBOUCHE, Monsieur Daniel BOYER, Monsieur Gilles BOYER, Monsieur Bernard BRIGNON, Madame Corinne BRINGER, Monsieur Jean-Paul BRINGER, Monsieur William BRUN, Monsieur Yves COLOMB, Monsieur Claude CHAPPON, Monsieur Michel CHAPUIS, Monsieur Guy CHOUVET, Monsieur Michel DESSIMOND, Madame Béatrice DIELEMAN, Monsieur Olivier DEPALLE, Monsieur Jean-François EXBRAYAT, Madame Jocelyne FAISANDIER, Monsieur Michel FILERE, Madame Brigitte FROMAGET-HERITIER, Madame Marie-Françoise FAVIER, Madame Celine GACON, Monsieur Jean-François GALLIEN, Madame Cécile GALLIEN, Monsieur Marc GIRAUD, Madame Patricia GIRE-JOUBERT, Monsieur Roland GOBET, Monsieur Jean-Benoît GIRODET, Madame Corinne GONCALVES, Monsieur Gérard GROS, Monsieur Laurent JOHANNY, Monsieur Michel JOUBERT, Monsieur Jean-Noël LAPEYRE, Monsieur Roland LONJON, Madame Maguy MASSE, Madame Sandra LOMBARDY, Monsieur Gilbert MEYSSONNIER, Monsieur Philippe MEYZONET, Monsieur Jean Claude MOREL, Madame Christiane MOSNIER, Monsieur Thierry MOURGUES, Monsieur Jean Paul NICOLAS, Madame Christine NOTON, Monsieur Bernard NOUVET, Monsieur Gilles OGER, Monsieur Pierre PAILLER, Monsieur Jean-Louis PALHIÈRE, Monsieur Philippe RIBEYRE, Madame Marielle ROCHER, Monsieur Gilbert ROUX, Monsieur Yves TAFIN, Monsieur Olivier TEYSSIER, Madame Dominique THOLLET, Monsieur Gérard TRIOLAIRE, Madame Isabelle VERDUN, Madame Ginette VINCENT, Madame Marie-Pierre VINCENT

Date de

publication en

ligne :  
19/12/2022

**Ont donné procuration ou ont été représentés :**

Monsieur Michel BEGON à Monsieur Jean-Paul BRINGER, Monsieur Jean-luc BORIE à Monsieur Philippe MEYZONET, Madame Annie BOUCHET à Monsieur Jean-Pierre CHABALIER, Madame Pierrette BOUTHERON à Monsieur Bernard BRIGNON, Monsieur Jean-Marc BOYER à Monsieur Gilbert ROUX, Monsieur André BRIVADIS à Monsieur Michel JOUBERT, Monsieur Bernard COMPTOUR à Madame Corinne BRINGER, Monsieur Guy CHAPPELLE à Monsieur Bernard NOUVET, Monsieur Didier DANTONY à Monsieur Yves COLOMB, Monsieur Eric DUNIS à Monsieur David MATHIEU, Monsieur Laurent DUPLOMB à Madame Marie-Pierre VINCENT, Monsieur Guy EYRAUD à Monsieur Olivier DEPALLE, Monsieur Roland GERENTON à Monsieur Marc GIRAUD, Monsieur Frédéric GIMBERT à Madame Marielle ROCHER, Monsieur Daniel JOUBERT à Madame Josiane VARENNE, Monsieur Patrick NAVARRE à Madame Christiane MOSNIER, Madame Maryse POURRAT à Monsieur Roland GOBET, Monsieur André ROCHE à Monsieur Gérard TRIOLAIRE, Madame Isabelle SEON à Monsieur Claude CHAPPON, Madame Christelle VALANTIN à Monsieur Jean-François EXBRAYAT, Monsieur Laurent WAUQUIEZ à Madame Ginette VINCENT

**Absent(e)s :**

Monsieur Rémi BARBE, Monsieur Paul BARD, Madame Caroline BARRE, Madame Roselyne BEYSSAC, Madame Catherine CHALAYE, Monsieur Pierre FAYOLLE, Monsieur Jean-François GISCLON, Madame Catherine GRANIER-CHEVASSUS, Monsieur Alain LIOUTAUD, Monsieur Sébastien MASSON, Monsieur Gilles TEMPERE

**Secrétaire de séance :** Corinne BRINGER

**La séance a été levée à :** 22H

<b>Objet :</b>	Communauté de communes des Rives du Haut-Allier : autorisation de signature d'une convention annuelle de prestation de service
----------------	--

Rapporteur : Michel JOUBERT

La Communauté d'agglomération assume la compétence « élimination et valorisation des déchets des ménages et déchets assimilés ».

Afin d'assurer la compétence sur la totalité de son périmètre, au titre de la continuité des services publics et pour une période transitoire, la Communauté d'agglomération s'est rapprochée de la Communauté de Communes des Rives du Haut Allier (CCRHA), qui jusqu'au 31 décembre 2017 assurait cette compétence pour le compte de Saint-Préjet d'Allier et de Monistrol d'Allier.

Il convient d'autoriser Monsieur le Président à signer la convention à la présente délibération pour la continuité des services publics, ayant pour objet la définition des conditions techniques et financières dans laquelle la CCRHA assure la prestation de collecte, transport et traitement des déchets ménagers et assimilés, sur le territoire des communes de Saint-Préjet d'Allier et de Monistrol d'Allier.

La Communauté de communes des Rives du Haut-Allier indique que le coût de la prestation doit prendre en compte l'augmentation du carburant (compte 6066 : 27 159,89 euros en 2021 et 43 010 euros en 2022) poste qui représente 4,3 % du fonctionnement dépense soit un impact de 2,5 % d'augmentation.

Le coût de cette prestation pour l'année 2023 est donc fixé à 85 409 €.

A reçu un avis favorable en Commission Finances et Administration Générale du 05/12/2022

A reçu un avis favorable en Commission Mobilité Eau et Environnement du 01/12/2022

Le Conseil Communautaire :

- AUTORISE Monsieur le Président à signer la convention annuelle de prestation de services pour l'année 2023 avec la Communauté de Communes des Rives du Haut-Allier.

**VOTE : UNANIMITÉ**

Signé le 15/12/2022,  
Le Secrétaire de séance,  
BRINGER Corinne,  
Vice -Présidente.

Fait au Puy-en-Velay, le 15/12/2022

Signé par : Michel  
JOUBERT

Date : 16/12/2022

Qualité :  
PRESIDENT



**COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION  
DU PUY EN VELAY**

Envoyé en préfecture le 16/12/2022

Reçu en préfecture le 16/12/2022

Publié le

ID : 043-200073419-20221216-DEL\_CC2022\_309-DE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
du 15/12/2022**

**Délibération n° 13**

L'an deux mille vingt deux, le quinze décembre à 18 h 30, le Conseil de la Communauté d'agglomération, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la Salle Jeanne d'Arc, avenue de la Cathédrale, sous la Présidence de Monsieur Michel JOUBERT.

Date de la

Convocation :

vendredi 09  
décembre 2022

**Étaient présents :**

Nombre de

conseillers  
en exercice :  
95

Madame Marie-José ALLEMAND, Monsieur Laurent BARBALAT, Madame Sylvie BARBE, Monsieur Jérôme BAY, Monsieur Jean-Paul BEAUMEL, Monsieur Jean Yves BERAUD, Madame Brigitte BENAT, Monsieur Laurent BERNARD, Monsieur Olivier BERTRAND, Monsieur Jean-Claude BONNEBOUCHE, Monsieur Daniel BOYER, Monsieur Gilles BOYER, Monsieur Bernard BRIGNON, Madame Corinne BRINGER, Monsieur Jean-Paul BRINGER, Monsieur William BRUN, Monsieur Yves COLOMB, Monsieur Claude CHAPPON, Monsieur Michel CHAPUIS, Monsieur Guy CHOUVET, Monsieur Michel DESSIMOND, Madame Béatrice DIELEMAN, Monsieur Olivier DEPALLE, Monsieur Jean-François EXBRAYAT, Madame Jocelyne FAISANDIER, Monsieur Michel FILERE, Madame Brigitte FROMAGET-HERITIER, Madame Marie-Françoise FAVIER, Madame Celline GACON, Madame Cécile GALLIEN, Monsieur Jean-François GALLIEN, Monsieur Marc GIRAUD, Madame Patricia GIRE-JOUBERT, Monsieur Roland GOBET, Monsieur Jean-Benoît GIRODET, Madame Corinne GONCALVES, Monsieur Laurent JOHANNY, Monsieur Gérard GROS, Monsieur Michel JOUBERT, Monsieur Jean-Noël LAPEYRE, Monsieur Roland LONJON, Madame Sandra LOMBARDY, Madame Maguy MASSE, Monsieur Gilbert MEYSSONNIER, Monsieur Philippe MEYZONET, Monsieur Jean Claude MOREL, Madame Christiane MOSNIER, Monsieur Thierry MOURGUES, Monsieur Jean Paul NICOLAS, Madame Christine NOTON, Monsieur Bernard NOUVET, Monsieur Gilles OGER, Monsieur Pierre PAILLER, Monsieur Jean-Louis PALHIÈRE, Monsieur Philippe RIBEYRE, Madame Marielle ROCHER, Monsieur Gilbert ROUX, Monsieur Yves TAFIN, Madame Dominique THOLLET, Monsieur Olivier TEYSSIER, Monsieur Gérard TRIOLAIRE, Madame Isabelle VERDUN, Madame Ginette VINCENT, Madame Marie-Pierre VINCENT

Date de

publication en

ligne :  
19/12/2022

**Ont donné procuration ou ont été représentés :**

Monsieur Michel BEGON à Monsieur Jean-Paul BRINGER, Monsieur Jean-luc BORIE à Monsieur Philippe MEYZONET, Madame Annie BOUCHET à Monsieur Jean-Pierre CHABALIER, Madame Pierrette BOUTHERON à Monsieur Bernard BRIGNON, Monsieur Jean-Marc BOYER à Monsieur Gilbert ROUX, Monsieur André BRIVADIS à Monsieur Michel JOUBERT, Monsieur Bernard COMPTOUR à Madame Corinne BRINGER, Monsieur Guy CHAPPELLE à Monsieur Bernard NOUVET, Monsieur Didier DANTONY à Monsieur Yves COLOMB, Monsieur Eric DUNIS à Monsieur David MATHIEU, Monsieur Laurent DUPLOMB à Madame Marie-Pierre VINCENT, Monsieur Guy EYRAUD à Monsieur Olivier DEPALLE, Monsieur Frédéric GIMBERT à Madame Marielle ROCHER, Monsieur Roland GERENTON à Monsieur Marc GIRAUD, Monsieur Daniel JOUBERT à Madame Josiane VARENNE, Monsieur Patrick NAVARRE à Madame Christiane MOSNIER, Madame Maryse POURRAT à Monsieur Roland GOBET, Monsieur André ROCHE à Monsieur Gérard TRIOLAIRE, Madame Isabelle SEON à Monsieur Claude CHAPPON, Madame Christelle VALANTIN à Monsieur Jean-François EXBRAYAT, Monsieur Laurent WAUQUIEZ à Madame Ginette VINCENT

**Absent(e)s :**

Monsieur Rémi BARBE, Monsieur Paul BARD, Madame Caroline BARRE, Madame Roselyne BEYSSAC, Madame Catherine CHALAYE, Monsieur Pierre FAYOLLE, Monsieur Jean-François GISCLON, Madame Catherine GRANIER-CHEVASSUS, Monsieur Alain LIOUTAUD, Monsieur Sébastien MASSON, Monsieur Gilles TEMPERE

**Secrétaire de séance :** Corinne BRINGER

La séance a été levée à : 22H

Délibération n°13 du 15/12/2022

Rédacteur : Laurent Ferrer Service Eau Assainissement

**Objet :** Direction Eau et Assainissement : tarification 2023

Rapporteur : Roland GOBET

La Communauté d'agglomération doit voter les tarifs Eau et Assainissement sur l'ensemble de ses 72 communes pour 2023.

Une proposition de tarifs Eau et Assainissement pour l'année 2023 sur l'ensemble des communes de la Communauté d'agglomération a été présentée lors du Conseil d'exploitation de la DEA du 22 novembre 2022.

En raison de la situation internationale qui a impacté fortement les coûts de l'énergie ainsi que des matériaux, les projections envisagées initialement pour le lissage des tarifs ont été entièrement retravaillées.

Le contexte économique actuel, et annoncé pour 2023 nécessite une hausse des parts proportionnelles eau et assainissement.

Une hausse des tarifs Parts proportionnelles Eau potable, de l'ordre de 0,19 € HT/m<sup>3</sup> (base facture 120 m<sup>3</sup>) en moyenne, et Assainissement, de l'ordre de 0,25 € HT/m<sup>3</sup> (base facture 120 m<sup>3</sup>), est nécessaire pour équilibrer la section de fonctionnement.

Il est également proposé de supprimer toutes les tranches en 2023.

En l'absence de certaines informations et de l'incertitude sur des données patrimoniales, le Conseil d'exploitation propose pour 2023 d'appliquer le même principe de hausse aux tarifs eau, mais de maintenir à l'identique les tarifs assainissement sur les 38 communes de l'EX-SEAVR pour 2023. Toutefois, dans un souci d'harmonisation, un rééquilibrage entre les tarifs part fixe et part proportionnelle est engagé.

Il vous est proposé de fixer, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023, les tarifs de l'Eau et de l'Assainissement joints **en annexe**.

**- Redevances Agence de l'Eau pour l'ensemble des communes :**

**EAU :**

Préservation des ressources en eau : 0,044 € H.T.

**ASSAINISSEMENT COLLECTIF :**

Lutte contre la pollution : 0,23 € H.T.

Modernisation des réseaux de collecte 0,16 € H.T.

**- TVA :**

Les tarifs des abonnements et des consommations Eau et Assainissement s'entendent Hors TVA. Il faudra par conséquent rajouter à l'ensemble des tarifs présentés dans cette délibération (abonnements et consommations eau et assainissement) les taux suivants :

- Sur les tarifs Eau s'applique une TVA au taux de 5,5 %.
- Sur les tarifs Assainissement s'applique une TVA au taux de 10 %.

Il appartient aussi à la Communauté d'agglomération de fixer les tarifs des travaux en régie, des interventions, des pénalités, de l'assainissement non collectif, des contrôles assainissement et de la Participation financement Assainissement Collectif (PAC) pour l'année 2023.

Ces tarifs s'appliqueront sur les 72 communes de la Communauté d'agglomération.

Ces tarifs permettront à la DEA de la Communauté d'agglomération de facturer aux abonnés du service des prestations d'intervention de ses agents, ainsi que la participation au financement assainissement collectif qui correspond à « l'économie réalisée en évitant une installation d'évacuation ou d'épuration individuelle réglementaire ou la mise aux normes d'une telle installation ».

Il vous est proposé de fixer, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023 les tarifs (majoration/minoration des tarifs par l'indice TP10a : + 7,6 %) :

### TRAVAUX EN RÉGIE (par Heure)

- Agent technique ou agent de salubrité pour des travaux sur le territoire de la Communauté d'agglomération avec le petit outillage nécessaire HT,	24,12 €
- Agent d'encadrement pour la mise en place et le suivi du chantier sur le territoire de la Communauté d'agglomération	34,95 € HT,
- Intervention de l'hydrocureuse sur le territoire de la Communauté d'agglomération avec un chauffeur HT,	106,56 €
- Utilisation de la mini-pelle pour travaux sur le territoire de la Communauté d'agglomération HT,	34,95 €
- Utilisation du compresseur pour travaux sur le territoire de la Communauté d'agglomération HT,	27,94 €
- Utilisation d'un véhicule jusqu'à 3,5 T sur le territoire de la Communauté d'agglomération HT,	19,22 €
- Utilisation d'un véhicule 6,5 T	27,94 € HT,
- Utilisation caméra	17,55 € HT.

### INTERVENTIONS

- Mise en eau – résiliation (frais d'arrêt de compte)	30,86 € HT,
- Déplacement pour dépose ou repose de compteur en cas de résiliation ou remise en eau HT	30,00 €
- Frais d'étalonnage diam. inférieur ou égal à 40 mm	187,18 € HT,
- Frais d'étalonnage diam. supérieur à 40 mm	647,93 € HT.

### PENALITES

- Frais de relevé par RDV	36,87 € TTC,
- Fermeture + réouverture	73,79 € TTC,
- Frais de rejet mensualisation	5,78 € T.T.C.

### ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

- Installations neuves et réhabilitations	176,03 € HT,
- Traitement d'une étude préalable non suivi de réalisation	176,03 € HT,
- Contre visite installations neuves et réhabilitations	56,13 € HT,
- Diagnostic et contrôle de l'existant (ce montant est réparti sur 10 ans soit : 15,67 € pour l'année 2023).	156,68 € HT,

### CONTRÔLE ASSAINISSEMENT

- Contrôle et conformité des branchements assainissement	128,13 €.
--	-----------

### PARTICIPATION FINANCEMENT ASSAINISSEMENT COLLECTIF

- Participation financement assainissement collectif par logement pour des immeubles existants ayant déjà réalisé à leurs frais une installation d'assainissement collectif	1 156,97 €,
- Participation financement assainissement collectif pour un logement	2 103,81 €,
- Participation financement assainissement collectif par logement	

pour deux logements et plus  
€.

Envoyé en préfecture le 16/12/2022  
Reçu en préfecture le 16/12/2022  
Publié le  
ID : 043-200073419-20221216-DEL\_CC2022\_309-DE

A reçu un avis favorable en Commission Finances et Administration Générale du 05/12/2022

A reçu un avis favorable en Commission Mobilité Eau et Environnement du 01/12/2022

Le Conseil Communautaire :

- APPROUVE les tarifs de l'Eau et de l'Assainissement pour l'année 2023, et les tarifs des prestations 2023 (travaux en régie, interventions, pénalités, assainissement non collectif, contrôles assainissement et participation financement assainissement collectif).

**VOTE : MAJORITÉ**  
**Pour : 81**  
**Contre : 2**  
**Celline GACON, Laurent JOHANNY**  
**Abstention : 2**  
**Jean-Marc BOYER, Gilbert ROUX**

Signé le 15/12/2022,  
Le Secrétaire de séance,  
BRINGER Corinne,  
Vice -Présidente.

Fait au Puy-en-Velay, le 15/12/2022

Signé par : Michel  
JOUBERT  
Date : 16/12/2022  
Qualité :  
PRESIDENT



**COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION  
DU PUY EN VELAY**

Envoyé en préfecture le 16/12/2022

Reçu en préfecture le 16/12/2022

Publié le

ID : 043-200073419-20221216-DEL\_CC2022\_310-DE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
du 15/12/2022**

**Délibération n° 14**

L'an deux mille vingt deux, le quinze décembre à 18 h 30, le Conseil de la Communauté d'agglomération, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la Salle Jeanne d'Arc, avenue de la Cathédrale, sous la Présidence de Monsieur Michel JOUBERT.

Date de la

Convocation :

vendredi 09  
décembre 2022

**Étaient présents :**

Nombre de

conseillers  
en exercice :  
95

Madame Marie-José ALLEMAND, Monsieur Laurent BARBALAT, Madame Sylvie BARBE, Monsieur Jean-Paul BEAUMEL, Monsieur Jérôme BAY, Monsieur Jean Yves BERAUD, Madame Brigitte BENAT, Monsieur Laurent BERNARD, Monsieur Olivier BERTRAND, Monsieur Jean-Claude BONNEBOUCHE, Monsieur Daniel BOYER, Monsieur Gilles BOYER, Monsieur Bernard BRIGNON, Madame Corinne BRINGER, Monsieur Jean-Paul BRINGER, Monsieur William BRUN, Monsieur Claude CHAPPON, Monsieur Yves COLOMB, Monsieur Michel CHAPUIS, Monsieur Guy CHOUVET, Monsieur Olivier DEPALLE, Madame Béatrice DIELEMAN, Monsieur Michel DESSIMOND, Monsieur Jean-François EXBRAYAT, Madame Jocelyne FAISANDIER, Monsieur Michel FILERE, Madame Brigitte FROMAGET-HERITIER, Madame Marie-Françoise FAVIER, Madame Celine GACON, Monsieur Jean-François GALLIEN, Madame Cécile GALLIEN, Monsieur Marc GIRAUD, Madame Patricia GIRE-JOUBERT, Monsieur Roland GOBET, Monsieur Jean-Benoît GIRODET, Madame Corinne GONCALVES, Monsieur Laurent JOHANNY, Monsieur Gérard GROS, Monsieur Jean-Noël LAPEYRE, Monsieur Michel JOUBERT, Monsieur Roland LONJON, Madame Maguy MASSE, Madame Sandra LOMBARDY, Monsieur Gilbert MEYSSONNIER, Monsieur Philippe MEYZONET, Monsieur Jean Claude MOREL, Madame Christiane MOSNIER, Monsieur Thierry MOURGUES, Monsieur Jean Paul NICOLAS, Madame Christine NOTON, Monsieur Bernard NOUVET, Monsieur Gilles OGER, Monsieur Pierre PAILLER, Monsieur Jean-Louis PALHIÈRE, Monsieur Philippe RIBEYRE, Madame Marielle ROCHER, Monsieur Gilbert ROUX, Monsieur Yves TAFIN, Madame Dominique THOLLET, Monsieur Olivier TEYSSIER, Monsieur Gérard TRIOLAIRE, Madame Isabelle VERDUN, Madame Ginette VINCENT, Madame Marie-Pierre VINCENT

Date de

publication en

ligne :  
19/12/2022

**Ont donné procuration ou ont été représentés :**

Monsieur Michel BEGON à Monsieur Jean-Paul BRINGER, Monsieur Jean-luc BORIE à Monsieur Philippe MEYZONET, Madame Annie BOUCHET à Monsieur Jean-Pierre CHABALIER, Madame Pierrette BOUTHERON à Monsieur Bernard BRIGNON, Monsieur Jean-Marc BOYER à Monsieur Gilbert ROUX, Monsieur André BRIVADIS à Monsieur Michel JOUBERT, Monsieur Bernard COMPTOUR à Madame Corinne BRINGER, Monsieur Guy CHAPPELLE à Monsieur Bernard NOUVET, Monsieur Didier DANTONY à Monsieur Yves COLOMB, Monsieur Eric DUNIS à Monsieur David MATHIEU, Monsieur Laurent DUPLOMB à Madame Marie-Pierre VINCENT, Monsieur Guy EYRAUD à Monsieur Olivier DEPALLE, Monsieur Frédéric GIMBERT à Madame Marielle ROCHER, Monsieur Roland GERENTON à Monsieur Marc GIRAUD, Monsieur Daniel JOUBERT à Madame Josiane VARENNE, Monsieur Patrick NAVARRE à Madame Christiane MOSNIER, Madame Maryse POURRAT à Monsieur Roland GOBET, Monsieur André ROCHE à Monsieur Gérard TRIOLAIRE, Madame Isabelle SEON à Monsieur Claude CHAPPON, Madame Christelle VALANTIN à Monsieur Jean-François EXBRAYAT, Monsieur Laurent WAUQUIEZ à Madame Ginette VINCENT

**Absent(e)s :**

Monsieur Rémi BARBE, Monsieur Paul BARD, Madame Caroline BARRE, Madame Roselyne BEYSSAC, Madame Catherine CHALAYE, Monsieur Pierre FAYOLLE, Monsieur Jean-François GISCLON, Madame Catherine GRANIER-CHEVASSUS, Monsieur Alain LIOUTAUD, Monsieur Sébastien MASSON, Monsieur Gilles TEMPERE

**Secrétaire de séance** : Corinne BRINGER

La séance a été levée à : 22H

Délibération n°14 du 15/12/2022

Rédacteur : Laurent Ferrer Service Eau Assainissement

<b>Objet :</b>	Direction de l'eau et de l'Assainissement : Demande d'un fonds de concours Eau et Assainissement à la commune de Beaulieu - Via Fluvia
----------------	--

Rapporteur : Roland GOBET

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L5216-5 VI,

Vu les Statuts de la Communauté d'agglomération et notamment les dispositions incluant la Commune de Beaulieu, comme l'une de ses communes membres, rendant la Communauté d'agglomération compétente en matière d'eau potable et d'assainissement (article L5216- 5 VI),

Vu la délibération n°16 du 10 décembre 2021 portant sur les extensions de réseaux d'eau et d'assainissement et leur financement,

Considérant que la Communauté d'agglomération du Puy-en-Velay, souhaite créer une extension de ses réseaux d'eau potable et d'assainissement, Via Fluvia et que dans ce cadre il est envisagé de demander un fonds de concours à la commune de Beaulieu pour la part eau potable et assainissement,

Le fonds de concours a pour objet la réalisation d'un équipement. La participation financière de la commune sera de 20 % après subvention.

Considérant que le montant du fonds de concours demandé n'excède pas la part du financement assurée, hors subventions, par le bénéficiaire du fonds de concours, conformément au plan de financement ci-joint :

Montant HT prévisionnel retenu pour les travaux	Montant des subventions attendues	Restant prévisionnel à la charge de la Communauté d'Agglomération	Montant prévisionnel du fonds de concours 20%
<b>Eau Potable :</b> 1 000,00 € <b>Assainissement :</b> 3 000,00 €	- -	1 000,00 € 3 000,00 €	200,00 € 600,00 €

Le montant réel définitif du fonds de concours sera calculé, en fonction du montant des dépenses réelles y compris révision, et des subventions éventuellement perçues par la Communauté d'agglomération.

A reçu un avis favorable en Commission Finances et Administration Générale du 05/12/2022

A reçu un avis favorable en Commission Mobilité Eau et Environnement du 01/12/2022

Le Conseil Communautaire :

- DÉCIDE de demander un fonds de concours à la Commune de Beaulieu en vue de participer au financement de l'extension des réseaux d'eau potable et d'assainissement, de 20 % du coût des travaux supportés par la Communauté d'agglomération. Au regard du montant prévisionnel des travaux, le fonds de concours est estimé à :
  - Eau Potable : 200,00 € HT,
  - Assainissement : 600,00 € HT.

- APPROUVE le versement d'un fonds de concours par la commune de Beaulieu à la Communauté d'agglomération du Puy-en-Velay,

Délibération n°14 du 15/12/2022



- AUTORISE

Monsieur le Président à signer tout acte afférent à cette demande.

Envoyé en préfecture le 16/12/2022

Reçu en préfecture le 16/12/2022

Publié le

**SLO**

ID : 043-200073419-20221216-DEL\_CC2022\_310-DE

**VOTE : UNANIMITÉ**

Signé le 15/12/2022,  
Le Secrétaire de séance,  
BRINGER Corinne,  
Vice -Présidente.

Fait au Puy-en-Velay, le 15/12/2022

Signé par : Michel  
Le Président de la Communauté  
d'agglomération du Puy-en-Velay,

**JOUBERT**

Date : 16/12/2022

Qualité :

**PRESIDENT**



**COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION  
DU PUY EN VELAY**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
du 15/12/2022**

**Délibération n° 15**

Envoyé en préfecture le 16/12/2022

Reçu en préfecture le 16/12/2022

Publié le

ID : 043-200073419-20221216-DEL\_CC2022\_311-DE

L'an deux mille vingt deux, le quinze décembre à 18 h 30, le Conseil de la Communauté d'agglomération, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la Salle Jeanne d'Arc, avenue de la Cathédrale, sous la Présidence de Monsieur Michel JOUBERT.

Date de la

Convocation :

vendredi 09  
décembre 2022

**Étaient présents :**

Nombre de

conseillers  
en exercice :  
95

Madame Marie-José ALLEMAND, Monsieur Laurent BARBALAT, Madame Sylvie BARBE, Monsieur Jérôme BAY, Monsieur Jean-Paul BEAUMEL, Monsieur Jean Yves BERAUD, Madame Brigitte BENAT, Monsieur Laurent BERNARD, Monsieur Olivier BERTRAND, Monsieur Jean-Claude BONNEBOUCHE, Monsieur Daniel BOYER, Monsieur Gilles BOYER, Monsieur Bernard BRIGNON, Madame Corinne BRINGER, Monsieur Jean-Paul BRINGER, Monsieur William BRUN, Monsieur Claude CHAPPON, Monsieur Yves COLOMB, Monsieur Michel CHAPUIS, Monsieur Guy CHOUVET, Monsieur Michel DESSIMOND, Madame Béatrice DIELEMAN, Monsieur Olivier DEPALLE, Monsieur Jean-François EXBRAYAT, Madame Jocelyne FAISANDIER, Madame Brigitte FROMAGET-HERITIER, Monsieur Michel FILERE, Madame Marie-Françoise FAVIER, Madame Celline GACON, Monsieur Jean-François GALLIEN, Madame Cécile GALLIEN, Monsieur Marc GIRAUD, Madame Patricia GIRE-JOUBERT, Monsieur Roland GOBET, Monsieur Jean-Benoît GIRODET, Madame Corinne GONCALVES, Monsieur Laurent JOHANNY, Monsieur Gérard GROS, Monsieur Jean-Noël LAPEYRE, Monsieur Michel JOUBERT, Monsieur Roland LONJON, Madame Maguy MASSE, Madame Sandra LOMBARDY, Monsieur Gilbert MEYSSONNIER, Monsieur Philippe MEYZONET, Monsieur Jean Claude MOREL, Madame Christiane MOSNIER, Monsieur Thierry MOURGUES, Monsieur Jean Paul NICOLAS, Madame Christine NOTON, Monsieur Bernard NOUVET, Monsieur Gilles OGER, Monsieur Pierre PAILLER, Monsieur Jean-Louis PALHIÈRE, Monsieur Philippe RIBEYRE, Madame Marielle ROCHER, Monsieur Gilbert ROUX, Monsieur Yves TAFIN, Monsieur Olivier TEYSSIER, Madame Dominique THOLLET, Monsieur Gérard TRIOLAIRE, Madame Isabelle VERDUN, Madame Ginette VINCENT, Madame Marie-Pierre VINCENT

Date de

publication  
en  
ligne :

19/12/2022

**Ont donné procuration ou ont été représentés :**

Monsieur Michel BEGON à Monsieur Jean-Paul BRINGER, Monsieur Jean-luc BORIE à Monsieur Philippe MEYZONET, Madame Annie BOUCHET à Monsieur Jean-Pierre CHABALIER, Madame Pierrette BOUTHERON à Monsieur Bernard BRIGNON, Monsieur Jean-Marc BOYER à Monsieur Gilbert ROUX, Monsieur André BRIVADIS à Monsieur Michel JOUBERT, Monsieur Guy CHAPPELLE à Monsieur Bernard NOUVET, Monsieur Bernard COMPTOUR à Madame Corinne BRINGER, Monsieur Didier DANTONY à Monsieur Yves COLOMB, Monsieur Eric DUNIS à Monsieur David MATHIEU, Monsieur Laurent DUPLOMB à Madame Marie-Pierre VINCENT, Monsieur Guy EYRAUD à Monsieur Olivier DEPALLE, Monsieur Frédéric GIMBERT à Madame Marielle ROCHER, Monsieur Roland GERENTON à Monsieur Marc GIRAUD, Monsieur Daniel JOUBERT à Madame Josiane VARENNE, Monsieur Patrick NAVARRE à Madame Christiane MOSNIER, Madame Maryse POURRAT à Monsieur Roland GOBET, Monsieur André ROCHE à Monsieur Gérard TRIOLAIRE, Madame Isabelle SEON à Monsieur Claude CHAPPON, Madame Christelle VALANTIN à Monsieur Jean-François EXBRAYAT, Monsieur Laurent WAUQUIEZ à Madame Ginette VINCENT

**Absent(e)s :**

Monsieur Rémi BARBE, Monsieur Paul BARD, Madame Caroline BARRE, Madame Roselyne BEYSSAC, Madame Catherine CHALAYE, Monsieur Pierre FAYOLLE, Monsieur Jean-François GISCLON, Madame Catherine GRANIER-CHEVASSUS, Monsieur Alain LIOUTAUD, Monsieur Sébastien MASSON, Monsieur Gilles TEMPERE

**Secrétaire de séance :** Corinne BRINGER

La séance a été levée à : 22H

Délibération n°15 du 15/12/2022

Rédacteur : Laurent Ferrer Service Eau Assainissement

<b>Objet :</b>	Direction de l'eau et de l'Assainissement : Demande d'un fonds de concours Eau et Assainissement à la commune de Bellevue La Montagne - Le Bourg
----------------	--

Rapporteur : Roland GOBET

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L5216-5 VI,

Vu les Statuts de la Communauté d'agglomération et notamment les dispositions incluant la Commune de Bellevue La Montagne, comme l'une de ses communes membres, rendant la Communauté d'agglomération compétente en matière d'eau potable et d'assainissement (article L5216-5 VI),

Vu la délibération n°16 du 10 décembre 2021 portant sur les extensions de réseaux d'eau et d'assainissement et leur financement,

Considérant que la Communauté d'agglomération du Puy-en-Velay, souhaite créer une extension de ses réseaux d'eau potable et d'assainissement, dans le Bourg et que dans ce cadre il est envisagé de demander un fonds de concours à la commune de Bellevue La Montagne pour la part eau potable et assainissement,

Le fonds de concours a pour objet la réalisation d'un équipement. La participation financière de la commune sera de 20 % après subvention.

Considérant que le montant du fonds de concours demandé n'excède pas la part du financement assurée, hors subventions, par le bénéficiaire du fonds de concours, conformément au plan de financement ci-joint :

Montant HT prévisionnel retenu pour les travaux	Montant des subventions attendues	Restant prévisionnel à la charge de la Communauté d'Agglomération	Montant prévisionnel du fonds de concours 20%
<b>Eau Potable</b> : 2 500,00 €	-	2 500,00 €	500,00 €
<b>Assainissement</b> : 6 000,00 €	-	6 000,00 €	1 200,00 €

Le montant réel définitif du fonds de concours sera calculé, en fonction du montant des dépenses réelles y compris révision, et des subventions éventuellement perçues par la Communauté d'agglomération.

A reçu un avis favorable en Commission Finances et Administration Générale du 05/12/2022

A reçu un avis favorable en Commission Mobilité Eau et Environnement du 01/12/2022

Le Conseil Communautaire :

- DÉCIDE de demander un fonds de concours à la Commune de Bellevue La Montagne en vue de participer au financement de l'extension des réseaux d'eau potable et d'assainissement, de 20 % du coût des travaux supportés par la Communauté d'agglomération. Au regard du montant prévisionnel des travaux, le fonds de concours est estimé à :
- Eau Potable : 500,00 € HT,
  - Assainissement : 1 200,00 € HT.

- APPROUVE le versement d'un fonds de concours par la commune de Bellevue La Montagne à la Communauté d'agglomération du Puy-en-Velay,

Délibération n°15 du 15/12/2022

- AUTORISE

Monsieur le Président à signer tout acte afférent

Envoyé en préfecture le 16/12/2022

Reçu en préfecture le 16/12/2022

Publié le  cette demande.

ID : 043-200073419-20221216-DEL\_CC2022\_311-DE

**VOTE : UNANIMITÉ**

Signé le 15/12/2022,  
Le Secrétaire de séance,  
BRINGER Corinne,  
Vice -Présidente.

Fait au Puy-en-Velay, le 15/12/2022

Signé par :  Michel  
Président de la Commission  
d'assimilation du Puy-en-Velay,

JOUBERT

Date : 16/12/2022

Qualité :

PRESIDENT



**COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION  
DU PUY EN VELAY**

Envoyé en préfecture le 16/12/2022

Reçu en préfecture le 16/12/2022

Publié le

ID : 043-200073419-20221216-DEL\_CC2022\_312-DE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
du 15/12/2022**

**Délibération n° 16**

L'an deux mille vingt deux, le quinze décembre à 18 h 30, le Conseil de la Communauté d'agglomération, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la Salle Jeanne d'Arc, avenue de la Cathédrale, sous la Présidence de Monsieur Michel JOUBERT.

Date de la

Convocation :

vendredi 09  
décembre 2022

**Étaient présents :**

Nombre de

conseillers  
en exercice :

95

Madame Marie-José ALLEMAND, Monsieur Laurent BARBALAT, Madame Sylvie BARBE, Monsieur Jérôme BAY, Monsieur Jean-Paul BEAUMEL, Monsieur Jean Yves BERAUD, Madame Brigitte BENAT, Monsieur Laurent BERNARD, Monsieur Olivier BERTRAND, Monsieur Jean-Claude BONNEBOUCHE, Monsieur Daniel BOYER, Monsieur Gilles BOYER, Monsieur Bernard BRIGNON, Madame Corinne BRINGER, Monsieur Jean-Paul BRINGER, Monsieur William BRUN, Monsieur Yves COLOMB, Monsieur Claude CHAPPON, Monsieur Michel CHAPUIS, Monsieur Guy CHOUVET, Monsieur Olivier DEPALLE, Monsieur Michel DESSIMOND, Madame Béatrice DIELEMAN, Monsieur Jean-François EXBRAYAT, Madame Jocelyne FAISANDIER, Monsieur Michel FILERE, Madame Brigitte FROMAGET-HERITIER, Madame Marie-Françoise FAVIER, Madame Celine GACON, Madame Cécile GALLIEN, Monsieur Jean-François GALLIEN, Monsieur Marc GIRAUD, Madame Patricia GIRE-JOUBERT, Monsieur Roland GOBET, Monsieur Jean-Benoît GIRODET, Madame Corinne GONCALVES, Monsieur Laurent JOHANNY, Monsieur Gérard GROS, Monsieur Jean-Noël LAPEYRE, Monsieur Michel JOUBERT, Monsieur Roland LONJON, Madame Sandra LOMBARDY, Madame Maguy MASSE, Monsieur Gilbert MEYSSONNIER, Monsieur Philippe MEYZONET, Monsieur Jean Claude MOREL, Madame Christiane MOSNIER, Monsieur Thierry MOURGUES, Monsieur Jean Paul NICOLAS, Madame Christine NOTON, Monsieur Bernard NOUVET, Monsieur Gilles OGER, Monsieur Jean-Louis PALHIÈRE, Monsieur Pierre PAILLER, Monsieur Philippe RIBEYRE, Madame Marielle ROCHER, Monsieur Gilbert ROUX, Monsieur Yves TAFIN, Monsieur Olivier TEYSSIER, Madame Dominique THOLLET, Monsieur Gérard TRIOLAIRE, Madame Isabelle VERDUN, Madame Ginette VINCENT, Madame Marie-Pierre VINCENT

Date de

publication en

ligne :

19/12/2022

**Ont donné procuration ou ont été représentés :**

Monsieur Michel BEGON à Monsieur Jean-Paul BRINGER, Monsieur Jean-luc BORIE à Monsieur Philippe MEYZONET, Madame Annie BOUCHET à Monsieur Jean-Pierre CHABALIER, Madame Pierrette BOUTHERON à Monsieur Bernard BRIGNON, Monsieur Jean-Marc BOYER à Monsieur Gilbert ROUX, Monsieur André BRIVADIS à Monsieur Michel JOUBERT, Monsieur Bernard COMPTOUR à Madame Corinne BRINGER, Monsieur Guy CHAPPELLE à Monsieur Bernard NOUVET, Monsieur Didier DANTONY à Monsieur Yves COLOMB, Monsieur Eric DUNIS à Monsieur David MATHIEU, Monsieur Laurent DUPLOMB à Madame Marie-Pierre VINCENT, Monsieur Guy EYRAUD à Monsieur Olivier DEPALLE, Monsieur Frédéric GIMBERT à Madame Marielle ROCHER, Monsieur Roland GERENTON à Monsieur Marc GIRAUD, Monsieur Daniel JOUBERT à Madame Josiane VARENNE, Monsieur Patrick NAVARRE à Madame Christiane MOSNIER, Madame Maryse POURRAT à Monsieur Roland GOBET, Monsieur André ROCHE à Monsieur Gérard TRIOLAIRE, Madame Isabelle SEON à Monsieur Claude CHAPPON, Madame Christelle VALANTIN à Monsieur Jean-François EXBRAYAT, Monsieur Laurent WAUQUIEZ à Madame Ginette VINCENT

**Absent(e)s :**

Monsieur Rémi BARBE, Monsieur Paul BARD, Madame Caroline BARRE, Madame Roselyne BEYSSAC, Madame Catherine CHALAYE, Monsieur Pierre FAYOLLE, Monsieur Jean-François GISCLON, Madame Catherine GRANIER-CHEVASSUS, Monsieur Alain LIOUTAUD, Monsieur Sébastien MASSON, Monsieur Gilles TEMPERE

**Secrétaire de séance** : Corinne BRINGER

La séance a été levée à : 22H

Délibération n°16 du 15/12/2022

Rédacteur : Laurent Ferrer Service Eau Assainissement

<b>Objet :</b>	Direction de l'Eau et de l'Assainissement : Demande d'un fonds de concours GEPU à la commune du Puy-en-Velay - Avenue Henri Dunant
----------------	--

Rapporteur : Roland GOBET

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L5216-5 VI,

Vu les Statuts de la Communauté d'agglomération et notamment les dispositions incluant la Commune du Puy-en-Velay, comme l'une de ses communes membres, rendant la Communauté d'agglomération compétente en matière de Gestion des Eaux Pluviales Urbaines (article L5216-5 VI),

Considérant que la Communauté d'agglomération du Puy-en-Velay, souhaite renouveler et déplacer un réseau unitaire d'eau usée et d'eau pluviale, Avenue Henri Dunant et que dans ce cadre il est envisagé de demander un fonds de concours à la commune du Puy-en-Velay pour la part eau pluviale,

Le fonds de concours a pour objet la réalisation d'un équipement. La participation financière de la commune sera de 50 % après subvention.

Considérant que le montant du fonds de concours demandé n'excède pas la part du financement assurée, hors subventions, par le bénéficiaire du fonds de concours, conformément au plan de financement ci-joint :

Montant HT prévisionnel retenu pour les travaux	Montant des subventions attendues	Restant prévisionnel à la charge de la Communauté d'Agglomération	Montant prévisionnel du fonds de concours 50%
40 000,00 €	-	40 000,00 €	20 000,00 €

Le montant réel définitif du fonds de concours sera calculé, en fonction du montant des dépenses réelles y compris révision, et des subventions éventuellement perçues par la Communauté d'agglomération.

Une convention relative au versement d'un fonds de concours par la commune du Puy-en-Velay à la Communauté d'agglomération est donc proposée.

A reçu un avis favorable en Commission Finances et Administration Générale du 05/12/2022

A reçu un avis favorable en Commission Mobilité Eau et Environnement du 01/12/2022

Le Conseil Communautaire :

- DÉCIDE de demander un fonds de concours à la Commune du Puy-en-Velay en vue de participer au financement du renouvellement d'un réseau unitaire, pour la part d'eaux pluviales de 50 % du coût des travaux supportés par la Communauté d'agglomération. Au regard du montant prévisionnel des travaux, le fonds de concours est estimé à 20 000 € HT,
- APPROUVE la convention relative au versement d'un fonds de concours par la commune du Puy-en-Velay à la Communauté d'agglomération du Puy-en-Velay,

- AUTORISE

Monsieur le Président à signer tout acte afférent à cette demande.

Envoyé en préfecture le 16/12/2022

Reçu en préfecture le 16/12/2022

Publié le

**SLOW**

ID : 043-200073419-20221216-DEL\_CC2022\_312-DE

**VOTE : UNANIMITÉ**

Signé le 15/12/2022,  
Le Secrétaire de séance,  
BRINGER Corinne,  
Vice -Présidente.

Fait au Puy-en-Velay, le 15/12/2022

Signé par : Michel  
Le Président de la Communauté  
d'agglomération du Puy-en-Velay,

**JOUBERT**

Date : 16/12/2022

Qualité :

**PRESIDENT**



**COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION  
DU PUY EN VELAY**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
du 15/12/2022**

**Délibération n° 17**

Envoyé en préfecture le 16/12/2022

Reçu en préfecture le 16/12/2022

Publié le

ID : 043-200073419-20221216-DEL\_CC2022\_313-DE

L'an deux mille vingt deux, le quinze décembre à 18 h 30, le Conseil de la Communauté d'agglomération, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la Salle Jeanne d'Arc, avenue de la Cathédrale, sous la Présidence de Monsieur Michel JOUBERT.

Date de la

Convocation :

vendredi 09  
décembre 2022

**Étaient présents :**

Nombre de

conseillers  
en exercice :  
95

Madame Marie-José ALLEMAND, Monsieur Laurent BARBALAT, Madame Sylvie BARBE, Monsieur Jérôme BAY, Monsieur Jean-Paul BEAUMEL, Monsieur Jean Yves BERAUD, Madame Brigitte BENAT, Monsieur Laurent BERNARD, Monsieur Olivier BERTRAND, Monsieur Jean-Claude BONNEBOUCHE, Monsieur Daniel BOYER, Monsieur Gilles BOYER, Monsieur Bernard BRIGNON, Madame Corinne BRINGER, Monsieur Jean-Paul BRINGER, Monsieur William BRUN, Monsieur Yves COLOMB, Monsieur Claude CHAPPON, Monsieur Michel CHAPUIS, Monsieur Guy CHOUVET, Monsieur Olivier DEPALLE, Madame Béatrice DIELEMAN, Monsieur Michel DESSIMOND, Monsieur Jean-François EXBRAYAT, Madame Jocelyne FAISANDIER, Monsieur Michel FILERE, Madame Brigitte FROMAGET-HERITIER, Madame Marie-Françoise FAVIER, Madame Celine GACON, Monsieur Jean-François GALLIEN, Madame Cécile GALLIEN, Monsieur Marc GIRAUD, Madame Patricia GIRE-JOUBERT, Monsieur Jean-Benoit GIRODET, Monsieur Roland GOBET, Madame Corinne GONCALVES, Monsieur Gérard GROS, Monsieur Laurent JOHANNY, Monsieur Michel JOUBERT, Monsieur Jean-Noël LAPEYRE, Monsieur Roland LONJON, Madame Maguy MASSE, Madame Sandra LOMBARDY, Monsieur Gilbert MEYSSONNIER, Monsieur Philippe MEYZONET, Monsieur Jean Claude MOREL, Madame Christiane MOSNIER, Monsieur Thierry MOURGUES, Monsieur Jean Paul NICOLAS, Madame Christine NOTON, Monsieur Bernard NOUVET, Monsieur Gilles OGER, Monsieur Pierre PAILLER, Monsieur Jean-Louis PALHIÈRE, Monsieur Philippe RIBEYRE, Madame Marielle ROCHER, Monsieur Gilbert ROUX, Monsieur Yves TAFIN, Monsieur Olivier TEYSSIER, Madame Dominique THOLLET, Monsieur Gérard TRIOLAIRE, Madame Isabelle VERDUN, Madame Ginette VINCENT, Madame Marie-Pierre VINCENT

Date de

publication en

ligne :  
19/12/2022

**Ont donné procuration ou ont été représentés :**

Monsieur Michel BEGON à Monsieur Jean-Paul BRINGER, Monsieur Jean-luc BORIE à Monsieur Philippe MEYZONET, Madame Annie BOUCHET à Monsieur Jean-Pierre CHABALIER, Madame Pierrette BOUTHERON à Monsieur Bernard BRIGNON, Monsieur Jean-Marc BOYER à Monsieur Gilbert ROUX, Monsieur André BRIVADIS à Monsieur Michel JOUBERT, Monsieur Bernard COMPTOUR à Madame Corinne BRINGER, Monsieur Guy CHAPPELLE à Monsieur Bernard NOUVET, Monsieur Didier DANTONY à Monsieur Yves COLOMB, Monsieur Eric DUNIS à Monsieur David MATHIEU, Monsieur Laurent DUPLOMB à Madame Marie-Pierre VINCENT, Monsieur Guy EYRAUD à Monsieur Olivier DEPALLE, Monsieur Frédéric GIMBERT à Madame Marielle ROCHER, Monsieur Roland GERENTON à Monsieur Marc GIRAUD, Monsieur Daniel JOUBERT à Madame Josiane VARENNE, Monsieur Patrick NAVARRE à Madame Christiane MOSNIER, Madame Maryse POURRAT à Monsieur Roland GOBET, Monsieur André ROCHE à Monsieur Gérard TRIOLAIRE, Madame Isabelle SEON à Monsieur Claude CHAPPON, Madame Christelle VALANTIN à Monsieur Jean-François EXBRAYAT, Monsieur Laurent WAUQUIEZ à Madame Ginette VINCENT

**Absent(e)s :**

Monsieur Rémi BARBE, Monsieur Paul BARD, Madame Caroline BARRE, Madame Roselyne BEYSSAC, Madame Catherine CHALAYE, Monsieur Pierre FAYOLLE, Monsieur Jean-François GISCLON, Madame Catherine GRANIER-CHEVASSUS, Monsieur Alain LIOUTAUD, Monsieur Sébastien MASSON, Monsieur Gilles TEMPERE

**Secrétaire de séance :** Corinne BRINGER

La séance a été levée à : 22H

Délibération n°17 du 15/12/2022



Rédacteur : Laurent Ferrer Service Eau Assainissement

<b>Objet :</b>	Direction de l'Eau et de l'Assainissement : Demande d'un fonds de concours GEPU à la commune de Solignac-sur-Loire - rue du Valla
----------------	---

Rapporteur : Roland GOBET

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L5216-5 VI,

Vu les Statuts de la Communauté d'agglomération et notamment les dispositions incluant la Commune de Solignac-sur-Loire, comme l'une de ses communes membres, rendant la Communauté d'agglomération compétente en matière de Gestion des Eaux Pluviales Urbaines (article L5216- 5 VI),

Considérant que la Communauté d'agglomération du Puy-en-Velay, souhaite reprendre un réseau d'eau pluviale, rue du Valla et que dans ce cadre il est envisagé de demander un fonds de concours à la commune de Solignac-sur-Loire pour la part eau pluviale,

Le fonds de concours a pour objet la réalisation d'un équipement. La participation financière de la commune sera de 50 % après subvention.

Considérant que le montant du fonds de concours demandé n'excède pas la part du financement assurée, hors subventions, par le bénéficiaire du fonds de concours, conformément au plan de financement ci-joint :

Montant HT prévisionnel retenu pour les travaux	Montant des subventions attendues	Restant prévisionnel à la charge de la Communauté d'Agglomération	Montant prévisionnel du fonds de concours 50%
4 000,00 €	-	4 000,00 €	2 000,00 €

Le montant réel définitif du fonds de concours sera calculé, en fonction du montant des dépenses réelles y compris révision, et des subventions éventuellement perçues par la Communauté d'Agglomération.

Une convention relative au versement d'un fonds de concours par la commune de Solignac-sur-Loire à la Communauté d'agglomération est donc proposée.

A reçu un avis favorable en Commission Finances et Administration Générale du 05/12/2022

A reçu un avis favorable en Commission Mobilité Eau et Environnement du 01/12/2022

Le Conseil Communautaire :

- DÉCIDE de demander un fonds de concours à la Commune de Solignac-sur-Loire en vue de participer au financement du renouvellement d'un réseau d'eaux pluviales de 50 % du coût des travaux supportés par la Communauté d'agglomération. Au regard du montant prévisionnel des travaux, le fonds de concours est estimé à 2 000 € HT,

Délibération n°17 du 15/12/2022

Envoyé en préfecture le 16/12/2022

Reçu en préfecture le 16/12/2022

Publié le

ID : 043-200073419-20221216-DEL\_CC2022\_313-DE

- APPROUVE

la convention relative au versement d'un fonds de concours par la commune de Solignac-sur-Loire à la Commune de Puy-en-Velay,

- AUTORISE

Monsieur le Président à signer tout acte afférent à cette demande.

**VOTE : UNANIMITÉ**

Signé le 15/12/2022,  
Le Secrétaire de séance,  
BRINGER Corinne,  
Vice -Présidente.

Fait au Puy-en-Velay, le 15/12/2022

Signé par Michel  
le Président de la Communauté  
d'agglomération du Puy-en-Velay,

JOUBERT

Date : 16/12/2022

Qualité :

PRESIDENT



**COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION  
DU PUY EN VELAY**

Envoyé en préfecture le 16/12/2022

Reçu en préfecture le 16/12/2022

Publié le

ID : 043-200073419-20221216-DEL\_CC2022\_314-DE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
du 15/12/2022**

**Délibération n° 18**

L'an deux mille vingt deux, le quinze décembre à 18 h 30, le Conseil de la Communauté d'agglomération, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la Salle Jeanne d'Arc, avenue de la Cathédrale, sous la Présidence de Monsieur Michel JOUBERT.

Date de la

Convocation :

vendredi 09  
décembre 2022

**Étaient présents :**

Nombre de

conseillers  
en exercice :  
95

Madame Marie-José ALLEMAND, Monsieur Laurent BARBALAT, Madame Sylvie BARBE, Monsieur Jérôme BAY, Monsieur Jean-Paul BEAUMEL, Monsieur Jean Yves BERAUD, Madame Brigitte BENAT, Monsieur Laurent BERNARD, Monsieur Olivier BERTRAND, Monsieur Jean-Claude BONNEBOUCHE, Monsieur Daniel BOYER, Monsieur Gilles BOYER, Monsieur Bernard BRIGNON, Madame Corinne BRINGER, Monsieur Jean-Paul BRINGER, Monsieur William BRUN, Monsieur Claude CHAPPON, Monsieur Yves COLOMB, Monsieur Michel CHAPUIS, Monsieur Guy CHOUVET, Monsieur Olivier DEPALLE, Madame Béatrice DIELEMAN, Monsieur Michel DESSIMOND, Monsieur Jean-François EXBRAYAT, Madame Jocelyne FAISANDIER, Monsieur Michel FILERE, Madame Brigitte FROMAGET-HERITIER, Madame Marie-Françoise FAVIER, Madame Celline GACON, Madame Cécile GALLIEN, Monsieur Jean-François GALLIEN, Monsieur Marc GIRAUD, Madame Patricia GIRE-JOUBERT, Monsieur Roland GOBET, Monsieur Jean-Benoît GIRODET, Madame Corinne GONCALVES, Monsieur Gérard GROS, Monsieur Laurent JOHANNY, Monsieur Jean-Noël LAPEYRE, Monsieur Michel JOUBERT, Monsieur Roland LONJON, Madame Maguy MASSE, Madame Sandra LOMBARDY, Monsieur Gilbert MEYSSONNIER, Monsieur Philippe MEYZONET, Monsieur Jean Claude MOREL, Madame Christiane MOSNIER, Monsieur Thierry MOURGUES, Monsieur Jean Paul NICOLAS, Madame Christine NOTON, Monsieur Bernard NOUVET, Monsieur Gilles OGER, Monsieur Jean-Louis PALHIÈRE, Monsieur Pierre PAILLER, Monsieur Philippe RIBEYRE, Madame Marielle ROCHER, Monsieur Gilbert ROUX, Monsieur Yves TAFIN, Monsieur Olivier TEYSSIER, Madame Dominique THOLLET, Monsieur Gérard TRIOLAIRE, Madame Isabelle VERDUN, Madame Ginette VINCENT, Madame Marie-Pierre VINCENT

Date de

publication en

ligne :  
19/12/2022

**Ont donné procuration ou ont été représentés :**

Monsieur Michel BEGON à Monsieur Jean-Paul BRINGER, Monsieur Jean-luc BORIE à Monsieur Philippe MEYZONET, Madame Annie BOUCHET à Monsieur Jean-Pierre CHABALIER, Madame Pierrette BOUTHERON à Monsieur Bernard BRIGNON, Monsieur Jean-Marc BOYER à Monsieur Gilbert ROUX, Monsieur André BRIVADIS à Monsieur Michel JOUBERT, Monsieur Bernard COMPTOUR à Madame Corinne BRINGER, Monsieur Guy CHAPELLE à Monsieur Bernard NOUVET, Monsieur Didier DANTONY à Monsieur Yves COLOMB, Monsieur Eric DUNIS à Monsieur David MATHIEU, Monsieur Laurent DUPLOMB à Madame Marie-Pierre VINCENT, Monsieur Guy EYRAUD à Monsieur Olivier DEPALLE, Monsieur Roland GERENTON à Monsieur Marc GIRAUD, Monsieur Frédéric GIMBERT à Madame Marielle ROCHER, Monsieur Daniel JOUBERT à Madame Josiane VARENNE, Monsieur Patrick NAVARRE à Madame Christiane MOSNIER, Madame Maryse POURRAT à Monsieur Roland GOBET, Monsieur André ROCHE à Monsieur Gérard TRIOLAIRE, Madame Isabelle SEON à Monsieur Claude CHAPPON, Madame Christelle VALANTIN à Monsieur Jean-François EXBRAYAT, Monsieur Laurent WAUQUIEZ à Madame Ginette VINCENT

**Absent(e)s :**

Monsieur Rémi BARBE, Monsieur Paul BARD, Madame Caroline BARRE, Madame Roselyne BEYSSAC, Madame Catherine CHALAYE, Monsieur Pierre FAYOLLE, Monsieur Jean-François GISCLON, Madame Catherine GRANIER-CHEVASSUS, Monsieur Alain LIOUTAUD, Monsieur Sébastien MASSON, Monsieur Gilles TEMPERE

**Secrétaire de séance :** Corinne BRINGER

**La séance a été levée à :** 22H

<b>Objet :</b>	Traitement des eaux usées de la zone d'activités de la Combe Aéroport – Signature d'un protocole transactionnel avec la société SABAROT et constitution d'une servitude de passage d'une canalisation
----------------	---

Rapporteur : Roland GOBET

Dans le cadre de l'extension de la zone d'activités La Combe Aéroport sur la commune de Chaspuzac autorisée par arrêté préfectoral du 11 octobre 2013, la Communauté d'agglomération a réalisé une station de traitement des eaux usées au lieu-dit Pralhac sur la commune de Loudes, en complément de celle existante au lieu-dit Fontannes. Cette unité est destinée à traiter les eaux usées de nature domestique émanant des activités économiques implantées sur la zone d'activités.

Parallèlement, depuis 2017, la société SABAROT a souhaité diversifier et accroître ses activités initiales de stockage et de conditionnement de légumes secs en réalisant un atelier de transformation (cuisson, surgélation et séchage) de céréales et légumineuses. Dans le cadre des autorisations administratives nécessaires (dossier ICPE, permis de construire), un arrêté de déversement des eaux usées de l'entreprise a été délivré par la Communauté d'agglomération en 2019, assorti de prescriptions techniques.

En 2020 et 2021, la nouvelle activité de préparation et de cuisson de légumes et de céréales a progressé très rapidement, générant un volume de rejet d'eaux usées bien plus important que la station d'épuration n'était en mesure de traiter. Ainsi, afin d'éviter une saturation de cet équipement, l'arrêté de déversement des eaux usées dans le réseau communautaire accordé à l'entreprise a été abrogé en mars 2022.

Cette décision d'abrogation a été contestée par la société SABAROT auprès du Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand faisant peser sur la Communauté d'agglomération un risque indemnitaire de l'ordre de 1,5 M€ correspondant aux surcoûts de traitement provisoire des eaux usées, et à l'indemnisation des pertes de commande et d'exploitation du fait d'un rythme de production réduit. À ce risque s'ajoute celui, en cas d'annulation, de devoir augmenter substantiellement les capacités de la station de Pralhac en procédant à de lourds travaux d'extension.

Au regard des forts enjeux de ce litige, la Communauté d'agglomération s'est rapprochée de la société SABAROT afin d'examiner les modalités d'un accord amiable qui aurait l'avantage de régler rapidement et durablement la situation, notamment en responsabilisant totalement l'entreprise dans la gestion autonome de ses eaux usées sans recourir aux équipements communautaires.

Il a été fait appel aux services d'un médiateur qui a eu pour mission de rapprocher les parties prenantes et de les faire parvenir à un accord amiable.

À l'issue des discussions, la société SABAROT s'est engagée à assumer, sous sa seule responsabilité et par ses propres moyens, le traitement autonome de ses eaux usées, et ce en réalisant rapidement une station d'épuration spécifique et pérenne sur son site, d'un coût de l'ordre de 1 M€.

La société s'est également engagée à se désister de son recours et à renoncer à tout recours ultérieur.

En contrepartie de ces engagements, la Communauté d'agglomération a accepté de verser à la société une somme globale et définitive de 570 000 €.

Cet accord fait l'objet du protocole d'accord annexé.

Dans le prolongement de cet accord amiable, la Communauté d'agglomération autorise, sur des parcelles communautaires (cadastrées AC 343, D 943, 946, 949, 772, 994, 966 et 965), le passage d'une canalisation de rejet des eaux usées traitées par l'entreprise SABAROT. Cette autorisation fait l'objet d'une convention de servitude annexée à la présente délibération.

A reçu un avis favorable en Commission Finances et Administration G  
1 contre 1 abstention

A reçu un avis favorable en Commission Mobilité Eau et Environnement du 01/12/2022  
4 abstentions 1 contre

Le Conseil Communautaire :

- APPROUVE les termes du protocole d'accord ci-annexé, d'un montant d'indemnisation de 570 000 € par la Communauté d'agglomération du Puy-en-Velay à la société SABAROT-WASSNER,
- AUTORISE Monsieur le Président à signer ce protocole d'accord ainsi que tous documents y afférent,
- AUTORISE la signature d'une convention de servitude de passage d'une canalisation des eaux usées au profit de la société SABAROT-WASSNER, ci-annexée,
- AUTORISE Monsieur le Président à procéder aux formalités d'enregistrement au service de la publicité foncière, à la diligence et aux frais de la société SABAROT,
- INSCRIT les dépenses correspondantes au budget Assainissement.

**VOTE : MAJORITÉ**

**Pour : 68**

**Contre : 4**

**Laurent BARBALAT, Celine GACON, Laurent JOHANNY, Jean-Louis PALHIÈRE**

**Abstention : 12**

**Jean Yves BERAUD, Laurent BERNARD, Béatrice DIELEMAN, Jocelyne FAISANDIER, Michel FILERE, Cécile GALLIEN, Gilbert MEYSSONNIER, Jean Claude MOREL, Jean Paul NICOLAS, Gilles OGER, Pierre PAILLER, Gilbert ROUX**

**Pas de participation au vote : 1**

**Corinne GONCALVES**

Signé le 15/12/2022,  
Le Secrétaire de séance,  
BRINGER Corinne,  
Vice -Présidente.

Fait au Puy-en-Velay, le 15/12/2022

Signé par :   
Michel  
JOUBERT

Date : 16/12/2022

Qualité :

PRESIDENT



**COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION  
DU PUY EN VELAY**

Envoyé en préfecture le 16/12/2022

Reçu en préfecture le 16/12/2022

Publié le

ID : 043-200073419-20221216-DEL\_CC2022\_315-DE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
du 15/12/2022**

**Délibération n° 19**

L'an deux mille vingt deux, le quinze décembre à 18 h 30, le Conseil de la Communauté d'agglomération, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la Salle Jeanne d'Arc, avenue de la Cathédrale, sous la Présidence de Monsieur Michel JOUBERT.

Date de la

Convocation :

vendredi 09  
décembre 2022

**Étaient présents :**

Nombre de

conseillers  
en exercice :  
95

Madame Marie-José ALLEMAND, Monsieur Laurent BARBALAT, Madame Sylvie BARBE, Monsieur Jérôme BAY, Monsieur Jean-Paul BEAUMEL, Madame Brigitte BENAT, Monsieur Jean Yves BERAUD, Monsieur Laurent BERNARD, Monsieur Olivier BERTRAND, Monsieur Jean-Claude BONNEBOUCHE, Monsieur Daniel BOYER, Monsieur Gilles BOYER, Monsieur Bernard BRIGNON, Madame Corinne BRINGER, Monsieur Jean-Paul BRINGER, Monsieur William BRUN, Monsieur Yves COLOMB, Monsieur Claude CHAPPON, Monsieur Michel CHAPUIS, Monsieur Guy CHOUVET, Monsieur Michel DESSIMOND, Madame Béatrice DIELEMAN, Monsieur Olivier DEPALLE, Monsieur Jean-François EXBRAYAT, Madame Jocelyne FAISANDIER, Monsieur Michel FILERE, Madame Brigitte FROMAGET-HERITIER, Madame Marie-Françoise FAVIER, Madame Celine GACON, Madame Cécile GALLIEN, Monsieur Jean-François GALLIEN, Monsieur Marc GIRAUD, Madame Patricia GIRE-JOUBERT, Monsieur Roland GOBET, Monsieur Jean-Benoît GIRODET, Madame Corinne GONCALVES, Monsieur Laurent JOHANNY, Monsieur Gérard GROS, Monsieur Jean-Noël LAPEYRE, Monsieur Michel JOUBERT, Monsieur Roland LONJON, Madame Sandra LOMBARDY, Madame Maguy MASSE, Monsieur Philippe MEYZONET, Monsieur Jean Claude MOREL, Madame Christiane MOSNIER, Monsieur Thierry MOURGUES, Monsieur Jean Paul NICOLAS, Madame Christine NOTON, Monsieur Bernard NOUVET, Monsieur Gilles OGER, Monsieur Jean-Louis PALHIÈRE, Monsieur Pierre PAILLER, Monsieur Philippe RIBEYRE, Madame Marielle ROCHER, Monsieur Gilbert ROUX, Monsieur Yves TAFIN, Madame Dominique THOLLET, Monsieur Olivier TEYSSIER, Monsieur Gérard TRIOLAIRE, Madame Isabelle VERDUN, Madame Ginette VINCENT, Madame Marie-Pierre VINCENT

Date de

publication en

ligne :  
19/12/2022

**Ont donné procuration ou ont été représentés :**

Monsieur Michel BEGON à Monsieur Jean-Paul BRINGER, Monsieur Jean-luc BORIE à Monsieur Philippe MEYZONET, Madame Annie BOUCHET à Monsieur Jean-Pierre CHABALIER, Madame Pierrette BOUTHERON à Monsieur Bernard BRIGNON, Monsieur Jean-Marc BOYER à Monsieur Gilbert ROUX, Monsieur André BRIVADIS à Monsieur Michel JOUBERT, Monsieur Bernard COMPTOUR à Madame Corinne BRINGER, Monsieur Guy CHAPPELLE à Monsieur Bernard NOUVET, Monsieur Didier DANTONY à Monsieur Yves COLOMB, Monsieur Eric DUNIS à Monsieur David MATHIEU, Monsieur Laurent DUPLOMB à Madame Marie-Pierre VINCENT, Monsieur Guy EYRAUD à Monsieur Olivier DEPALLE, Monsieur Frédéric GIMBERT à Madame Marielle ROCHER, Monsieur Roland GERENTON à Monsieur Marc GIRAUD, Monsieur Daniel JOUBERT à Madame Josiane VARENNE, Monsieur Patrick NAVARRE à Madame Christiane MOSNIER, Madame Maryse POURRAT à Monsieur Roland GOBET, Monsieur André ROCHE à Monsieur Gérard TRIOLAIRE, Madame Isabelle SEON à Monsieur Claude CHAPPON, Madame Christelle VALANTIN à Monsieur Jean-François EXBRAYAT, Monsieur Laurent WAUQUIEZ à Madame Ginette VINCENT

**Absent(e)s :**

Monsieur Rémi BARBE, Monsieur Paul BARD, Madame Caroline BARRE, Madame Roselyne BEYSSAC, Madame Catherine CHALAYE, Monsieur Pierre FAYOLLE, Monsieur Jean-François GISCLON, Madame Catherine GRANIER-CHEVASSUS, Monsieur Alain LIOUTAUD, Monsieur Sébastien MASSON, Monsieur Gilbert MEYSSONNIER, Monsieur Gilles TEMPERE

**Secrétaire de séance :** Corinne BRINGER

La séance a été levée à : 22H

<b>Objet :</b>	Commune de Polignac - ZA de Bleu : compensation foncière au profit de Monsieur Benjamin COFFY - modification
----------------	--

Rapporteur : Michel JOUBERT

Par délibération du 10 mars 2022, la Communauté d'agglomération a délibéré sur le principe d'une compensation, sous forme de rétrocession de parcelles au profit de Monsieur Benjamin COFFY dans le cadre de l'acquisition, par la SPL des parcelles concernées par le projet d'extension de la ZA de Bleu sur la commune de Polignac.

Cette délibération comportait une erreur matérielle. En effet, deux parcelles ont été omises ; la rétrocession porte donc sur les parcelles ci-après désignées :

Lieu-dit	Section	N°
BLEU	AE	0167
BLEU	AE	0169
LES AMBLISATS	AE	0176
LE FRAYSSE	AE	0202
LE FRAYSSE	AE	0203
LE FRAYSSE	AE	0210
BLEU	AE	0362
BLEU	AE	0161
LE FRAYSSE	AE	0211

pour une surface totale de 5ha 39a 44ca au bénéfice de Monsieur Benjamin COFFY, pour un montant de 19 700 € TTC.

Dans ce sens, il s'agit d'approuver la nouvelle promesse unilatérale de vente jointe à la présente.

Le Conseil Communautaire :

- ACCEPTE le principe d'une compensation au profit de Monsieur Benjamin COFFY ou ses représentants sous forme de rétrocession des parcelles telles que figurant dans le corps de la présente,
- APPROUVE la nouvelle promesse unilatérale d'achat ci-annexée,
- AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document nécessaire à la réalisation de cette opération.

**VOTE : UNANIMITÉ**

Signé le 15/12/2022,  
Le Secrétaire de séance,  
BRINGER Corinne,  
Vice -Présidente.

Fait au Puy-e

Envoyé en préfecture le 16/12/2022  
Reçu en préfecture le 16/12/2022  
Publié le  
ID : 043-200073419-20221216-DEL\_CC2022\_315-DE

Signé par Michel  
JOUBERT

Date 16/12/2022

Qualité :  
PRESIDENT





**COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION  
DU PUY EN VELAY**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
du 15/12/2022**

**Délibération n° 20**

Envoyé en préfecture le 16/12/2022

Reçu en préfecture le 16/12/2022

Publié le

ID : 043-200073419-20221216-DEL\_CC2022\_316-DE

L'an deux mille vingt deux, le quinze décembre à 18 h 30, le Conseil de la Communauté d'agglomération, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la Salle Jeanne d'Arc, avenue de la Cathédrale, sous la Présidence de Monsieur Michel JOUBERT.

Date de la

Convocation :

vendredi 09  
décembre 2022

**Étaient présents :**

Nombre de

conseillers  
en exercice :  
95

Madame Marie-José ALLEMAND, Monsieur Laurent BARBALAT, Madame Sylvie BARBE, Monsieur Jérôme BAY, Monsieur Jean-Paul BEAUMEL, Monsieur Jean Yves BERAUD, Madame Brigitte BENAT, Monsieur Laurent BERNARD, Monsieur Olivier BERTRAND, Monsieur Jean-Claude BONNEBOUCHE, Monsieur Daniel BOYER, Monsieur Gilles BOYER, Monsieur Bernard BRIGNON, Madame Corinne BRINGER, Monsieur Jean-Paul BRINGER, Monsieur William BRUN, Monsieur Claude CHAPPON, Monsieur Yves COLOMB, Monsieur Michel CHAPUIS, Monsieur Guy CHOUVET, Monsieur Michel DESSIMOND, Madame Béatrice DIELEMAN, Monsieur Olivier DEPALLE, Monsieur Jean-François EXBRAYAT, Madame Jocelyne FAISANDIER, Monsieur Michel FILERE, Madame Brigitte FROMAGET-HERITIER, Madame Marie-Françoise FAVIER, Madame Celline GACON, Monsieur Jean-François GALLIEN, Madame Cécile GALLIEN, Monsieur Marc GIRAUD, Madame Patricia GIRE-JOUBERT, Monsieur Roland GOBET, Monsieur Jean-Benoît GIRODET, Madame Corinne GONCALVES, Monsieur Gérard GROS, Monsieur Laurent JOHANNY, Monsieur Michel JOUBERT, Monsieur Jean-Noël LAPEYRE, Monsieur Roland LONJON, Madame Sandra LOMBARDY, Madame Maguy MASSE, Monsieur Philippe MEYZONET, Monsieur Jean Claude MOREL, Madame Christiane MOSNIER, Monsieur Thierry MOURGUES, Monsieur Jean Paul NICOLAS, Madame Christine NOTON, Monsieur Bernard NOUVET, Monsieur Gilles OGER, Monsieur Jean-Louis PALHIÈRE, Monsieur Pierre PAILLER, Monsieur Philippe RIBEYRE, Madame Marielle ROCHER, Monsieur Gilbert ROUX, Monsieur Yves TAFIN, Madame Dominique THOLLET, Monsieur Olivier TEYSSIER, Monsieur Gérard TRIOLAIRE, Madame Isabelle VERDUN, Madame Ginette VINCENT, Madame Marie-Pierre VINCENT

Date de

publication en

ligne :  
19/12/2022

**Ont donné procuration ou ont été représentés :**

Monsieur Michel BEGON à Monsieur Jean-Paul BRINGER, Monsieur Jean-luc BORIE à Monsieur Philippe MEYZONET, Madame Annie BOUCHET à Monsieur Jean-Pierre CHABALIER, Madame Pierrette BOUTHERON à Monsieur Bernard BRIGNON, Monsieur Jean-Marc BOYER à Monsieur Gilbert ROUX, Monsieur André BRIVADIS à Monsieur Michel JOUBERT, Monsieur Bernard COMPTOUR à Madame Corinne BRINGER, Monsieur Guy CHAPPELLE à Monsieur Bernard NOUVET, Monsieur Didier DANTONY à Monsieur Yves COLOMB, Monsieur Eric DUNIS à Monsieur David MATHIEU, Monsieur Laurent DUPLOMB à Madame Marie-Pierre VINCENT, Monsieur Guy EYRAUD à Monsieur Olivier DEPALLE, Monsieur Frédéric GIMBERT à Madame Marielle ROCHER, Monsieur Roland GERENTON à Monsieur Marc GIRAUD, Monsieur Daniel JOUBERT à Madame Josiane VARENNE, Monsieur Patrick NAVARRE à Madame Christiane MOSNIER, Madame Maryse POURRAT à Monsieur Roland GOBET, Monsieur André ROCHE à Monsieur Gérard TRIOLAIRE, Madame Isabelle SEON à Monsieur Claude CHAPPON, Madame Christelle VALANTIN à Monsieur Jean-François EXBRAYAT, Monsieur Laurent WAUQUIEZ à Madame Ginette VINCENT

**Absent(e)s :**

Monsieur Rémi BARBE, Monsieur Paul BARD, Madame Caroline BARRE, Madame Roselyne BEYSSAC, Madame Catherine CHALAYE, Monsieur Pierre FAYOLLE, Monsieur Jean-François GISCLON, Madame Catherine GRANIER-CHEVASSUS, Monsieur Alain LIOUTAUD, Monsieur Sébastien MASSON, Monsieur Gilbert MEYSSONNIER, Monsieur Gilles TEMPERE

**Secrétaire de séance :** Corinne BRINGER

La séance a été levée à : 22H

<b>Objet :</b>	Cession de terrains sur la commune de Craponne-sur-Arzon au profit de la société CBD : révision de la faculté de réméré
----------------	---

Rapporteur : Michel JOUBERT

Lors du Conseil Communautaire du 30 juin 2022, a été validée la cession d'une emprise foncière de 2 ha 47a 80 ca sur la ZA de Marelle, correspondant aux parcelles G289, 290, 291, 292, 293.

Pour rappel, la scierie CBD est installée depuis 7 ans sur la ZA de la Marelle à Craponne-sur-Arzon sur un tènement de 6 h et a pour activité principale la production de charpente / coffrage / petit emballage. La société compte une trentaine de salariés. La société connaît une activité en plein développement sur un secteur du bois très prisé ces derniers temps qui l'amène aujourd'hui à projeter la construction d'un bâtiment de production de 7000 m<sup>2</sup>, la mise en place d'une zone de stockage et d'un parc à grumes.

En s'appuyant sur la délibération du Conseil Communautaire du 22 décembre 2015 à laquelle fait référence la délibération du 30 juin 2022, l'acte de cession des parcelles de la Communauté d'agglomération devait mentionner la faculté de réméré prévue aux articles 1 659 et suivants du Code Civil permettant de demander la résolution de la vente à défaut de :

- débiter les travaux concourant à l'édification des constructions, autorisées par le permis de construire à l'exclusion de toutes les autres, dans le délai de 12 mois de l'acte authentique constatant la vente et de faire diligence pour les mener à bien dans un délai de 24 mois de l'acte authentique,
- maintenir la destination des constructions prévues au permis de construire pour l'exercice de l'activité projetée lors de sa délivrance pendant un délai de 5 ans de l'acte authentique.

Compte tenu de la complexité du projet qui oblige à des temps longs pour la réalisation des infrastructures, l'entrepreneur, Monsieur CENZATO, demande à ce que ces mentions soient révisées comme suit :

- « - débiter les travaux concourant à l'édification des constructions, autorisées par le permis de construire à l'exclusion de toutes les autres, dans le délai de 36 mois de l'acte authentique constatant la vente et de faire diligence pour les mener à bien dans un délai de 5 ans de l'acte authentique,
- maintenir la destination des constructions prévues au permis de construire pour l'exercice de l'activité projetée lors de sa délivrance pendant un délai de 8 ans de l'acte authentique. »

A reçu un avis favorable en Commission Finances et Administration Générale du 05/12/2022

A reçu un avis favorable en Commission Développement économique du 28/11/2022

Le Conseil Communautaire :

- APPROUVE par dérogation à la délibération du 22 décembre 2015 et en ce qui concerne la seule cession des parcelles G289, 290, 291, 292, 293, situées sur la commune de Craponne-sur-Arzon, au profit de la société CBD, le principe d'une faculté de réméré permettant de demander la résolution de la vente à défaut de :
  - débiter les travaux concourant à l'édification des constructions, autorisées par le permis de construire à l'exclusion de toutes les autres, dans le délai de 36 mois de l'acte authentique constatant la vente et de faire diligence pour les mener à bien dans un délai de 5 ans de l'acte authentique,
  - maintenir la destination des constructions prévues au permis de construire pour l'exercice de l'activité projetée lors de sa délivrance pendant un délai de 8 ans de l'acte authentique,
- AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document et à engager toute démarche permettant la conclusion de l'acte de vente sus-visé, les autres termes de la délibération en date du 22 juin 2022 restant inchangés.

Envoyé en préfecture le 16/12/2022

Reçu en préfecture le 16/12/2022

Publié le

**SLOW**

ID : 043-200073419-20221216-DEL\_CC2022\_316-DE

**VOTE : UNANIMITÉ**

Signé le 15/12/2022,  
Le Secrétaire de séance,  
BRINGER Corinne,  
Vice -Présidente.

Fait au Puy-en-Velay, le 15/12/2022

Signé par : Michel  
Le Président de la Communauté  
d'agglomération du Puy-en-Velay,

**JOUBERT**

Date : 16/12/2022

Qualité :

**PRESIDENT**



**COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION  
DU PUY EN VELAY**

Envoyé en préfecture le 16/12/2022  
Reçu en préfecture le 16/12/2022  
Publié le  
ID : 043-200073419-20221216-DEL\_CC2022\_317-DE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
du 15/12/2022**

**Délibération n° 21**

L'an deux mille vingt deux, le quinze décembre à 18 h 30, le Conseil de la Communauté d'agglomération, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la Salle Jeanne d'Arc, avenue de la Cathédrale, sous la Présidence de Monsieur Michel JOUBERT.

Date de la  
Convocation :  
vendredi 09  
décembre 2022

**Étaient présents :**

Nombre de  
conseillers  
en exercice :  
95

Madame Marie-José ALLEMAND, Monsieur Laurent BARBALAT, Madame Sylvie BARBE, Monsieur Jérôme BAY, Monsieur Jean-Paul BEAUMEL, Monsieur Jean Yves BERAUD, Madame Brigitte BENAT, Monsieur Laurent BERNARD, Monsieur Olivier BERTRAND, Monsieur Jean-Claude BONNEBOUCHE, Monsieur Daniel BOYER, Monsieur Gilles BOYER, Monsieur Bernard BRIGNON, Madame Corinne BRINGER, Monsieur Jean-Paul BRINGER, Monsieur William BRUN, Monsieur Yves COLOMB, Monsieur Claude CHAPPON, Monsieur Michel CHAPUIS, Monsieur Guy CHOUVET, Monsieur Olivier DEPALLE, Monsieur Michel DESSIMOND, Madame Béatrice DIELEMAN, Monsieur Jean-François EXBRAYAT, Madame Jocelyne FAISANDIER, Monsieur Michel FILERE, Madame Brigitte FROMAGET-HERITIER, Madame Marie-Françoise FAVIER, Madame Cécile GACON, Madame Cécile GALLIEN, Monsieur Jean-François GALLIEN, Monsieur Marc GIRAUD, Madame Patricia GIRE-JOUBERT, Monsieur Roland GOBET, Monsieur Jean-Benoît GIRODET, Madame Corinne GONCALVES, Monsieur Laurent JOHANNY, Monsieur Gérard GROS, Monsieur Michel JOUBERT, Monsieur Jean-Noël LAPEYRE, Monsieur Roland LONJON, Madame Sandra LOMBARDY, Madame Maguy MASSE, Monsieur Philippe MEYZONET, Monsieur Jean Claude MOREL, Madame Christiane MOSNIER, Monsieur Thierry MOURGUES, Monsieur Jean Paul NICOLAS, Madame Christine NOTON, Monsieur Bernard NOUVET, Monsieur Gilles OGER, Monsieur Pierre PAILLER, Monsieur Jean-Louis PALHIÈRE, Monsieur Philippe RIBEYRE, Madame Marielle ROCHER, Monsieur Gilbert ROUX, Monsieur Yves TAFIN, Monsieur Olivier TEYSSIER, Madame Dominique THOLLET, Monsieur Gérard TRIOLAIRE, Madame Isabelle VERDUN, Madame Ginette VINCENT, Madame Marie-Pierre VINCENT

Date de  
publication  
en  
ligne :  
19/12/2022

**Ont donné procuration ou ont été représentés :**

Monsieur Michel BEGON à Monsieur Jean-Paul BRINGER, Monsieur Jean-luc BORIE à Monsieur Philippe MEYZONET, Madame Annie BOUCHET à Monsieur Jean-Pierre CHABALIER, Madame Pierrette BOUTHERON à Monsieur Bernard BRIGNON, Monsieur Jean-Marc BOYER à Monsieur Gilbert ROUX, Monsieur André BRIVADIS à Monsieur Michel JOUBERT, Monsieur Guy CHAPELLE à Monsieur Bernard NOUVET, Monsieur Bernard COMPTOUR à Madame Corinne BRINGER, Monsieur Didier DANTONY à Monsieur Yves COLOMB, Monsieur Eric DUNIS à Monsieur David MATHIEU, Monsieur Laurent DUPLOMB à Madame Marie-Pierre VINCENT, Monsieur Guy EYRAUD à Monsieur Olivier DEPALLE, Monsieur Frédéric GIMBERT à Madame Marielle ROCHER, Monsieur Roland GERENTON à Monsieur Marc GIRAUD, Monsieur Daniel JOUBERT à Madame Josiane VARENNE, Monsieur Patrick NAVARRE à Madame Christiane MOSNIER, Madame Maryse POURRAT à Monsieur Roland GOBET, Monsieur André ROCHE à Monsieur Gérard TRIOLAIRE, Madame Isabelle SEON à Monsieur Claude CHAPPON, Madame Christelle VALANTIN à Monsieur Jean-François EXBRAYAT, Monsieur Laurent WAUQUIEZ à Madame Ginette VINCENT

**Absent(e)s :**

Monsieur Rémi BARBE, Monsieur Paul BARD, Madame Caroline BARRE, Madame Roselyne BEYSSAC, Madame Catherine CHALAYE, Monsieur Pierre FAYOLLE, Monsieur Jean-François GISCLON, Madame Catherine GRANIER-CHEVASSUS, Monsieur Alain LIOUTAUD, Monsieur Sébastien MASSON, Monsieur Gilbert MEYSSONNIER, Monsieur Gilles TEMPERE

**Secrétaire de séance :** Corinne BRINGER

La séance a été levée à : 22H

**Objet :** Commune de Saint-Paulien : cession d'un terrain au profit de Monsieur BOUDOUL

Rapporteur : Michel JOUBERT

Monsieur Reynald BOUDOUL, propriétaire du restaurant situé à proximité de la piscine de Saint-Paulien, a sollicité la Communauté d'agglomération pour l'acquisition d'une partie environ 535 m<sup>2</sup> de la parcelle cadastrée BE n°484 d'une superficie totale de 9 253 m<sup>2</sup> sur la commune de Saint-Paulien. Il souhaite acquérir cette parcelle sur laquelle est situé un bassin afin d'en assurer l'entretien par lui-même.

Cette cession pourrait avoir lieu au prix de 5 €/m<sup>2</sup>, soit 2 615 €, prix supérieur à l'estimation de France Domaine ci-jointe du 22 août 2022. Une clause de non aedificandi sera appliquée sur cette parcelle.

A reçu un avis favorable en Commission Finances et Administration Générale du 05/12/2022

A reçu un avis favorable en Commission Développement économique du 28/11/2022

Le Conseil Communautaire :

- APPROUVE la cession d'une partie (535 m<sup>2</sup>) de la parcelle cadastrée BE n°484 d'une superficie totale de 9 253 m<sup>2</sup> sur la commune de Saint-Paulien, conformément au plan ci-annexé,
- APPLIQUE l'inscription d'une clause de non aedificandi sur la parcelle susvisée,
- APPROUVE cette opération pour un montant de 2 615 €, prix supérieur à l'estimation de France Domaine du 22 août 2022, frais en sus à la charge de l'acquéreur,
- AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer tous les actes nécessaires à la réalisation de cette opération, et ceux qui en seront la suite et la conséquence.

**VOTE : UNANIMITÉ**

Signé le 15/12/2022,  
Le Secrétaire de séance,  
BRINGER Corinne,  
Vice -Présidente.

Fait au Puy-en-Velay, le 15/12/2022

Le Président de la Communauté  
d'agglomération du Puy-en-Velay,

Signé par Michel  
JOUBERT

Date : 16/12/2022

Qualité :

PRESIDENT



**COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION  
DU PUY EN VELAY**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
du 15/12/2022**

**Délibération n° 22**

Envoyé en préfecture le 16/12/2022

Reçu en préfecture le 16/12/2022

Publié le

ID : 043-200073419-20221216-DEL\_CC2022\_318-DE

L'an deux mille vingt deux, le quinze décembre à 18 h 30, le Conseil de la Communauté d'agglomération, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la Salle Jeanne d'Arc, avenue de la Cathédrale, sous la Présidence de Monsieur Michel JOUBERT.

Date de la

Convocation :

vendredi 09  
décembre 2022

**Étaient présents :**

Nombre de

conseillers  
en exercice :  
95

Madame Marie-José ALLEMAND, Monsieur Laurent BARBALAT, Madame Sylvie BARBE, Monsieur Jérôme BAY, Monsieur Jean-Paul BEAUMEL, Monsieur Jean Yves BERAUD, Madame Brigitte BENAT, Monsieur Laurent BERNARD, Monsieur Olivier BERTRAND, Monsieur Jean-Claude BONNEBOUCHE, Monsieur Daniel BOYER, Monsieur Gilles BOYER, Monsieur Bernard BRIGNON, Madame Corinne BRINGER, Monsieur Jean-Paul BRINGER, Monsieur William BRUN, Monsieur Claude CHAPPON, Monsieur Yves COLOMB, Monsieur Michel CHAPUIS, Monsieur Guy CHOUVET, Monsieur Michel DESSIMOND, Madame Béatrice DIELEMAN, Monsieur Olivier DEPALLE, Monsieur Jean-François EXBRAYAT, Madame Jocelyne FAISANDIER, Monsieur Michel FILERE, Madame Brigitte FROMAGET-HERITIER, Madame Marie-Françoise FAVIER, Madame Celline GACON, Madame Cécile GALLIEN, Monsieur Jean-François GALLIEN, Monsieur Marc GIRAUD, Madame Patricia GIRE-JOUBERT, Monsieur Jean-Benoit GIRODET, Monsieur Roland GOBET, Madame Corinne GONCALVES, Monsieur Laurent JOHANNY, Monsieur Gérard GROS, Monsieur Michel JOUBERT, Monsieur Jean-Noël LAPEYRE, Monsieur Roland LONJON, Madame Sandra LOMBARDY, Madame Maguy MASSE, Monsieur Philippe MEYZONET, Monsieur Jean Claude MOREL, Madame Christiane MOSNIER, Monsieur Thierry MOURGUES, Monsieur Jean Paul NICOLAS, Madame Christine NOTON, Monsieur Bernard NOUVET, Monsieur Gilles OGER, Monsieur Pierre PAILLER, Monsieur Jean-Louis PALHIÈRE, Monsieur Philippe RIBEYRE, Madame Marielle ROCHER, Monsieur Gilbert ROUX, Monsieur Yves TAFIN, Monsieur Olivier TEYSSIER, Madame Dominique THOLLET, Monsieur Gérard TRIOLAIRE, Madame Isabelle VERDUN, Madame Ginette VINCENT, Madame Marie-Pierre VINCENT

Date de

publication en  
ligne :

19/12/2022

**Ont donné procuration ou ont été représentés :**

Monsieur Michel BEGON à Monsieur Jean-Paul BRINGER, Monsieur Jean-luc BORIE à Monsieur Philippe MEYZONET, Madame Annie BOUCHET à Monsieur Jean-Pierre CHABALIER, Madame Pierrette BOUTHERON à Monsieur Bernard BRIGNON, Monsieur Jean-Marc BOYER à Monsieur Gilbert ROUX, Monsieur André BRIVADIS à Monsieur Michel JOUBERT, Monsieur Guy CHAPPELLE à Monsieur Bernard NOUVET, Monsieur Bernard COMPTOUR à Madame Corinne BRINGER, Monsieur Didier DANTONY à Monsieur Yves COLOMB, Monsieur Eric DUNIS à Monsieur David MATHIEU, Monsieur Laurent DUPLOMB à Madame Marie-Pierre VINCENT, Monsieur Guy EYRAUD à Monsieur Olivier DEPALLE, Monsieur Frédéric GIMBERT à Madame Marielle ROCHER, Monsieur Roland GERENTON à Monsieur Marc GIRAUD, Monsieur Daniel JOUBERT à Madame Josiane VARENNE, Monsieur Patrick NAVARRE à Madame Christiane MOSNIER, Madame Maryse POURRAT à Monsieur Roland GOBET, Monsieur André ROCHE à Monsieur Gérard TRIOLAIRE, Madame Isabelle SEON à Monsieur Claude CHAPPON, Madame Christelle VALANTIN à Monsieur Jean-François EXBRAYAT, Monsieur Laurent WAUQUIEZ à Madame Ginette VINCENT

**Absent(e)s :**

Monsieur Rémi BARBE, Monsieur Paul BARD, Madame Caroline BARRE, Madame Roselyne BEYSSAC, Madame Catherine CHALAYE, Monsieur Pierre FAYOLLE, Monsieur Jean-François GISCLON, Madame Catherine GRANIER-CHEVASSUS, Monsieur Alain LIOUTAUD, Monsieur Sébastien MASSON, Monsieur Gilbert MEYSSONNIER, Monsieur Gilles TEMPERE

**Secrétaire de séance :** Corinne BRINGER

La séance a été levée à : 22H

<b>Objet :</b>	ZA de Chassende : cession d'un ensemble immobilier au profit de la société CHAPUIS
----------------	--

Rapporteur : Michel JOUBERT

La menuiserie CHAPUIS a été fondée par Jean Michel CHAPUIS en 1905. Transmise de père en fils, cette société fabrique et pose dans ses ateliers des menuiseries Bois, Aluminium et PVC. Sa plus value réside dans sa capacité à réaliser du « sur mesure ».

Elle est actuellement située sur la zone de Chassende et dispose de 3 ateliers Bois, Aluminium et PVC. Elle compte une soixantaine de salariés.

Aujourd'hui, à l'étroit et souhaitant par ailleurs développer l'activité « aluminium », elle manque de foncier sur son site actuel.

La Communauté d'agglomération étant propriétaire d'un ensemble immobilier jouxtant les locaux de la société CHAPUIS (voir plan ci-joint, parcelle AL 78), cette dernière a interpellé les services de la collectivité pour en faire l'acquisition. Le tènement en question est d'une surface de 2417 m<sup>2</sup> ; 2 bâtiments appartenant auparavant aux services de l'État y sont présents et peuvent être rapidement exploités, le cas échéant, par l'entreprise.

La cession de cet ensemble pourrait être réalisée au prix de 170 000 € HT, frais en sus à la charge de l'acquéreur, soit un prix supérieur à l'estimation de France Domaine ci-jointe du 10 août 2022.

A reçu un avis favorable en Commission Finances et Administration Générale du 05/12/2022

A reçu un avis favorable en Commission Développement économique du 28/11/2022

Le Conseil Communautaire :

- DÉCIDE de la cession d'un ensemble immobilier situé sur la zone de Chassende, au Puy-en-Velay, parcelle cadastrée AL 78 au profit de la société CHAPUIS ou toute personne physique ou morale la représentant,
- ACCEPTE cette cession au prix de 170 000 € HT, soit un prix supérieur à l'estimation de France Domaine du 10 août 2022, frais en sus à la charge de l'acquéreur,
- AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document et à engager toute opération nécessaire à la réalisation de cette opération,
- APPLIQUE les conditions définies par la délibération du Conseil Communautaire du 13 février 2018.

**VOTE : UNANIMITÉ**

Signé le 15/12/2022,  
Le Secrétaire de séance,  
BRINGER Corinne,  
Vice -Présidente.

Fait au Puy-en-Velay, le 15/12/2022

Signé par Michel  
JOUBERT  
Date 16/12/2022  
Qualité :  
PRESIDENT



**COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION  
DU PUY EN VELAY**

Envoyé en préfecture le 16/12/2022

Reçu en préfecture le 16/12/2022

Publié le

ID : 043-200073419-20221216-DEL\_CC2022\_319-DE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
du 15/12/2022**

**Délibération n° 23**

L'an deux mille vingt deux, le quinze décembre à 18 h 30, le Conseil de la Communauté d'agglomération, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la Salle Jeanne d'Arc, avenue de la Cathédrale, sous la Présidence de Monsieur Michel JOUBERT.

Date de la

Convocation :

vendredi 09  
décembre 2022

**Étaient présents :**

Nombre de

conseillers  
en exercice :  
95

Madame Marie-José ALLEMAND, Monsieur Laurent BARBALAT, Madame Sylvie BARBE, Monsieur Jérôme BAY, Monsieur Jean-Paul BEAUMEL, Madame Brigitte BENAT, Monsieur Jean Yves BERAUD, Monsieur Laurent BERNARD, Monsieur Olivier BERTRAND, Monsieur Jean-Claude BONNEBOUCHE, Monsieur Daniel BOYER, Monsieur Gilles BOYER, Monsieur Bernard BRIGNON, Madame Corinne BRINGER, Monsieur Jean-Paul BRINGER, Monsieur William BRUN, Monsieur Yves COLOMB, Monsieur Claude CHAPPON, Monsieur Michel CHAPUIS, Monsieur Guy CHOUVET, Monsieur Olivier DEPALLE, Monsieur Michel DESSIMOND, Madame Béatrice DIELEMAN, Monsieur Jean-François EXBRAYAT, Madame Jocelyne FAISANDIER, Madame Brigitte FROMAGET-HERITIER, Monsieur Michel FILERE, Madame Marie-Françoise FAVIER, Madame Celline GACON, Monsieur Jean-François GALLIEN, Madame Cécile GALLIEN, Monsieur Marc GIRAUD, Madame Patricia GIRE-JOUBERT, Monsieur Jean-Benoit GIRODET, Monsieur Roland GOBET, Madame Corinne GONCALVES, Monsieur Laurent JOHANNY, Monsieur Gérard GROS, Monsieur Michel JOUBERT, Monsieur Jean-Noël LAPEYRE, Monsieur Roland LONJON, Madame Sandra LOMBARDY, Madame Maguy MASSE, Monsieur Philippe MEYZONET, Monsieur Jean Claude MOREL, Madame Christiane MOSNIER, Monsieur Thierry MOURGUES, Monsieur Jean Paul NICOLAS, Madame Christine NOTON, Monsieur Bernard NOUVET, Monsieur Gilles OGER, Monsieur Pierre PAILLER, Monsieur Jean-Louis PALHIÈRE, Monsieur Philippe RIBEYRE, Madame Marielle ROCHER, Monsieur Gilbert ROUX, Monsieur Yves TAFIN, Madame Dominique THOLLET, Monsieur Olivier TEYSSIER, Monsieur Gérard TRIOLAIRE, Madame Isabelle VERDUN, Madame Ginette VINCENT, Madame Marie-Pierre VINCENT

Date de

publication en

ligne :  
19/12/2022

**Ont donné procuration ou ont été représentés :**

Monsieur Michel BEGON à Monsieur Jean-Paul BRINGER, Monsieur Jean-luc BORIE à Monsieur Philippe MEYZONET, Madame Annie BOUCHET à Monsieur Jean-Pierre CHABALIER, Madame Pierrette BOUTHERON à Monsieur Bernard BRIGNON, Monsieur Jean-Marc BOYER à Monsieur Gilbert ROUX, Monsieur André BRIVADIS à Monsieur Michel JOUBERT, Monsieur Bernard COMPTOUR à Madame Corinne BRINGER, Monsieur Guy CHAPELLE à Monsieur Bernard NOUVET, Monsieur Didier DANTONY à Monsieur Yves COLOMB, Monsieur Eric DUNIS à Monsieur David MATHIEU, Monsieur Laurent DUPLOMB à Madame Marie-Pierre VINCENT, Monsieur Guy EYRAUD à Monsieur Olivier DEPALLE, Monsieur Roland GERENTON à Monsieur Marc GIRAUD, Monsieur Frédéric GIMBERT à Madame Marielle ROCHER, Monsieur Daniel JOUBERT à Madame Josiane VARENNE, Monsieur Patrick NAVARRE à Madame Christiane MOSNIER, Madame Maryse POURRAT à Monsieur Roland GOBET, Monsieur André ROCHE à Monsieur Gérard TRIOLAIRE, Madame Isabelle SEON à Monsieur Claude CHAPPON, Madame Christelle VALANTIN à Monsieur Jean-François EXBRAYAT, Monsieur Laurent WAUQUIEZ à Madame Ginette VINCENT

**Absent(e)s :**

Monsieur Rémi BARBE, Monsieur Paul BARD, Madame Caroline BARRE, Madame Roselyne BEYSSAC, Madame Catherine CHALAYE, Monsieur Pierre FAYOLLE, Monsieur Jean-François GISCLON, Madame Catherine GRANIER-CHEVASSUS, Monsieur Alain LIOUTAUD, Monsieur Sébastien MASSON, Monsieur Gilbert MEYSSONNIER, Monsieur Gilles TEMPERE

**Secrétaire de séance :** Corinne BRINGER

La séance a été levée à : 22H



<b>Objet :</b>	Vals-Près-le Puy – GR 65 – Chemin de Saint-Jacques de Compostelle – Maîtrise foncière
----------------	---

Rapporteur : Michel JOUBERT

Dans le cadre du projet d'aménagement du GR 65 – Chemin de Saint-Jacques de Compostelle, les travaux à réaliser par la Communauté d'agglomération du Puy-en-Velay à la sortie du Puy-en-Velay sur le territoire de la Commune de Vals-Près-le-Puy, nécessitent l'acquisition de diverses parcelles privées sur la séquence comprise entre la rue de Compostelle (secteur du second bassin) et le chemin de la Sermone au Sud. Cette opération s'inscrit dans l'Orientation de Qualité Supérieure n° 3 du plan de paysage validé le 14 avril 2022.

Les négociations engagées avec les propriétaires et exploitants agricoles concernés n'ont permis d'obtenir que partiellement des accords amiables pour la cession et l'éviction des emprises. Certaines parcelles sous emprise appartiennent à des successions non régularisées ou à des propriétaires inconnus.

En conséquence, afin de sécuriser la maîtrise foncière des emprises du projet pour en permettre sa mise en œuvre, il y a lieu d'avoir recours à la procédure d'expropriation pour cause d'utilité publique et, en conséquence, de constituer le dossier devant être soumis aux formalités d'enquête préalable à la DUP et parcellaire pour ensuite solliciter la DUP.

Il vous est proposé de valider la constitution des dossiers d'enquête publique précités et d'autoriser l'engagement de la procédure d'expropriation pour cause d'utilité publique.

A reçu un avis favorable en Commission Développement économique du 28/11/2022

Le Conseil Communautaire :

- DÉCIDE de l'engagement de la procédure d'expropriation pour cause d'utilité publique et la sollicitation d'une DUP du projet d'aménagement du GR 65 – Chemin de Saint-Jacques de Compostelle,
- AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document et à entreprendre toute démarche nécessaire à la réalisation de cette opération.

**VOTE : UNANIMITÉ**

Signé le 15/12/2022,  
Le Secrétaire de séance,  
BRINGER Corinne,  
Vice -Présidente.

Fait au Puy-en-Velay, le 15/12/2022

Signé par :   
Michel JOUBERT  
Date : 16/12/2022  
Qualité :  
PRESIDENT



**COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION  
DU PUY EN VELAY**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
du 15/12/2022**

**Délibération n° 24**

Envoyé en préfecture le 16/12/2022

Reçu en préfecture le 16/12/2022

Publié le

ID : 043-200073419-20221216-DEL\_CC2022\_320-DE

L'an deux mille vingt deux, le quinze décembre à 18 h 30, le Conseil de la Communauté d'agglomération, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la Salle Jeanne d'Arc, avenue de la Cathédrale, sous la Présidence de Monsieur Michel JOUBERT.

Date de la

Convocation :

vendredi 09  
décembre 2022

**Étaient présents :**

Nombre de

conseillers  
en exercice :  
95

Madame Marie-José ALLEMAND, Monsieur Laurent BARBALAT, Madame Sylvie BARBE, Monsieur Jérôme BAY, Monsieur Jean-Paul BEAUMEL, Monsieur Jean Yves BERAUD, Madame Brigitte BENAT, Monsieur Laurent BERNARD, Monsieur Olivier BERTRAND, Monsieur Jean-Claude BONNEBOUCHE, Monsieur Daniel BOYER, Monsieur Gilles BOYER, Monsieur Bernard BRIGNON, Madame Corinne BRINGER, Monsieur Jean-Paul BRINGER, Monsieur William BRUN, Monsieur Claude CHAPPON, Monsieur Yves COLOMB, Monsieur Michel CHAPUIS, Monsieur Guy CHOUVET, Monsieur Olivier DEPALLE, Madame Béatrice DIELEMAN, Monsieur Michel DESSIMOND, Monsieur Jean-François EXBRAYAT, Madame Jocelyne FAISANDIER, Monsieur Michel FILERE, Madame Brigitte FROMAGET-HERITIER, Madame Marie-Françoise FAVIER, Madame Celline GACON, Madame Cécile GALLIEN, Monsieur Jean-François GALLIEN, Monsieur Marc GIRAUD, Madame Patricia GIRE-JOUBERT, Monsieur Roland GOBET, Monsieur Jean-Benoît GIRODET, Madame Corinne GONCALVES, Monsieur Laurent JOHANNY, Monsieur Gérard GROS, Monsieur Jean-Noël LAPEYRE, Monsieur Michel JOUBERT, Monsieur Roland LONJON, Madame Maguy MASSE, Madame Sandra LOMBARDY, Monsieur Philippe MEYZONET, Monsieur Jean Claude MOREL, Madame Christiane MOSNIER, Monsieur Thierry MOURGUES, Monsieur Jean Paul NICOLAS, Madame Christine NOTON, Monsieur Bernard NOUVET, Monsieur Gilles OGER, Monsieur Pierre PAILLER, Monsieur Jean-Louis PALHIÈRE, Monsieur Philippe RIBEYRE, Madame Marielle ROCHER, Monsieur Gilbert ROUX, Monsieur Yves TAFIN, Madame Dominique THOLLET, Monsieur Olivier TEYSSIER, Monsieur Gérard TRIOLAIRE, Madame Isabelle VERDUN, Madame Ginette VINCENT, Madame Marie-Pierre VINCENT

Date de

publication  
en  
ligne :  
19/12/2022

**Ont donné procuration ou ont été représentés :**

Monsieur Michel BEGON à Monsieur Jean-Paul BRINGER, Monsieur Jean-luc BORIE à Monsieur Philippe MEYZONET, Madame Annie BOUCHET à Monsieur Jean-Pierre CHABALIER, Madame Pierrette BOUTHERON à Monsieur Bernard BRIGNON, Monsieur Jean-Marc BOYER à Monsieur Gilbert ROUX, Monsieur André BRIVADIS à Monsieur Michel JOUBERT, Monsieur Bernard COMPTOUR à Madame Corinne BRINGER, Monsieur Guy CHAPPELLE à Monsieur Bernard NOUVET, Monsieur Didier DANTONY à Monsieur Yves COLOMB, Monsieur Eric DUNIS à Monsieur David MATHIEU, Monsieur Laurent DUPLOMB à Madame Marie-Pierre VINCENT, Monsieur Guy EYRAUD à Monsieur Olivier DEPALLE, Monsieur Roland GERENTON à Monsieur Marc GIRAUD, Monsieur Frédéric GIMBERT à Madame Marielle ROCHER, Monsieur Daniel JOUBERT à Madame Josiane VARENNE, Monsieur Patrick NAVARRE à Madame Christiane MOSNIER, Madame Maryse POURRAT à Monsieur Roland GOBET, Monsieur André ROCHE à Monsieur Gérard TRIOLAIRE, Madame Isabelle SEON à Monsieur Claude CHAPPON, Madame Christelle VALANTIN à Monsieur Jean-François EXBRAYAT, Monsieur Laurent WAUQUIEZ à Madame Ginette VINCENT

**Absent(e)s :**

Monsieur Rémi BARBE, Monsieur Paul BARD, Madame Caroline BARRE, Madame Roselyne BEYSSAC, Madame Catherine CHALAYE, Monsieur Pierre FAYOLLE, Monsieur Jean-François GISCLON, Madame Catherine GRANIER-CHEVASSUS, Monsieur Alain LIOUTAUD, Monsieur Sébastien MASSON, Monsieur Gilbert MEYSSONNIER, Monsieur Gilles TEMPERE

**Secrétaire de séance :** Corinne BRINGER

La séance a été levée à : 22H

<b>Objet :</b>	ZA de Combe Aérodrome : adoption du contrat de bail immobilier avec la société LEGUPUY
----------------	--

Rapporteur : Michel JOUBERT

Par une délibération du 9 avril 2021 et afin de permettre l'installation de la société Lou Légumes sur le territoire, la Communauté d'agglomération a décidé de porter la maîtrise d'ouvrage de la construction d'un bâtiment de production pour le rétrocéder à la société suivant des conditions à figurer dans un contrat de crédit bail immobilier à intervenir entre la collectivité et elle.

Depuis la fin du mois de mars 2022, ce bâtiment est réalisé. D'une surface de plus de 14 000 m<sup>2</sup>, l'ensemble immobilier comporte 22 cellules de production, sur un terrain de 33 500 m<sup>2</sup> sur la zone d'activités de Combe Aérodrome. Il permettra à terme la production de 4 500 tonnes de champignons frais par an et le recrutement de 150 salariés. Cette installation majeure vient consolider le tissu industriel local, notamment dans le domaine de l'agroalimentaire. Désormais, il reste à valider les termes du contrat de crédit bail immobilier dont le projet est ci-annexé.

En voici les principales caractéristiques :

- crédit preneur et crédit bailleur : LEGUPUY et Communauté d'agglomération du Puy-en-Velay,
- durée du crédit bail immobilier : 12 ans,
- date de prise d'effet : 1<sup>er</sup> juillet 2022,
- montant d'opération HT : 11 428 400,59 €,
- subventions à l'immobilier d'entreprises :
  - \* Région : 600 000 €,
  - \* Département : 220 000 €,
  - \* Communauté d'agglomération : 40 000 €. Le montant de la subvention est calqué sur le dispositif d'aide à l'immobilier de la Communauté d'agglomération en vigueur jusqu'au 31 décembre 2021,
- ressources bancaires levées : 10 568 400,59 €
  - \* Emprunt de 5 000 000 € au taux de 0,81 %,
  - \* Emprunt de 5 150 000 € au taux de 0,99 %,
  - \* Emprunt de 418 400,59 € au taux de 2,90 %,
- échancier de loyers :

année	loyer annuel total	Janv – mars	Avril – juin	Juillet – sept	sept – dec
2022	100 000 €			50 000 €	50 000 €
2023	360 000 €	90 000 €	90 000 €	90 000 €	90 000 €
2024	510 000 €	127 500 €	127 500 €	127 500 €	127 500 €
2025	664 680 €	166 170 €	166 170 €	166 170 €	166 170 €
2026	664 680 €	166 170 €	166 170 €	166 170 €	166 170 €
2027	664 680 €	166 170 €	166 170 €	166 170 €	166 170 €
2028	664 680 €	166 170 €	166 170 €	166 170 €	166 170 €
2029	664 680 €	166 170 €	166 170 €	166 170 €	166 170 €
2030	664 680 €	166 170 €	166 170 €	166 170 €	166 170 €
2031	664 680 €	166 170 €	166 170 €	166 170 €	166 170 €
2032	664 680 €	166 170 €	166 170 €	166 170 €	166 170 €
2033	664 680 €	166 170 €	166 170 €	166 170 €	166 170 €
2034	332 340 €	166 170 €	166 170 €		
Total cumulé sur 12 ans	7 284 461 €				

- Cet échancier pourra être revu par avenant pour les seules années 2023 et 2024, à la demande expresse du crédit preneur, au regard de la réalité des aides sollicitées et attendues par le crédit preneur pour le démarrage de l'exploitation du bâtiment de production, étant précisé que les loyers trimestriels suivants seront révisés en conséquence pour parvenir à un montant consolidé des loyers sur 12 ans à 7 284 461 €HT,
- valeur de sortie : 4 856 307,59 € HT
- mise en place d'une réserve foncière afin de permettre à la société de réaliser à terme un

- système autonome de traitement de ses effluents industriels,
- mise en place d'un droit de préférence au bénéfice de la société LEGUPUY sur les parcelles attenantes à l'emprise foncière actuelle du bâtiment de production, de stockage, de développement ou la création d'une nouvelle activité économique dans le futur.

Envoyé en préfecture le 16/12/2022  
Reçu en préfecture le 16/12/2022  
Publié le 16/12/2022  
ID : 043-200073419-20221216-DEL\_CC2022\_320-DE

A reçu un avis favorable en Commission Finances et Administration Générale du 05/12/2022  
Les membres de la commission souhaitent attendre la version finale  
A reçu un avis favorable en Commission Développement économique du 28/11/2022

Le Conseil Communautaire :

- APPROUVE le contrat de crédit immobilier ci-annexé entre la Communauté d'agglomération du Puy-en-Velay et la société LEGUPUY,
- AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à entreprendre toute démarche et à signer tout document permettant la réalisation de ces opérations.

**VOTE : MAJORITÉ**

**Pour : 78**

**Contre : 3**

**Celline GACON, Laurent JOHANNY, Jean-Louis PALHIÈRE**

**Abstention : 3**

**Laurent BARBALAT, Laurent BERNARD, Cécile GALLIEN**

Signé le 15/12/2022,  
Le Secrétaire de séance,  
BRINGER Corinne,  
Vice -Présidente.

Fait au Puy-en-Velay, le 15/12/2022

Signé par : Michel  
Le Président de la Communauté  
d'agglomération du Puy-en-Velay,

**JOUBERT**

Date : 16/12/2022

Qualité :

**PRESIDENT**



**COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION  
DU PUY EN VELAY**

Envoyé en préfecture le 16/12/2022

Reçu en préfecture le 16/12/2022

Publié le

ID : 043-200073419-20221216-DEL\_CC2022\_321-DE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
du 15/12/2022**

**Délibération n° 25**

L'an deux mille vingt deux, le quinze décembre à 18 h 30, le Conseil de la Communauté d'agglomération, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la Salle Jeanne d'Arc, avenue de la Cathédrale, sous la Présidence de Monsieur Michel JOUBERT.

Date de la

Convocation :

vendredi 09  
décembre 2022

**Étaient présents :**

Nombre de

conseillers  
en exercice :  
95

Madame Marie-José ALLEMAND, Monsieur Laurent BARBALAT, Madame Sylvie BARBE, Monsieur Jérôme BAY, Monsieur Jean-Paul BEAUMEL, Monsieur Jean Yves BERAUD, Madame Brigitte BENAT, Monsieur Laurent BERNARD, Monsieur Olivier BERTRAND, Monsieur Jean-Claude BONNEBOUCHE, Monsieur Daniel BOYER, Monsieur Gilles BOYER, Monsieur Bernard BRIGNON, Madame Corinne BRINGER, Monsieur Jean-Paul BRINGER, Monsieur William BRUN, Monsieur Yves COLOMB, Monsieur Claude CHAPPON, Monsieur Michel CHAPUIS, Monsieur Guy CHOUVET, Monsieur Olivier DEPALLE, Madame Béatrice DIELEMAN, Monsieur Michel DESSIMOND, Monsieur Jean-François EXBRAYAT, Madame Jocelyne FAISANDIER, Madame Brigitte FROMAGET-HERITIER, Monsieur Michel FILERE, Madame Marie-Françoise FAVIER, Madame Celline GACON, Madame Cécile GALLIEN, Monsieur Jean-François GALLIEN, Monsieur Marc GIRAUD, Madame Patricia GIRE-JOUBERT, Monsieur Roland GOBET, Monsieur Jean-Benoît GIRODET, Madame Corinne GONCALVES, Monsieur Laurent JOHANNY, Monsieur Gérard GROS, Monsieur Jean-Noël LAPEYRE, Monsieur Michel JOUBERT, Monsieur Roland LONJON, Madame Maguy MASSE, Madame Sandra LOMBARDY, Monsieur Philippe MEYZONET, Monsieur Jean Claude MOREL, Madame Christiane MOSNIER, Monsieur Thierry MOURGUES, Monsieur Jean Paul NICOLAS, Madame Christine NOTON, Monsieur Bernard NOUVET, Monsieur Gilles OGER, Monsieur Jean-Louis PALHIÈRE, Monsieur Pierre PAILLER, Monsieur Philippe RIBEYRE, Madame Marielle ROCHER, Monsieur Gilbert ROUX, Monsieur Yves TAFIN, Madame Dominique THOLLET, Monsieur Olivier TEYSSIER, Monsieur Gérard TRIOLAIRE, Madame Isabelle VERDUN, Madame Ginette VINCENT, Madame Marie-Pierre VINCENT

Date de

publication en  
ligne :

19/12/2022

**Ont donné procuration ou ont été représentés :**

Monsieur Michel BEGON à Monsieur Jean-Paul BRINGER, Monsieur Jean-luc BORIE à Monsieur Philippe MEYZONET, Madame Annie BOUCHET à Monsieur Jean-Pierre CHABALIER, Madame Pierrette BOUTHERON à Monsieur Bernard BRIGNON, Monsieur Jean-Marc BOYER à Monsieur Gilbert ROUX, Monsieur André BRIVADIS à Monsieur Michel JOUBERT, Monsieur Bernard COMPTOUR à Madame Corinne BRINGER, Monsieur Guy CHAPPELLE à Monsieur Bernard NOUVET, Monsieur Didier DANTONY à Monsieur Yves COLOMB, Monsieur Eric DUNIS à Monsieur David MATHIEU, Monsieur Laurent DUPLOMB à Madame Marie-Pierre VINCENT, Monsieur Guy EYRAUD à Monsieur Olivier DEPALLE, Monsieur Frédéric GIMBERT à Madame Marielle ROCHER, Monsieur Roland GERENTON à Monsieur Marc GIRAUD, Monsieur Daniel JOUBERT à Madame Josiane VARENNE, Monsieur Patrick NAVARRE à Madame Christiane MOSNIER, Madame Maryse POURRAT à Monsieur Roland GOBET, Monsieur André ROCHE à Monsieur Gérard TRIOLAIRE, Madame Isabelle SEON à Monsieur Claude CHAPPON, Madame Christelle VALANTIN à Monsieur Jean-François EXBRAYAT, Monsieur Laurent WAUQUIEZ à Madame Ginette VINCENT

**Absent(e)s :**

Monsieur Rémi BARBE, Monsieur Paul BARD, Madame Caroline BARRE, Madame Roselyne BEYSSAC, Madame Catherine CHALAYE, Monsieur Pierre FAYOLLE, Monsieur Jean-François GISCLON, Madame Catherine GRANIER-CHEVASSUS, Monsieur Alain LIOUTAUD, Monsieur Sébastien MASSON, Monsieur Gilbert MEYSSONNIER, Monsieur Gilles TEMPERE

**Secrétaire de séance :** Corinne BRINGER

**La séance a été levée à :** 22H

**Objet :** Projet LEGUPUY : validation d'une aide à l'immobilier d'entreprise**Rapporteur :** Michel JOUBERT

Par une délibération du 9 avril 2021 et afin de permettre l'installation de la société Lou Légumes sur le territoire, la Communauté d'agglomération a décidé de porter la maîtrise d'ouvrage de la construction d'un bâtiment de production pour le rétrocéder à la société suivant des conditions à figurer dans un contrat de crédit bail immobilier à intervenir entre la collectivité et elle.

Depuis la fin du mois de mars 2022, ce bâtiment est réalisé. D'une surface de plus de 14 262 m<sup>2</sup>, l'ensemble immobilier comporte 22 cellules de production, sur un terrain de 33 500 m<sup>2</sup> sur la zone d'activités de Combe Aérodrome. Il permettra à terme la production de 4 500 tonnes de champignons frais par an et le recrutement de 150 salariés. Cette installation majeure vient consolider le tissu industriel local, notamment dans le domaine de l'agroalimentaire.

Le montant d'opération se monte à 11 428 400,59 € HT, hors emprise foncière. Dans le cadre du financement de cet équipement, il vous est proposé de valider le plan de financement suivant :

Dépenses		Ressources	
Nature	Montant HT	Nature	Montant
Dépenses diverses	445 171,64 €	Subvention Région	600 000,00 €
Maîtrise D'oeuvre	838 733,66 €	Subvention Département	220 000,00 €
Aménagement terrain	968 460,44 €	Subvention Communauté d'agglomération du Puy-en-Velay	40 000,00 €
Marchés de travaux	9 176 034,85 €	Ressources bancaires levées	10 568 400,59 €
<b>TOTAL</b>	<b>11 428 400,59 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>11 428 400,59 €</b>

Les subventions de la Région et du Département étant acquises, il vous est proposé d'approuver une aide à l'immobilier d'entreprise d'un montant de 40 000 €. Ce montant d'aide a pour vocation d'être répercuté en totalité sous forme de réduction de loyers.

A reçu un avis favorable en Commission Finances et Administration Générale du 05/12/2022

A reçu un avis favorable en Commission Développement économique du 28/11/2022

Le Conseil Communautaire :

- DÉCIDE d'accorder une aide à l'immobilier d'entreprise de 40 000 €, dans le cadre du financement d'une champignonnière, rétrocédée par la Communauté d'agglomération du Puy-en-Velay par voie de crédit bail à la société LEGUPUY,

AUTORISE Monsieur le Président à signer la convention correspondante ci-annexée.

**VOTE :** MAJORITÉ  
**Pour : 82**  
**Contre : 1**  
**Laurent BARBALAT**

**Abstention : 1  
Laurent BERNARD**

Envoyé en préfecture le 16/12/2022

Reçu en préfecture le 16/12/2022

Publié le

**SLOW**

ID : 043-200073419-20221216-DEL\_CC2022\_321-DE

Signé le 15/12/2022,  
Le Secrétaire de séance,  
BRINGER Corinne,  
Vice -Présidente.

Fait au Puy-en-Velay, le 15/12/2022

Le Président de la Communauté  
d'agglomération du Puy-en-Velay,  
**Signé par : Michel  
JOUBERT**

Date : 16/12/2022

Qualité :

PRESIDENT